

Date de dépôt : 22 novembre 2021

Rapport

de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de résolution de M^{mes} et MM. Olivier Cerutti, Bertrand Buchs, Claude Bocquet, Vincent Maitre, Jean Luc Forni, Jean Marc Guinchard, Anne Marie von Arx Vernon, François Lance, Christina Meissner, Jacques Blondin, Souheil Sayegh pour une politique transfrontalière ambitieuse : donner au Grand Genève les moyens de ses ambitions (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Rapport de M. Olivier Cerutti

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des affaires communales, régionales et internationales (ci-après : CACRI) a étudié cette résolution dans le cadre de la commission et d'une sous-commission créée spécifiquement pour l'examen de cet objet parlementaire.

La commission s'est réunie sous les présidences successives de MM. Grégoire Carasso, Thierry Cerutti et Vincent Subilia pour étudier cette résolution lors des 19 séances suivantes : 15 octobre 2019, 7 et 28 janvier 2020, 25 février 2020, 26 mai 2020, 2 et 9 juin 2020, 8 septembre 2020, 13 octobre 2020, 22 décembre 2020, 2, 16 et 23 mars 2021, 18 mai 2021, 1^{er}, 8 et 29 juin 2021, 12 et 19 octobre 2021.

La sous-commission s'est quant à elle réunie sous la présidence du soussigné durant les 17 séances suivantes : 16 et 25 juin 2020, 25 août 2020, 1^{er}, 8, 15 et 29 septembre 2020, 6 et 27 octobre 2020, 24 novembre 2020, 19 janvier 2021, 9 février 2021, 16 et 30 mars 2021, 11 mai 2021, 22 juin 2021 et 28 septembre 2021.

M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales (CHA), M. Enrico Bolzani, attaché aux questions régionales et transfrontalières (CHA) ainsi que M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique (SGGC) ont assisté aux travaux de la commission et de la sous-commission sur ce sujet. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Sarah Emery et M. Christophe Vuilleumier. Nous remercions l'ensemble de ces intervenants pour la qualité de leurs soutiens.

Travaux de commission :

Présentation du 15 octobre 2019 par M. Olivier Cerutti, auteur

M. O. Cerutti prend la parole et rappelle que de multiples traités ont largement impacté Genève. Il évoque ainsi le traité de Saint-Julien qui permit de nouer des rapports avec les communes sardes et françaises, et dont les répercussions furent bénéfiques tout au long du XVII^e siècle. Il rappelle ainsi qu'une paix religieuse entre communautés protestante et catholique en découlerait. Il évoque ensuite le traité de 1754 qui entraîna un remaniement des frontières du canton et il observe que certaines communes virent leur territoire recomposé, comme Collonge-Bellerive qui perdit à cette époque une partie de la rampe de Vézenaz. Il précise que des échanges de communes se sont également produits, comme Gaillard, et il remarque que l'un des reliquats est bel et bien les communaux d'Ambilly. Il rappelle à cet égard que ces communaux remontent au Moyen-âge et existent dans la plupart des communes genevoises. Il observe d'ailleurs qu'il n'existe pas d'acte authentique à leur égard compte tenu de leur ancienneté. Il évoque encore le chemin des Princes, créé à la suite du traité de 1754, avant de citer le traité de Vienne de 1815 qui vit également le rattachement de certaines communes à Genève ainsi que la création des zones franches. Il explique en l'occurrence que ces dernières démontrent le soutien de l'arrière-pays à Genève et il remarque que ces zones franches ont survécu aux deux guerres mondiales. Il indique que les paysans ont ainsi pu continuer à cultiver leurs champs de l'autre côté de la frontière et il remarque que ce traité continue à largement impacter Genève. Il évoque à cet égard les plaques rouges de véhicules achetés en Suisse qui ne sont pas soumis à la TVA.

Il déclare ensuite que l'arrivée du CEVA va encore redimensionner l'urbanisation de la ville et qui, peut-être, permettra de reconfigurer certains aspects sociaux. Il ajoute que la ville change de dimension à partir de 500 000 habitants, et il déclare que ce nouveau cap qui est en train d'être franchi nécessite de nouveaux outils. Il mentionne que la Suisse ne rentrera certainement pas dans l'Union européenne et il pense qu'il convient d'en

tenir compte. Il ajoute qu'il semble dès lors nécessaire de réfléchir à d'autres pistes, des pistes dont le traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 2009, entre la France et l'Allemagne en est une prémice. Il mentionne que l'Union européenne est complexe et évolue en fonction des zones géographiques. Il remarque que les accords avec l'Allemagne, par exemple, sont possibles alors que les accords avec le Sud de l'Europe sont plus compliqués.

Il déclare alors que ces frontières sont une réalité pour Genève, mais également pour Bâle, le Tessin et Schaffhouse. Il revient au traité d'Aix-la-Chapelle en déclarant que ce dernier est intéressant et pourrait constituer une base pour la construction du grand Genève. Il déclare alors que les auteurs de la résolution se rendent compte que la construction du grand Genève nécessite des mécanismes juridiques, et il observe que certains contacts avec les élus français démontrent que la France a vocation de signer ce type d'accord avec ses voisins. Il mentionne alors que si des signes locaux forts sont donnés, des dynamiques pourraient se mettre en place entre Paris et la Suisse. Il ajoute que des portes sont en train de s'ouvrir, permettant, en France, de donner des compétences à des instances régionales et il pense qu'il est nécessaire de saisir cette opportunité.

Il déclare ensuite que les rapports extérieurs de Genève sont principalement gérés par le Conseil d'Etat, mais il pense qu'il en va du rôle des députés de saisir les opportunités qui se présentent. Il explique alors qu'une plateforme est en train de se mettre en place suite à des prises de contact avec des élus français. Il indique ainsi avoir approché quatre élus de Haute-Savoie, un député de l'Ain, un sénateur, et des conseillers généraux qui, tous, sont prêts à participer à une plateforme de réflexion portant sur un traité du type d'Aix-la-Chapelle. Il pense dès lors que cette résolution a le mérite d'ouvrir le débat.

Le président imagine que ce n'est pas tant le passé conflictuel entre la France et l'Allemagne que M. O. Cerutti évoque, mais bien le chapitre 4 du traité d'Aix-la-Chapelle. Il se demande quelles sont les intentions de mise en œuvre de ce chapitre 4 qui vise la création d'un parlement régional dans un espace géographique cohérent.

Il se demande par ailleurs si M. O. Cerutti a parlé de ce projet à ses homologues vaudois. Il se demande encore si la question d'incorporer d'autres groupes politiques à ce texte s'est posée.

M. O. Cerutti répond que le PDC genevois ne s'est pas adressé au PDC vaudois, qui est très modeste. Il pense en effet qu'il est important d'avoir un premier retour dans le cadre genevois. Il ajoute qu'il ne voulait pas non plus évoquer ce projet dans le contexte des élections nationales, craignant que cela

soit dommageable. Il indique encore en avoir parlé à d'autres et avoir eu un ressenti intelligent. Il pense qu'il est nécessaire de trouver des dénominateurs communs et se déclare ouvert à ajouter des invites pour demander au Conseil fédéral d'explorer des pistes. Il rappelle la frustration des uns et des autres, inhérente au manque de dialogue entre les élus suisses et français dont les prérogatives divergent. Il pense dès lors qu'un outil normatif est impératif. Il ne parlerait pas d'un parlement qui édicte des lois, mais il pense qu'une plateforme dotée de moyens financiers et de visions communes est nécessaire pour un canton comme Genève, qui ne dispose pas d'arrière-pays. Il se demande ainsi si une partie de l'argent de la rétrocession ne devrait pas être redéfinie et il répète que les élus locaux sont les mieux placés pour faire passer les besoins régionaux.

Un député MCG déclare qu'il existe déjà des instances comme le Conseil du Léman qui possède de multiples commissions, qui remplissent ce rôle. Il observe ensuite que si les magistrats français ont plus de compétences que les magistrats genevois, il en va de même avec les magistrats vaudois ou valaisans, et il pense qu'il est tout de même question de deux pays différents.

M. O. Cerutti répond que le Conseil du Léman est institutionnellement insuffisant. Il ajoute que cette politique est en outre réalisée expressément par le Conseil d'Etat. Il déclare que si la langue – et le patois – sont communs entre Genève et la Savoie, il rappelle que de nombreuses familles sont réparties des deux côtés de la frontière. Il mentionne que c'est le cas de sa famille et il répète que notre histoire est une histoire commune.

Une députée Ve déclare partager ces constats, mais elle se demande si les structures existantes, comme le GLCT, qui voit une présence parlementaire, ne devraient pas être renforcées.

M. O. Cerutti acquiesce, mais il se demande si l'outil est suffisant. Il évoque alors l'eau, qui est un besoin de première nécessité, mais il rappelle qu'il y a plus de 50 accords sur l'eau et le partage des eaux du Léman. Il pense qu'il est nécessaire aujourd'hui de se poser des questions compte tenu de l'ouverture existante au sein du gouvernement français. Il remarque qu'il serait dommage de ne pas essayer d'aller de l'avant.

La députée Ve se demande si la nouvelle structure évoquée viendrait en remplacement.

M. O. Cerutti répond qu'il convient de se poser la question sur le fonctionnement de la région.

Un autre député MCG signale que Genève a été informée par voie de presse de l'incident technique qui s'était déroulé dans la centrale du Bugey. Et il remarque qu'aucune information n'avait été communiquée par ailleurs à

la Suisse et il rappelle que c'est la Commission de l'énergie qui avait demandé l'audition d'un fonctionnaire français, lequel avait alors répondu qu'il n'avait pas à répondre à une commission helvétique. Il déclare qu'il s'agit donc d'un cas concret et il se demande quelle pourrait être la réaction de l'entité évoquée par M. O. Cerutti dans ce cas de figure.

M. O. Cerutti répond qu'il faudrait en effet en attendre un peu plus de la part du Conseil fédéral à l'égard de la protection du territoire. Cela étant, il pense que plus les dialogues se multiplient, plus la compréhension est de mise.

Le même député MCG remarque que le système politique français possède des géométries variables et il se demande ce qu'il en sera lors du prochain quinquennat. Il rappelle que la France a beaucoup de peine à lâcher du lest pour les régions. Il mentionne qu'il n'y a donc aucune garantie de la pérennité des organisations mises en place maintenant.

M. O. Cerutti répond que c'est la raison pour laquelle il évoque les ouvertures actuelles du côté de la France.

Le député MCG déclare que l'énergie qui serait dépensée pour la création d'une plateforme pourrait être perdue dans quelques années si la présidence française change.

M. O. Cerutti répond que le respect des traités demeure.

Un député UDC pense que ce texte part d'une bonne intention. Il remarque, cela étant, que l'exposé des motifs le navre en déclarant que le dialogue existe entre les députés genevois et les Français, mais il observe que les compétences des uns et des autres ne permettent pas de trouver des solutions très facilement. Il rappelle alors que c'est M. Unger qui a été le premier à dénigré la situation de la santé dans l'ensemble de la région.

Il se demande dès lors pourquoi la motion exprime une position si négative à l'égard de la politique helvétique.

M. O. Cerutti rappelle que l'exposé des motifs d'une résolution de cette nature est là pour éveiller les esprits. Il déclare que la réalité est plus rugueuse qu'il n'y paraît, et il pense qu'il est nécessaire de poser la question sur la réaction de M. Unger directement à ce dernier.

Le député UDC déclare que pour de nombreuses personnes, vivre à Genève est une chance.

M. O. Cerutti déclare que Genève a pris la conduite de son destin à plusieurs reprises et il pense qu'aujourd'hui la conduite de son destin relève de la réflexion sur l'ensemble de la région.

Un député S déclare que Genève est obligée de passer par Berne pour négocier des accords avec la France voisine tout comme celle-ci doit passer par Paris. Or, elle remarque que la résolution propose de mettre en place un parlement commun qui n'aura pas de crédibilité pour les populations respectives.

M. O. Cerutti répond que ces appréciations sont fatalistes. Il déclare ne pas avoir parlé de parlement suprarégional, mais d'un outil de gestion. Il ajoute qu'il est toujours possible d'attendre de Paris et de Berne des décisions, mais il remarque qu'il faut également pouvoir gérer le quotidien.

Un député PLR évoque le traité d'Aix-la-Chapelle et il mentionne que celui-ci est un échelon très étatique alors que M. Cerutti parle de questions bien plus pragmatiques.

M. O. Cerutti répond que ce traité vient de se mettre en place et il mentionne que c'est son architecture qui est importante. Il déclare que si cette architecture est possible dans le contexte franco-allemand, elle devrait l'être également dans un cadre plus régional.

Le président intervient et déclare que c'est le chapitre 4 de ce traité qui parle de coopération régionale et transfrontalière qui est en l'occurrence pertinent.

Le député PLR craint qu'une démarche similaire finisse en diktat de la Confédération et de Paris.

M. O. Cerutti répond que les pièges institutionnels existent et il mentionne qu'il faut les éviter.

Un autre député S déclare que le diagnostic qui est posé par cette résolution est pertinent et il pense que celle-ci poursuit un objectif louable. Il évoque alors le GLCT et le téléphérique du Salève, qui fonctionne très bien. Il mentionne en outre qu'il serait nécessaire d'éviter d'ajouter une couche supplémentaire au mille-feuilles. Il déclare alors que le Conseil du Léman fonctionne bien, tout comme l'union lémanique des chambres de commerce, mais il déclare, cela étant, que cette résolution lui paraît pertinente. Il se demande alors si l'audition du Conseil d'Etat et du DFAE serait judicieuse.

Le député S demande si Genève pèse sur les accords-cadres entre la Suisse et l'Union européenne. Il se demande par ailleurs sur quels appuis aux Chambres fédérales ce projet pourrait compter.

M. O. Cerutti répond que si ce projet de résolution aboutit, il prendra son bâton de pèlerin pour approcher les uns et les autres. Il observe ensuite que Genève pèse de par sa dimension internationale et son importance économique. Il rappelle que Genève existe dans de nombreux cadres, comme

la recherche par exemple. Il observe qu'à l'issue de la guerre, la Suisse était importante grâce à son industrie.

Un député MCG évoque l'accord de 1973 sur la rétrocession des impôts des frontaliers et il mentionne que cet accord stipule que des représentants français et genevois doivent se réunir une fois par année pour déterminer l'utilisation de cet argent. Or, il remarque que ce n'est plus le cas depuis de nombreuses années. Il se demande dès lors si cet accord ne serait pas aboli dans une refonte de la région.

M. O. Cerutti répond qu'il faut poser cette question au président du Conseil d'Etat.

Le président remercie les uns et les autres.

Il passe alors au vote du principe de l'audition :

Oui : 15 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 EAG)

Non : -

Abstention : -

Le principe est accepté à l'unanimité.

Le président passe au vote de l'audition du Conseil d'Etat :

Oui : 15 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 EAG)

Non : -

Abstention : -

L'audition est acceptée à l'unanimité.

Audition du Conseil d'Etat du 7 janvier 2020

M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat

M. Enrico Bolzani, attaché aux questions régionales et transfrontalières

M. Hodgers prend la parole et déclare que cette résolution, du point de vue du Conseil d'Etat, pose plusieurs problèmes. Il mentionne en premier lieu que le constat portant sur la dynamique de la politique transfrontalière est faux en rappelant qu'il existe des projets en cours. Il évoque à cet égard notamment le Léman Express et il signale que l'outil qui est proposé dans cette résolution n'est certainement pas pertinent.

Il explique en effet qu'un accord similaire à celui d'Aix-la-Chapelle qui serait appliqué pour le Grand Genève constituerait un recul par rapport aux institutions déjà existantes. Il rappelle par ailleurs que le traité d'Aix-la-Chapelle est principalement de nature internationale et est en lien

avec l'OTAN, et il remarque que les questions transfrontalières qui figurent dans ce texte sont secondaires.

Il rappelle ensuite qu'il existe au niveau du Grand Genève deux instances dont la première est le CRFG (Comité régional franco-genevois) qui met sur le même plan d'égalité le président du Conseil d'Etat et le préfet de la région Rhône-Alpes. Et il mentionne que c'est dans cette instance que sont gérées des questions comme la scolarisation. Il précise que la mécanique est donc opérée entre un canton suisse, soit Genève, et la France, la Confédération étant simplement invitée comme observatrice. Il déclare alors que si le traité franco-allemand devait être appliqué, les compétences genevoises seraient inévitablement déléguées à la Confédération.

Il en vient ensuite au second outil local, soit le GLCT, qui est présidé par le canton de Genève, le vice-président étant le représentant des communes françaises avoisinantes. Il précise que M^{me} De Quattro, ancienne conseillère d'Etat vaudoise, siègeait également dans cette instance comme représentante du canton de Vaud. Et il explique qu'il est question de sujets très locaux dans cette instance, sachant toutefois qu'un sous-préfet n'est jamais loin en raison de problématiques spécifiques pouvant relever des compétences du pays.

Il déclare que ces deux instances, le CRFG et le GLCT, permettent ainsi à Genève de pouvoir traiter des questions transfrontalières directement avec l'Etat français, ainsi qu'avec les communes françaises. Or, il mentionne que le traité d'Aix-la-Chapelle ne va pas aussi loin.

Il déclare encore que le Conseil d'Etat n'a pas le sentiment d'être plongé dans une crise profonde avec la France voisine. Il répète à cet égard que le Léman Express vient d'être mis en œuvre, avec une très large adhésion, et il mentionne que les enjeux se dessinent maintenant sur les développements ferroviaires futurs ; des développements devant être discutés avec la région française dont la culture politique diffère quelque peu de la culture helvétique. Il ajoute que l'avènement du Léman Express a en outre renouvelé la dynamique entre Genève et la région française.

Il rappelle enfin que Genève a, à elle seule, rédigé 95% des initiatives cantonales adressées aux Chambres fédérales, ce qui a tendance à faire ricaner sous la coupole fédérale et qui se conclut généralement par un classement vertical.

Un député Ve indique que la Commission des droits politiques est en train de traiter la question des initiatives. Cela étant, il signale qu'il y a des projets de trams qui sont envisagés, trams dont les concessions sont de nature fédérale, et il demande si Genève a la capacité de développer des trams transfrontaliers.

M. Hodgers acquiesce en mentionnant que les outils juridiques existent pour ce faire, mais il remarque que ce sont les financements qui manquent, et notamment du côté français. Et il mentionne que le débat porte sur la part pouvant être prise en charge par la ville-centre. Il précise que la réflexion porte actuellement sur la création d'un nouveau fonds permettant de soutenir des projets de ce type. Il rappelle alors qu'il y a pour le moment 650 000 passages aux frontières avec les vaudois et les Français, et il déclare que le but est de diminuer ce nombre. Il mentionne qu'il serait donc intéressant de développer des bus transfrontaliers, sans pour autant mettre les doigts dans l'exploitation de ces bus en France.

Un député PDC déclare que le vocabulaire en politique a toute son importance, et il mentionne que cette résolution ne vise pas à créer une polémique. Il signale ensuite que la question qui lui semble intéressante relève de l'ambition. Il rappelle alors que M. Longchamp abordait les projets avec une certaine « envie de rester chez soi ». Et il remarque que de nombreux sujets transfrontaliers ont été travaillés notamment à l'égard de l'eau. Il observe ensuite que sa mère est savoyarde et il mentionne dès lors connaître quelques problématiques inhérentes à la région française.

Il explique encore qu'une quinzaine de députés français défendent l'idée de créer un traité pouvant soutenir la gestion des territoires pour faciliter un certain nombre de points, comme la scolarité par exemple. Il mentionne alors que le traité d'Aix-la-Chapelle permettrait de revoir le système en établissant un accord régional.

Il rappelle que Bâle et le Tessin sont confrontés également à des problématiques transfrontalières et il pense que cette réflexion pourrait amener des éléments positifs. Il déclare alors que la Confédération suisse investit des moyens importants pour l'aménagement tout en rappelant que bien souvent, l'argent n'est pas demandé, en raison de l'immobilisme des projets.

Un député MCG demande pourquoi avoir instauré un macaron genevois qui n'est pas reconnu en France alors que le macaron français est reconnu en Suisse.

M. Hodgers répond que ce sont les seuils suisses qui ont été pris en compte, soit des seuils plus exigeants. Il ajoute que ce sont des codes couleurs similaires par contre qui ont été adoptés. Il observe que les partenaires français demandent à présent que le macaron genevois soit reconnu en France, mais il mentionne que c'est l'Etat qui doit prendre cette décision. Il pense qu'il s'agit typiquement d'un sujet qui doit rester au niveau local.

Le même député MCG observe qu'il n'y a que les Genevois qui payent, en définitive.

M. Hodgers répond que les Français payent également leur macaron.

Un député S demande s'il ne faudrait pas non plus s'intéresser à la dimension interétatique au vu du nombre d'organisations internationales sises à Genève. Et il se demande s'il est possible de simplement faire confiance au CRFG et au GLCT.

M. Hodgers répond que le CRFG traite avec l'Etat français des questions de scolarité par exemple. Il ajoute que le traité d'Aix-la-Chapelle a tendance à centraliser les compétences et il ne voit pas ce que ce dernier apporterait de plus.

M. Bolzani signale qu'il existe encore deux autres dispositifs, soit la commission mixte consultative franco-suisse, qui siège à Paris et à Berne, et qui laisse la marge de manœuvre nécessaire au CRFG, mais qui peut être appelée en cas de besoin. Il signale qu'il existe encore le Dialogue transfrontalier qui se réunit une fois par année, sous la houlette des ambassadeurs, et qui réunit les différents départements concernés. Il mentionne donc qu'il existe également des dispositifs interétatiques auxquels Genève est associé.

Le président remarque qu'il existe des outils qui ont été installés au fil des décennies, et qui ont résisté à des périodes de tension, mais qui n'ont pas de budget spécifique.

M. Hodgers répond que ces instances ont leur propre budget. Il mentionne ainsi qu'une légère augmentation vient d'être adoptée pour assurer la diffusion de la RTS dans le Grand Genève. Il remarque qu'il est vrai par contre que pour des projets lourds comme une ligne de tram, il est nécessaire de se tourner vers les institutions réciproques.

Il signale ensuite qu'une instance politique et administrative supranationale nécessiterait un débat constitutionnel impliquant des délégations de pouvoirs, et donc des accords votés par l'Assemblée nationale française en ce qui concerne la France. Il ajoute que cette option ne résoudrait en rien la question des budgets, à moins que cette instance puisse lever des impôts. Il répète que les outils existent et permettent de construire, par exemple un tram, et qu'il suffit de leur donner l'impulsion politique nécessaire.

Un député UDC demande si le Conseil d'Etat ressent une gêne par rapport au paragraphe sur l'immobilisme du Conseil fédéral.

M. Hodgers répond que ce point ne relève pas du Conseil d'Etat mais il doute que cette observation soit bien accueillie à Berne. Il rappelle alors que Genève scolarise tout le monde, y compris les enfants sans papiers puisque c'est là la base de l'école républicaine. Il pense en fin de compte que pour faciliter les différents dossiers transfrontaliers, il serait nécessaire de réformer les institutions françaises. Mais il mentionne que Genève ne peut que s'adapter au système français.

Le président remarque que la France s'adapte également aux réalités institutionnelles de la Suisse lorsqu'un projet est refusé par le peuple en Suisse. M. Hodgers acquiesce.

Discussion interne

Un député PDC pense qu'il serait nécessaire de procéder à d'autres auditions et il se demande s'il ne faudrait pas transformer cette résolution en une motion proposant de redessiner les règles transfrontalières. Il demande dès lors deux à trois semaines de réflexion et la suspension des travaux durant ce laps de temps.

Un député S intervient et déclare soutenir la proposition.

La commission accepte et le président en prend bonne note.

Organisations de la suite des travaux en commission du 28 janvier 2020

Un député PDC propose l'audition du Pr. Nicolas Levrat.

Un député Ve demande pour quelle raison entendre ce monsieur.

Le député PDC répond que le Conseiller d'Etat a indiqué qu'appliquer un traité similaire à celui d'Aix-la-Chapelle constituerait un recul et il pense qu'il serait judicieux d'entendre un avis d'expert.

Le député Ve rappelle au député PDC qu'il avait indiqué qu'il reformulerait ce texte au besoin et il constate qu'il est question d'enrichir les connaissances de la Commission pour le moment.

Le président se félicite de constater les échanges fort civils des uns et des autres.

Le président passe alors au vote de l'audition de M. Levrat :

Oui : 10 (2 MCG, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve)

Non : -

Abstentions : 4 (1 UDC, 2 S, 1 EAG)

Le président ne prend pas part au vote, M. Levrat étant l'un de ses directeurs de thèse de doctorat.

Cette audition de M. Levrat sur la R 889 est acceptée.

Audition du Professeur Nicolas Levrat le 25 février 2020

M. Nicolas Levrat, directeur du Global Studies Institute (GSI), directeur du programme doctoral et professeur ordinaire, Université de Genève.

M. Levrat prend la parole et remercie la Commission pour cette audition. Il signale travailler sur le sujet de la résolution depuis 1986 avec une thèse de doctorat achevée en 1992. Il observe que le fondement de cette résolution fait référence au traité d'Aix-la-Chapelle qui renouvelait le traité de l'Élysée dans le but de relancer la coopération franco-allemande. Il précise toutefois que personne n'était très intéressé par ce traité, raison pour laquelle un paragraphe sur les relations transfrontalières a été inséré. Il indique encore que les intérêts de la Suisse divergent de ceux de l'Allemagne et il doute que ce traité soit une bonne référence.

Cela étant, il mentionne qu'il existe d'autres outils. Il rappelle alors la volonté de régler des problèmes locaux qui présentent parfois la particularité de traverser des frontières nationales, nécessitant dès lors une harmonisation sous l'angle du droit et de la politique. Il rappelle également que le projet du Grand Genève a été rendu possible puisqu'il rentre dans la politique d'agglomération de la Confédération.

Il signale par ailleurs que la coopération transfrontalière est également un élément d'intégration européenne en travaillant sur les territoires. Il doute toutefois que ce pan concerne directement Genève.

Il déclare alors que la France est par ailleurs animée par la volonté d'étendre son influence sur les zones frontalières, en débordant même sur les états voisins. Or, il remarque que c'est plutôt Genève qui étend son influence notamment au travers de son GLCT.

Il évoque alors l'accord de Karlsruhe de 1996, entre la France et l'Allemagne, auquel Genève adhère depuis 2004, même si c'est la Confédération qui l'applique. Et il répète que la France a la volonté de garder un contrôle sur les mécanismes de coopération transfrontalière. Il ajoute qu'un article 4 a ainsi été ajouté à la demande de la France dans la convention du GLCT, la première mouture ayant été rejetée par la France, afin d'intégrer les États dans les mécanismes de coopération transfrontalière.

Il rappelle en outre que le CRFG est issu d'un accord entre États prévoyant la participation de préfets ou de sous-préfets du côté français et de

conseillers d'Etat du côté genevois. Il remarque que le danger relève en fin de compte de la Confédération qui ne voudra pas s'ingérer dans la coopération transfrontalière contrairement à la France, ce qui entraînera inévitablement un déplacement en France du siège du GLCT.

Il rappelle enfin que la grande période de panne de la coopération transfrontalière avec le vote de février 2014 sur la libre circulation des personnes a entraîné un ralentissement des échanges au cours de la dernière législature, mais il mentionne qu'à présent une nouvelle volonté est en train de poindre.

Un député UDC évoque le maire de Saint-Julien qui se plaint de Genève et qui mentionne que le canton aspire tous les travailleurs français, et il demande ce qu'il faut en penser. Il se demande également quels sont les impacts de la démarche de la Ville de Genève à l'égard du projet d'autoroute français.

M. Levrat répond que le maire de Saint-Julien se place en victime du transfrontalier et il ne croit pas qu'il faille prendre ces plaintes au sérieux. Cela étant, il mentionne que ces critiques visent une dynamique durable du transfrontalier et que des projets communs, comme celui d'Archamps, n'ont pas fonctionné. Il évoque encore le projet du rectangle d'or qui n'a pas non plus fonctionné. Il précise que la proximité de Genève, qui est une zone plus chère que dans le reste de la France, tout en étant sous le régime juridique français, entraîne un manque d'attractivité réelle. Quant à l'autoroute, il pense qu'il s'agit d'une question anecdotique.

Un député PDC déclare que la situation est complexe et manque de lisibilité quant à la gouvernance transfrontalière. Il se demande dès lors quelles pourraient être les améliorations à apporter au système. Il observe que c'est pour le moment le président du Conseil d'Etat qui s'occupe de ces questions et il indique que les députés ont souvent le sentiment que le paysage manque de transparence. Il déclare ensuite que les séances transfrontalières semblent être des alibis servis aux députés, et il se demande à nouveau quelles pourraient être les améliorations.

M. Levrat répond que l'articulation entre les systèmes juridiques et politiques est en effet compliquée. Il ajoute que plus de légitimité est nécessaire en associant les élus. Il mentionne toutefois que la différence de culture politique est également inhérente aux systèmes d'élection puisqu'en France, les maires ont la majorité des voix. Dès lors, il remarque que le système suisse n'est pas compréhensible pour les Français puisque le Grand Conseil peut invalider une décision du Conseil d'Etat, ce qui est impossible en France.

Il précise encore que le Conseil d'Etat préfère déléguer un haut fonctionnaire plutôt qu'un député. Il pense, cela étant, qu'une idée intéressante serait de créer une instance politique transfrontalière dotée d'un budget et pouvant prendre des décisions. Il ajoute qu'il s'est toujours opposé à un parlement transfrontalier dénué de pouvoirs, et il remarque qu'un accord spécifique avec l'état français serait nécessaire pour ce faire en mettant en avant l'expérience que ce modèle pourrait constituer.

Le même député PDC demande si le GLCT pourrait intégrer ces aspects sous l'angle juridique.

M. Levrat répond que ce serait possible, mais il rappelle que le droit est affaire d'interprétation. Il rappelle alors que le pourtour de Genève est une zone privilégiée en France et ne représente donc pas une priorité pour cette dernière. Il précise, cela étant, que l'assemblée de la structure de gouvernance du GLCT prévoit sept voix pour Genève et il remarque qu'il n'avait pas forcément conçu cet aspect uniquement pour le Conseil d'Etat.

Un député PDC remarque que la France semble être sortie de ces carcans gauche-droite et il se demande s'il n'y a pas là une opportunité à prendre en compte pour essayer de relancer ces dynamiques afin que ce soit vraiment les élus locaux qui aient la main sur leur territoire.

M. Levrat pense qu'il y a certainement une volonté de la part des élus locaux français. Mais il répète que les élections françaises sont proches et auront une grande incidence et il mentionne qu'il est possible qu'il y ait des opportunités après les municipales. Il remarque que des prises de contact pourraient dès lors être intéressantes.

Le même député remarque que le Conseil d'Etat a indiqué que cette résolution constituait un rétropédalage par rapport au GLCT, mais il pense que la matrice d'un tel projet trouve ses fondements dans les relations entre le parlement et le Conseil d'Etat. Il ajoute que si les élus pouvaient être partie prenante et assumer quelques-unes de ces sept voix, ce serait une bonne chose.

M. Levrat répond que c'est un dossier qui a toujours été piloté par un Conseiller d'Etat, avec Claude Haegi en son temps, et Robert Cramer ensuite qui avait généré une forte avancée dans ce domaine. Et il remarque que le Grand Conseil a toujours été en retrait.

Il ajoute qu'il avait proposé la formule des assises transfrontalières qui n'avaient guère fonctionné et il pense en effet qu'un renforcement entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat serait une bonne chose. Il se demande s'il ne faudrait pas obliger le Conseil d'Etat à faire un rapport au parlement sur le GLCT ou le motiver à intégrer davantage les députés au sein du GLCT.

Une députée S remarque que cette motion représente donc un certain danger par rapport à l'Etat français qui souhaite conserver le contrôle.

M. Levrat répond que c'est un avis qu'il faut nuancer.

La même députée demande si les voies juridiques ont contribué à favoriser l'intégration des entreprises en Suisse. Elle se demande également ce qu'il faut penser de tous les accords entre Genève et la France et quelles pourraient être les améliorations à apporter.

M. Levrat répond que c'est le droit suisse qui est plus favorable à l'initiative libérale que le droit français. Quant au cadre juridique, il mentionne qu'il ne faut pas toucher à la convention fiscale de 1973 sur la rétrocession fiscale puisqu'elle fonctionne dans le bon sens pour Genève et reste unique.

Il rappelle que Genève est le seul endroit où il est possible de mettre de l'argent dans des projets transfrontaliers grâce aux marges que ce système génère. Cela étant, il mentionne que les obstacles juridiques entraînent une tendance à se retrancher derrière les lois. Il signale encore l'existence d'un projet européen qui devrait permettre aux régions de forcer leurs Etats respectifs à favoriser la coopération transfrontalière.

Discussions du 26 mai 2021 :

L'auteur de la résolution déclare qu'il souhaite retirer cette résolution puisqu'il a été convaincu par l'audition du professeur Levrat. Par contre, il estime que la Commission devrait déposer une motion dans le domaine afin de permettre au Grand Conseil de prendre position sur cette problématique de gouvernance. Il remarque que même la CACRI perd pied dans cette mosaïque d'entités.

Un député S déclare qu'il ne signera pas cette motion. Il remarque avoir toujours eu un sentiment de flou sur cette gouvernance transfrontalière, par ailleurs très contestée. Il estime qu'une nouvelle motion serait à nouveau un coup d'épée dans l'eau.

Un député Ve déclare que retirer cette résolution lui semble raisonnable, mais il mentionne être en faveur d'une motion de commission. Il ajoute que les personnes déléguées dans les entités transfrontalières devraient participer à la rédaction de cette motion. Il observe que ce projet pourrait déboucher sur quelque chose de mieux, ce d'autant plus que le professeur Levrat a donné des pistes de réflexion.

Un député S déclare partager l'opinion du député Ve. Il remarque que la représentation du Grand Conseil est d'une part limitée dans le temps à

12 mois et d'autre part assurée notamment par le président dont l'agenda est déjà très chargé. Il pense dès lors que des améliorations pourraient être envisageables.

Le président déclare être en faveur du retrait de cette résolution. Mais il remarque que les présidents de commission, qui sont également délégués dans ces organes, n'ont pas grand-chose à dire puisque ce sont les Conseillers d'Etat qui sont partie prenante. Il pense dès lors qu'il y a de nombreux aspects à revisiter. Il ajoute être également favorable à la création d'une sous-commission pour la rédaction d'une motion de commission.

Un autre député S déclare partager cet avis, Genève étant de plus en plus dépassé par les problématiques transfrontalières. Il remarque que se saisir de ces questions permettrait peut-être au Grand Conseil d'avoir plus de prise.

Une députée S pense également qu'il serait pertinent que la Commission reprenne les réflexions dans le domaine.

Le président rappelle alors que l'auteur devra retirer sa résolution en séance plénière. Il demande ensuite si la Commission souhaite travailler sur cette motion en sous-commission ou en commission.

Un député MCG déclare être opposé à la création d'une sous-commission.

Un député Ve rappelle que la CACRI n'a pas vocation à s'autosaisir d'un sujet, mais peut travailler sur un projet déjà traité en commission. Il pense qu'il serait plus facile de travailler sur la question en sous-commission.

Un député S déclare ne pas être certain que toutes les commissions puissent se scinder en sous-commission. Cela étant, il rappelle que les motions sont généralement rédigées par des groupes de députés qui les présentent à leur commission. Il ajoute n'avoir jamais vu de sous-commission mise en place pour une motion.

Le président rappelle que l'article 191 de la loi sur le Grand Conseil permet à toutes les commissions de créer des sous-commissions.

L'auteur de la résolution mentionne qu'il ne faut pas entamer de combat politique maintenant et déclare alors s'engager à retirer sa résolution en laissant le temps à la Commission de travailler la problématique.

Un député UDC pense que le premier pas est de reprendre cette résolution et de la transformer en motion en séance plénière.

Le président remarque qu'il propose donc de voter la résolution avec un rapport proposant de faire une motion.

M^{me} Rodriguez déclare que la Commission peut décider de rédiger une motion sur la base de la résolution avant de retirer cette dernière.

L'auteur de la résolution propose alors la création d'une sous-commission.

Le président propose alors de revenir sur ce sujet lors d'une prochaine séance afin de permettre aux commissaires d'en parler dans leur groupe respectif.

Un député S demande si le rapport de la motion inclurait les travaux inhérents à la résolution.

Le président acquiesce et propose de revenir sur ce sujet lors d'une prochaine séance.

L'auteur de la résolution remercie le président pour cette proposition. Il pense pour le moment qu'il serait bon de transformer cette résolution en motion afin de faire plus de clarté dans le domaine. Il ajoute qu'il en parlera à son groupe avant de revenir devant la Commission.

Création de la sous-commission le 2 juin 2020 :

Le président ouvre la discussion sur la suite des travaux de la résolution.

Le PDC déclare maintenir sa proposition de la semaine passée.

Un député Ve pense qu'un petit groupe de travail œuvrant cet été serait une option intéressante. Il signale à cet égard qu'il faudrait prévoir que la Commission puisse parler des ordres du jour de ces séances extra-parlementaires.

Un député S déclare avoir l'impression qu'il y a de quoi occuper la commission avec cette résolution à la lecture du PV de l'audition de M. Levrat. Il ajoute qu'il devrait être également envisageable d'aborder les partenaires français afin d'avoir des informations de leur part. Il est donc favorable à la création d'une sous-commission.

Le président passe au vote de la constitution d'une sous-commission :

Oui : 7 (1 UDC, 2 PDC, 1 S, 2 Ve, 1 MCG)

Non : 2 (1 MCG, 1 S)

Abstentions : 5 (1 S, 4 PLR)

Le principe d'une sous-commission est accepté.

Le président demande des volontaires. Cas échéant, il pense qu'il serait bon d'avoir un représentant de chaque bloc politique. Il suggère que les groupes en discutent afin de pouvoir nommer des commissaires lors de la prochaine séance.

Séances des 9 et 16 juin 2020, composition de la sous-commission :

Le président rappelle qu'il était convenu de travailler sur le sujet en sous-commission et que des délégations par bloc politique devaient être déterminées.

Un député S pense qu'il serait préférable que les commissaires qui s'intéressent à ce sujet s'investissent dans cette sous-commission plutôt que de procéder à la nomination d'une délégation issue de chaque bloc politique.

Le président déclare que c'est pourtant la règle en usage au sein du Grand Conseil.

Un député PDC rappelle que la sous-commission informatique avait un représentant par parti politique. Cela étant, il mentionne être volontaire pour la sous-commission.

Le président déclare être opposé à scinder la Commission et à faire siéger une sous-commission avec sept personnes. Il ajoute qu'il préférerait dès lors que le débat se déroule au sein de la Commission plénière.

M. Lussi signale être disponible.

M. Deonna déclare être également volontaire.

La sous-commission est composée de MM. O. Cerutti, Deonna et Lussi.

Le président rappelle que la sous-commission devra nommer un président et définir un cahier des objectifs. Il ajoute que la sous-commission pourra démarrer ses travaux à partir du 19 juin.

M^{me} Rodriguez mentionne qu'elle transmettra la création de cette sous-commission à sa direction afin que le Bureau du Grand Conseil en soit informé et se détermine sur la possibilité pour la sous-commission de se réunir ou non durant l'été sachant que les commissions et sous-commissions ne se réunissent en principe pas pendant les vacances scolaires.

Après discussion entre les sous-commissaires, M. O. Cerutti déclare avoir été nommé président de cette sous-commission. Il mentionne que celle-ci va organiser ses travaux qu'elle poursuivra en septembre.

Travaux de sous-commission :

Séance du 16.06.2020

À l'ouverture de la séance, le commissaire UDC prend la parole et déclare que cette sous-commission a été nommée pour aller dans le sens de la résolution de M. O. Cerutti et il pense qu'il serait normal que ce dernier en soit le président.

Le commissaire S déclare partager la même opinion.

Le président de la sous-commission nommé remercie ses collègues pour leur confiance dans l'organisation des travaux.

Il observe que le parlement a historiquement trois représentants au GLCT qui ont une vision à très court terme de la planification mise en place par le Conseil d'Etat et ajoute que nous pouvons douter que nommer des présidents de commission dans cet organe chaque année soit très pertinent. Il remarque par ailleurs qu'il y a des membres de droit comme le président de l'ACG ou un Conseiller administratif de la Ville de Genève. Il estime que c'est la capacité des députés à s'investir dans ces organes qui devrait être réfléchie.

Le commissaire UDC répond que nombre de ces personnes sont des représentants de magistrats et il rappelle que c'est au sein des exécutifs que se prennent les décisions. Il observe alors que deux points ressortant du projet lui semblent fondamentaux, soit la notion « d'incompatibilité institutionnelle » et le fait que la « politique par projet a montré ses limites ».

Le président déclare qu'il est donc possible soit d'amender la résolution soit de rédiger une motion de commission.

Le commissaire UDC rappelle qu'il y avait une piste évoquée par le professeur Levrat et il proposerait de refaire une audition de ce dernier.

Le commissaire S mentionne que l'essentiel du travail sera réalisé au sein de la sous-commission avant d'être présenté à la Commission. Il évoque encore les personnes, tel Gabriel Barrillier, qui ont signé le manifeste pour le Grand Genève et il se demande ce que ces derniers pensent du Grand Genève à présent.

Le commissaire UDC rappelle que les représentants sont des informateurs privilégiés de la Commission pouvant rapporter des éléments. Il répète que les parlementaires n'ont pas de voix décisionnelle dans ces domaines. Il évoque alors la filière du bois en remarquant que c'est M. Roger Beer qui est la cheville ouvrière dans ce domaine pour le canton de Genève et qui est fonctionnaire. Il se demande en fin de compte s'il est nécessaire pour les élus de continuer à fréquenter ces instances.

Le président remarque que la politique développée par un fonctionnaire provient d'un Conseiller d'Etat.

M^{me} Rodriguez rappelle que le parlement doit valider tout de même un certain nombre de projets et elle pense qu'il n'est pas inutile d'avoir des informations. Elle rappelle une fois encore que le parlement doit ratifier par exemple les projets intercantonaux élaborés et négociés par le Conseil d'Etat, comme dans le cas de la convention romande sur les jeux d'argent.

Le commissaire S remarque que le questionnement sur la place des députés est intéressant, mais il rappelle que le projet de résolution part du constat que la collaboration est utile et nécessaire et il pense qu'il est possible de réfléchir au fonctionnement du GLCT ou d'entités comme le forum d'agglomération.

Il ajoute qu'il serait utile en fin de compte de faire le tour des organes de gouvernance afin de déterminer quelles sont les instances ayant du pouvoir, afin de renforcer la place du Grand Conseil. Il précise qu'avoir un retour des exécutifs, comme le président de l'ACG, serait intéressant. Il estime même qu'il serait bon d'approcher les exécutifs travaillant de l'autre côté de la frontière.

Le commissaire UDC demande si M^{me} Rodriguez pourrait fournir un inventaire de ces organes transfrontaliers tels que le GLCT.

M^{me} Rodriguez indique qu'elle leur transmettra cette information.

Le président partage ces avis et propose d'organiser les travaux en fonction des auditions en discussion.

Le commissaire UDC signale que les députés français aimeraient eux-mêmes participer davantage.

Le président mentionne que l'idée de faire un constat et un inventaire, d'auditionner les acteurs politiques de Genève, des parlementaires français et enfin le professeur Levrat, devrait permettre de structurer les travaux.

Le commissaire UDC proposerait encore éventuellement l'audition de M. Roger Beer afin d'avoir un écho du terrain.

Le commissaire S acquiesce et il remarque qu'il serait bon effectivement d'avoir un retour des Français. Il pense en l'occurrence à MM. Jean Denais et Christian Monteil, personnalités françaises, qui pourraient être invités.

Il observe par ailleurs que s'il y a des obstacles, certains domaines transfrontaliers fonctionnent. Il se demande dès lors s'il ne serait pas nécessaire de se fixer une thématique et de l'explorer afin de bien comprendre le fonctionnement.

Le président remarque qu'il sera nécessaire de prévoir notamment les auditions qui sont possibles sous l'angle constitutionnel.

Le commissaire S signale qu'il peut également entrer en contact avec des chercheurs au sein des universités françaises.

M^{me} Rodriguez signale qu'il faut passer par le département présidentiel pour inviter des élus français à un échange.

Le commissaire S propose alors d'inviter M. Christian Dupessey, maire d'Annemasse.

Le président remarque que la sous-commission se réunira encore une fois avant la fin du mois de juin pour s'organiser, et lève la séance.

Séance du 25.06.2020 :

Le président rappelle que l'idée de cette rencontre est de fixer les dates des prochaines séances et d'organiser les travaux de la sous-commission.

Le commissaire UDC remarque qu'il y a déjà de nombreuses séances parlementaires et il proposerait de continuer les séances de travail de la sous-commission une heure avant ou après la CACRI.

Le président pense qu'il est préférable de les prévoir à la suite de la CACRI. Il estime que des séances d'une heure pourraient suffire. Il propose donc la prochaine séance le 25 août de 14h à 15h.

Le président aimerait que la partie institutionnelle soit réglée le 25 août. Il rappelle qu'il est question du Conseil du Léman, du CRFG et du GLCT. Il précise que le CRFG concerne l'Ain, la Haute-Savoie, Vaud et Genève. Il proposerait d'entendre des représentants de ces trois conseils et de déterminer leurs prérogatives. Il ajoute que la sous-commission pourrait entendre Gabriel Barrillier pour le CRFG, et Claude Haegi pour le Conseil du Léman.

Il rappelle par ailleurs que la Constitution genevoise délègue dans son article 111 les affaires étrangères au Conseil d'Etat. Il pense qu'il serait intéressant d'aborder ce point et d'avoir également un avis sur la Constitution suisse.

Le commissaire UDC rappelle que M. Longchamp estimait que toute cette organisation était quelque peu redondante et onéreuse. Il propose dès lors d'entendre M. Hodgers.

Le président répond qu'il n'aimerait pas se laisser embarquer dans une audition du Conseil d'Etat, qui est informé de la matière au travers des PV.

M^{me} Rodriguez mentionne que c'est le département présidentiel qui pourra donner des précisions sur ces différents organes, soit M^{me} Kolb, directrice des affaires extérieures au sein du département présidentiel soit M. Bolzani, attaché aux questions régionales et transfrontalières, qui connaissent très bien ces organes.

Le commissaire S déclare être en faveur de l'audition de M. Barrillier et de M. Haegi qui n'ont plus de mandat politique. Il pense par ailleurs qu'il serait intéressant d'entendre M. René Longet pour les assises transfrontalières. Il rappelle qu'il est spécialiste d'enjeux locaux, mais ayant

des résonnances très larges comme la souveraineté alimentaire. Il observe en outre qu'il n'est plus conseiller national. Il pense également qu'il ne faut pas se précipiter avec l'audition du Conseil d'Etat.

Le commissaire UDC remarque que la dynamique est similaire à celle de la Cour des comptes et il demande s'il y a un projet politique du Grand Genève pour cette législature. Il mentionne qu'il faudrait avoir une idée des principes qui régissent ce domaine.

Le président remarque qu'il serait intéressant d'avoir également une idée des débats sur le sujet qui se sont déroulés au sein de la Constituante. Il ajoute que la lecture des rapports annuels du Conseil d'Etat pourrait faire émerger des éléments novateurs au cours de ces dernières années et il mentionne que les consulter permettrait de savoir quelle en a été la lecture politique. Il demande alors si les commissaires souhaitent auditionner ces différentes personnes ensemble ou séparément.

Les commissaires partagent cet avis, mais le président remarque que cela dépend également des affinités entre les personnes. Cela étant, il imagine qu'il est plus simple de les entendre seules. Il remarque qu'il pourrait être intéressant d'avoir un haut fonctionnaire qui puisse donner un écho du Conseil d'Etat.

Le commissaire UDC rappelle qu'il y a trois PL sur le Grand Genève et il demande à avoir les numéros de ces PL. Il pense qu'avoir une idée des montants dépensés pourrait être intéressant.

Le président pense qu'avoir un bilan financier est en effet important.

Le commissaire S rappelle l'audition du professeur Levrat et il pense qu'il serait bon de connaître les limites de compétences des représentants français.

M^{me} Rodriguez rappelle qu'il convient d'informer le Conseil d'Etat pour inviter des élus français.

Le commissaire S pense qu'entendre les Français est une question de principe. Il ajoute qu'il serait bon également de se rendre de l'autre côté de la frontière.

Le commissaire UDC rappelle que le président du Grand Conseil et les présidents de commission organisent une séance avec les instances françaises. Il pense qu'il serait judicieux de savoir si ces séances se poursuivent.

M^{me} Rodriguez répond qu'elle se renseignera.

Le président propose de débiter les travaux avec un point de situation sur ces différentes instances et les questions constitutionnelles, et de continuer le 1^{er} septembre par les auditions, de M. Barrillier et de M. Longet par exemple.

Il pense que si les commissaires ont les documents à la mi-août, il sera possible de réfléchir et de préparer la première séance.

Le président, après discussion, déclare que la séance du 8 septembre verra l'audition des personnes évoquées qui n'auront pas encore été entendues. Il ajoute que la question de l'intégration du parlement dans le processus sur le Grand Genève sera évidemment posée aux uns et aux autres.

M^{me} Rodriguez se demande ensuite si la sous-commission ne pourrait pas demander au Bureau du Grand Conseil de nommer les députés du GLCT pour la durée d'une législature et non d'une année sachant que ce souhait avait été évoqué lors de la dernière séance afin de faire un suivi sur le long terme.

Le président acquiesce et remarque qu'il faut se poser la question de la diffusion des PV et s'il faut par exemple les distribuer aux autres membres de la CACRI.

Séance du 25.08.2020

Point de situation sur le plan institutionnel

Le président rappelle que M^{me} Rodriguez devait apporter un certain nombre de renseignements à la sous-commission, ce qui a été fait. Il remercie M^{me} Rodriguez pour ces différents travaux. Il ajoute qu'elle a en outre mené une recherche sur la constitution genevoise qui indique que c'est bien le Conseil d'Etat qui conduit les affaires étrangères du canton, avec notamment un programme soumis au Grand Conseil et faisant l'objet d'un RD. Il rappelle que ce dernier a été renvoyé à la CACRI. Il observe, cela étant, que ces différents éléments ont de la peine à se mettre en place dans la gouvernance du canton. Il rappelle, en outre, que ces RD ont jusqu'à présent été des présentations de l'existant et non de véritables programmes de projets.

Le commissaire UDC remercie M^{me} Rodriguez pour ces différents éléments. Il observe que la Constitution fédérale donne l'habileté de gérer les affaires étrangères de rang inférieur aux cantons et il remarque qu'il est donc question du Conseil d'Etat. Il se demande également ce que signifie « de rang inférieur ».

M^{me} Rodriguez répond que c'est ce qui permet au Conseil d'Etat de traiter avec des autorités françaises locales. Elle ajoute que le terme « canton » implique spécifiquement les Conseils d'Etat. Mais elle rappelle que le parlement doit être tenu au courant puisque seules certaines conventions peuvent être ratifiées par le Conseil d'Etat uniquement, les autres conventions devant être validées par le Grand Conseil.

Le président évoque alors le règlement sur l'organisation du Conseil d'Etat dans le cadre des affaires étrangères en mentionnant que le Grand Conseil doit tout de même valider les budgets nécessaires au programme établi par le Conseil d'Etat et donc aux accords envisagés par ce dernier. Il ajoute que le contrôle est effectué par les représentants du parlement dans les multiples commissions interparlementaires.

Le commissaire UDC remarque que ces représentants décident de très peu de choses. Il pense dès lors qu'il est nécessaire d'être informé et il se demande comment faire pour permettre aux députés d'amender les différentes propositions.

Le président propose de lister les différentes questions de la sous-commission. Il demande alors s'il y a des questions à l'égard des organes transfrontaliers. Il pense qu'il serait bon d'avoir une vision générale de l'ensemble des représentants du parlement genevois dans ces multiples organes sous la forme d'un organigramme.

M^{me} Rodriguez rappelle qu'il y avait jadis des représentants du Grand Conseil dans le CRFG, ce qui n'est plus le cas à présent.

Le président remarque ensuite que le GLCT renvoie aux accords de Karlsruhe dont il faudrait bien comprendre le fonctionnement. Il précise que la sous-commission entendra M. Barrillier qui était délégué au sein du GLCT. Il ajoute qu'un bilan pourrait être fait à l'égard de ce GLCT avec un exposé sur les enjeux.

M^{me} Rodriguez mentionne que c'est M^{me} Kolb qui pourrait renseigner la sous-commission sur le GLCT.

Le président se demande s'il faudrait envisager une audition commune de M. Barrillier et de M^{me} Kolb. Les commissaires acquiescent.

Le président déclare que l'audition sera conjointe. Il remarque qu'il faudrait également entendre les responsables des éléments financiers car ce sont des financements conjoints (Confédération, canton, région).

Le commissaire UDC déclare que l'obstacle relève à son avis de la position du président du Conseil d'Etat, ses explications ayant été lapidaires.

Le président évoque ensuite le Conseil du Léman en rappelant qu'une audition de M. Haegi était envisagée. Il ajoute qu'une audition de M. Longet était par ailleurs prévue en lien avec le Grand Genève.

M^{me} Rodriguez précise qu'au niveau de l'administration, M^{me} Ricci pourrait éventuellement être sollicitée s'il y a des questions en lien avec le Conseil du Léman.

Le président déclare qu'il serait intéressant d'obtenir le dernier bilan d'activité de cette entité.

Le commissaire S rappelle qu'un rapport annuel sur la politique étrangère du Conseil d'Etat devrait être déposé devant la CACRI.

Le président acquiesce en mentionnant qu'un RD est remis à la CACRI en début de législature et il remarque ne pas avoir le souvenir d'une velléité marquée dans ce rapport. Il répète qu'il serait bon d'avoir le dernier bilan d'activité du Conseil du Léman, ce qui permettrait d'alimenter le débat lors de l'audition de M. Haegi.

Le commissaire UDC rappelle que l'enveloppe budgétaire est octroyée par le Grand Conseil et il mentionne qu'il serait effectivement bon d'avoir une vision plus précise.

Le président évoque le forum d'agglomération en déclarant qu'il faudrait également avoir un retour à cet égard.

Le commissaire S estime que ce sont des échanges informels entre élus qui interviennent majoritairement dans ce cadre.

Le président pense que l'audition de M. Longet serait tout de même nécessaire.

M^{me} Rodriguez mentionne que M^{me} Kolb pourra également donner des explications sur le forum d'agglomération, qui est en lien avec le GLCT.

Le président déclare encore qu'il serait intéressant de savoir sur quelle base est faite la rétrocession fiscale à la France. Il pense qu'il serait bon de se remémorer le règlement.

M^{me} Rodriguez mentionne que c'est le Conseil d'Etat qui pourrait éventuellement leur faire un état des lieux sur la rétrocession.

Le président mentionne que ce serait un sujet à traiter au sein de la CACRI.

Le commissaire UDC rappelle que certains cantons courent après la France pour récupérer les montants fiscaux alors que le système est inversé à Genève. Il rappelle qu'il a été dit à de multiples reprises qu'il était préférable de ne pas remettre en question ce système qui est bénéfique pour Genève.

Le commissaire S pense qu'il serait intéressant d'avoir le point de vue de M. Longet sur le forum d'agglomération puisque c'est tout le tissu associatif qui y est représenté. Il observe que la participation de la société civile est très importante dans ce cadre et il imagine que c'est dans ce dernier que remontent les problématiques du terrain.

Le président se demande comment le citoyen fait pour participer à ce type d'événement.

Le commissaire S remarque que la désignation est très précise et sélective, seules des personnes représentant des collectivités actives de manière transfrontalière pouvant siéger.

M^{me} Rodriguez rappelle qu'il n'y a pas, sauf exception, de rencontres entre le président du Grand Conseil et les autorités françaises. Elle ajoute que les assises transfrontalières et le forum d'agglomération sont liés au GLCT.

Le président indique alors avoir reçu un document sur la politique et l'avenir du bois de la part de M. Thomas Büchi. Il se demande si l'audition de ce dernier pourrait être intéressante.

Le commissaire S déclare être en faveur des auditions qui ont été proposées : M^{me} Kolb, M^{me} Ricci, M. Haegi et M. Barrillier. Il ajoute qu'il sera possible par la suite d'orienter les travaux dans un domaine spécifique comme le bois.

Le commissaire UDC remarque que M. Roger Beer pourrait par exemple donner des explications très claires sur le fonctionnement de la filière bois entre les différents cantons et la France voisine.

Le président prend note des idées suivantes :

- Documents demandés : organigramme des représentants genevois dans les organes transfrontaliers, le RD 1266 et le RD 1266-A, bilan d'activité du Conseil du Léman.
- Questions des commissaires : comment faire pour permettre aux députés d'amender les différentes propositions dans les commissions extraparlimentaires ? Est-il possible aux députés de se positionner plus en amont et d'intervenir ?
- Auditions proposées avec les participations de Madame Kolb et/ou de Monsieur Bolzani : M. Barrillier, M. Haegi, M. Cramer, M. Rossellat, M. Pagani, M. Levrat.

Séance du 1.09.2020 :

Le président prend la parole et remarque que les documents des commissions régionales ne parviennent pas aux députés.

Le commissaire UDC remarque que les rapports que les députés font au sein de la CACRI sont essentiellement oraux et il pense qu'il serait bon de transmettre également des documents.

Le président propose de prendre note de cette remarque afin de demander que ces documents soient transmis aux députés.

Il rappelle ensuite que M. Longet sera entendu la semaine prochaine, et M. Haegi dans deux semaines.

M^{me} Rodriguez signale que M^{me} Kolb se tient à la disposition de la sous-commission pour la suite de ses travaux.

M^{me} Rodriguez distribue ensuite le rapport d'activité 2018 du Conseil du Léman.

Audition

M. Gabriel Barrillier, ancien député

M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales

Le président accueille les personnes auditionnées et explique que la CACRI a créé une sous-commission afin de réaliser un inventaire des différentes entités régionales et de réfléchir à une amélioration de la gouvernance de ces entités. Il rappelle que c'est le Conseil d'Etat qui conduit la politique des affaires étrangères, mais il observe qu'il a également l'obligation de faire un programme dans le domaine et de rendre un rapport. Il signale ensuite que M. Barrillier a été invité puisqu'il a une grande expérience dans ces organes transfrontaliers. Il ajoute que M^{me} Kolb est présente pour son expertise et il observe que la sous-commission aimerait qu'elle soit présente lors de ses deux prochaines séances qui verront l'audition de M. Longet et de M. Haegi.

M^{me} Kolb en prend note et demande si l'un de ses collaborateurs pourrait la remplacer si elle ne peut pas être présente. Le président acquiesce.

M. Barrillier prend la parole et déclare avoir compris que la R 889 était destinée à modification. Il ajoute avoir une expérience professionnelle dans les organes du CRFG depuis 1980, puis politique depuis 2001 en tant que délégué dans les commissions du CRFG et du Conseil du Léman. Il remarque par ailleurs avoir fait partie de l'association genevoise pour le développement des relations régionales, à l'origine du forum d'agglomération.

Il mentionne alors que la résolution PDC lui a donné l'impression qu'une nouvelle couche allait être ajoutée. Cela étant, il rappelle que le cadre institutionnel qui dépend du Conseil de l'Europe, auquel la Suisse appartient, prévoit les relations transfrontalières. Il précise qu'il est donc inutile de reprendre un projet similaire à celui des accords de Karlsruhe. Il pense par

ailleurs que cette résolution permet de réactualiser le sujet et de se pencher dessus.

Il signale ensuite que de 1973 à 2020, la population du canton est passée de 336 000 personnes à 500 000, et un million d'habitants sur l'ensemble de la région. Il rappelle que le Grand Conseil n'a jamais anticipé les problèmes, notamment de mobilité, et s'est contenté d'accompagner les problèmes. Il observe par ailleurs qu'il y a un réel déficit démocratique qu'il faudrait combler. Il rappelle que le CRFG est le vecteur fondamental qui a créé l'accord de rétrocession de 1973. Il pense que cet accord était visionnaire et il ne croit pas qu'il faille le modifier. Il observe que le GLCT représente, quant à lui, un embryon du gouvernement régional avec 7 délégués pour Genève, 7 délégués pour la France et 7 délégués pour le district de Nyon. Et il mentionne que c'est le GLCT qu'il faudrait renforcer.

M^{me} Kolb ajoute qu'il y a trois institutions transfrontalières. Elle évoque la première d'entre elles, soit le CRFG qui est une instance permettant à Genève de discuter officiellement avec la France. Elle précise que c'est ainsi un référent ancien, mais important.

Le président remarque que c'est le préfet qui représente l'Etat français au sein du CRFG. M^{me} Kolb acquiesce.

Le président demande si le préfet représente seul la France.

M^{me} Kolb répond qu'il y a plusieurs préfets en France, avec un préfet de région qui copréside le CRFG avec le président du Conseil d'Etat genevois. Elle ajoute que le préfet de région est accompagné par les deux préfets des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les sous-préfets qui connaissent le terrain. Elle répète que cette instance est fondamentale. Elle évoque ensuite le GLCT qui date de 2012.

M. Barrillier remarque que le GLCT représente une avancée dans la gouvernance concrète. Il ajoute que 3 députés, 1 représentant de l'ACG, 1 représentant de la Ville de Genève et 2 représentants du Conseil d'Etat sont les représentants genevois au sein du GLCT. Or, il remarque que le déficit démocratique est inhérent à la délégation parlementaire puisqu'il faudrait pérenniser cette représentation en modifiant la Loi sur le règlement du Grand Conseil. Il mentionne que ces personnes devraient être légitimées dans cette entité en y étant déléguées plus qu'une année.

Il pense également qu'il serait nécessaire de considérer ces organes pour leur importance afin d'éviter des catastrophes comme celle de 2014 sur les P+R. Il évoque alors l'article 145 de la constitution portant sur la politique régionale, et il remarque qu'une loi d'application de cet article pourrait être une option intéressante pour asseoir une légitimité démocratique. Il pense que

le parlement doit avoir son mot à dire, ce d'autant plus que l'exécutif est un peu timide dans le domaine.

M^{me} Kolb rappelle que le texte du GLCT a été voté par le Grand Conseil. Elle ajoute que le GLCT est une gouvernance locale et elle remarque que le canton de Genève dispose de sept voix qui sont partagées par décision interne au canton. Elle précise que la Ville de Genève est membre du GLCT, ce qui n'est pas le cas de l'ACG. Elle rappelle encore que c'est le président du Grand Conseil et les présidents des commissions de l'aménagement et des transports qui représentent le parlement.

Le président déclare que c'est là où réside le problème puisque ces présidences sont tournantes et changent tous les ans.

M. Barrillier acquiesce en mentionnant qu'à chaque fois, il est compliqué de réunir les trois représentants du Grand Conseil. Il ajoute que ces derniers ne font pas non plus de rapport et il pense qu'il serait nécessaire qu'un rapport soit fait au plénum via la CACRI par exemple.

M^{me} Kolb rappelle que le CRFG s'est également resserré et elle mentionne que la présence des députés s'est concentrée dans le GLCT et le Conseil du Léman. Elle mentionne que c'est un investissement qui devrait durer plusieurs années au vu de son ampleur. Elle ajoute que cela nécessite du temps et de l'envie. Elle observe que même les Vaudois sont représentés de manière différente par rapport aux Genevois.

M^{me} Rodriguez rappelle que la convention sur le GLCT a été adoptée le 1^{er} décembre 2011 et elle mentionne que ce sont les statuts qui indiquent la répartition des voix. Elle ajoute que c'est le Bureau du Grand Conseil qui désigne les membres du Grand Conseil siégeant au sein du GLCT et elle pense que les éventuels souhaits de changement devraient donc faire l'objet d'une demande au Bureau.

Le commissaire UDC remarque que le parlement est amené à financer les budgets. Il se demande si la CACRI pourrait avoir un explicatif tous les ans afin de permettre aux députés de savoir ce qu'ils votent.

M^{me} Kolb répond que le Projet d'agglomération III donne l'ensemble des détails financiers. Et elle remarque que c'est à travers la CACRI que les informations sont données.

Le président mentionne que le projet de loi d'agglomération provient du Conseil d'Etat et ne peut pas être modifié par le Grand Conseil.

Le commissaire S remarque que de superbes avancées comme le CEVA sont faites dans certains domaines. Il ajoute qu'il existe de nombreuses études et il ne croit pas qu'il faille faire un constat d'échec sur ce qui a été réalisé. Et

il se demande s'il n'y a pas d'enjeux et des tensions entre les villes et les cantons dépassant le cadre de l'agglomération genevoise. Il se demande dès lors comment fonctionne l'articulation entre cette politique transfrontalière et les autres projets à travers la Suisse.

M^{me} Kolb remarque que l'enveloppe a été augmentée à l'échelle des projets des uns et des autres. Elle mentionne que la concurrence est plus forte sur les grands projets de programmation, comme les projets ferroviaires. Elle précise que la concurrence est forte avec Zurich par exemple.

Le président évoque le projet d'agglomération en préparation soit le projet d'agglomération IV et il remarque que les députés pourraient intervenir dans ce cadre. Il observe que si les délégations du parlement ne sont pas permanentes, les informations se diluent inévitablement.

M. Barrillier déclare que certains secteurs présentent des problèmes qui ne sont pas résolus, comme la mobilité. Il rappelle qu'une autoroute va être construite à côté de la ligne du CEVA. Et il pense qu'il faut donner des compétences au GLCT afin d'éviter les doublons. Il ajoute qu'il serait même bon de donner de nouvelles compétences au GLCT dans les domaines évoqués par les commissaires.

Il remarque ensuite que les financements des projets d'agglomération soutiennent des projets s'étalant au-delà de la frontière, et il mentionne que ces financements s'exposent à des référendums. Il pense qu'il faudrait proposer une motion demandant au Conseil d'Etat de reprendre les discussions avec la France et le canton de Vaud pour renforcer les compétences du GLCT à d'autres domaines que l'aménagement et la mobilité et pour créer un fonds d'investissement régional, alimenté à parts égales. Il pense que cela permettrait de créer un vrai débat. Cas échéant, il pense que le canton se heurtera pendant 100 ans au problème du financement d'infrastructures nécessaires à la région. Il rappelle que Genève verse 315 millions à la France en rétrocession, et il remarque que créer un fonds de 60 millions pourrait être envisageable. Il pense que ce mode de faire serait pédagogique et intéressant.

Le commissaire UDC intervient et répète que son parti ne veut pas toucher à la rétrocession.

M^{me} Kolb remarque que la préparation du PA IV est à l'agenda du GLCT. Et elle remarque que la CACRI pourrait demander une présentation des orientations de ce PA IV, sachant que le dépôt aura lieu le 21 juin 2021 devant la Confédération. Elle précise que ce PA IV vise à consolider les éléments développés préalablement.

Elle rappelle par ailleurs que le GLCT ne peut pas tout faire. Elle ajoute que les questions de santé sont traitées dans le cadre du CRFG, à l'instar des problématiques de nature régaliennne. Elle indique encore que les systèmes politiques ne sont pas les mêmes de part et d'autre de la frontière et elle pense qu'il est important de connaître les acteurs au sein des autres institutions.

M. Barrillier rappelle qu'il existe encore les Assises transfrontalières et le forum d'agglomération. Il précise que ces deux institutions ont peu de pouvoir et n'ont qu'un rôle de consultation.

Séance du 8.09.2020 :

Le président prend la parole et signale que l'audition de M. Robert Cramer pourrait être intéressante puisque ce dernier connaît très bien les acteurs politiques en France voisine. Le président rappelle qu'il faudrait réentendre le professeur Levrat à la suite des auditions.

Le commissaire S pense dès lors qu'il pourrait être intéressant de prévoir une séance de réflexion avant l'audition de M. Cramer qui connaît bien le sujet, afin de penser aux questions qui devraient lui être posées.

Le commissaire UDC déclare avoir l'impression de connaître bien peu de choses dans ces affaires. Et il pense que ces auditions permettent d'éclairer des pans entiers. Il ajoute dès lors avoir peu de questions à poser à M. Cramer.

Le président rappelle qu'il avait également été proposé d'entendre les voisins français, bien que ce soit compliqué avec le Covid.

Le commissaire S acquiesce, mais il se demande vers qui se tourner.

Le président répond qu'il faudrait sans doute envisager d'entendre le préfet et ses sous-préfets. Il pense qu'il serait intéressant d'avoir les visions des uns et des autres pour organiser cette rencontre.

Audition

M. René Longet, ancien député

En présence de M. Enrico Bolzani, attaché aux questions régionales et transfrontalières

Le président rappelle que M. Longet a beaucoup travaillé dans le cadre de la région et il remarque que la sous-commission pensait qu'il avait présidé le GLCT. Il évoque également le but de la sous-commission qui aimerait renforcer la présence parlementaire au sein du GLCT, en prolongeant les

mandats politiques des représentants du Grand Conseil. Il mentionne que les députés ont par ailleurs l'impression que la région ne vit qu'au travers des grands projets comme le CEVA sans qu'il n'y ait plus d'éléments qui se concrétisent.

M. Longet prend la parole et déclare s'être demandé s'il n'y avait pas erreur sur la personne lorsqu'il a reçu la convocation. Mais il remarque avoir une certaine expérience intercantonale au sein d'une commission valdo-genevoise sur l'université. Il précise que Vaudois et Genevois travaillent sensiblement de la même manière même si les cultures divergent à plusieurs égards. Il ajoute avoir également vécu une expérience transfrontalière avec l'Ain et la Haute-Savoie.

Il aimerait, cela étant, féliciter les auteurs de la résolution dont les considérants sont exacts. Il pense que le cœur du problème relève de la décentralisation d'éléments de souveraineté. Il estime par ailleurs qu'il ne faudrait sans doute pas disperser plus avant des députés dans le mille-feuille transfrontalier, au vu de sa complexité. Il remarque en fin de compte qu'il faudrait partir du modèle économique genevois qui est particulier. Il rappelle en effet que Genève crée de l'emploi sans qu'il y ait de logement sur son sol et en exportant ce dernier de l'autre côté de la frontière. Il observe ainsi que ce système crée des systémiques de dysfonctionnement avec un effet d'aubaine pour les uns et les autres, mais également un chaos des transports et un mitage en France très important. Il rappelle même que des députés habitaient jadis en France.

Il ajoute que ce développement hors sols génère inévitablement une population hors-sol pour qui il faut créer des attaches et un sentiment d'appartenance. Il rappelle alors que le fondement de la coopération transfrontalière est une lettre entre deux ambassadeurs datés de 1973 qui a permis de créer le CRFG. Il mentionne, cela étant, partager la prise de conscience qu'exprime cette résolution. Il observe qu'il n'y a pas de visibilité pour le commun des mortels, ni même de véritable légitimité.

Il déclare qu'il serait donc nécessaire de remettre les choses à plat en créant une instance politique et une instance technique. Il ne voit pas en l'occurrence d'autre solution qu'un parlement régional, qui est un tabou. Or, il estime que cette solution pourrait être possible avec un parlement composé uniquement de politiques, l'alternative étant une assemblée transfrontalière formée sur la base d'une élection transfrontalière. Il pense qu'il faudrait donc se demander pourquoi ces deux solutions seraient un tabou et envisager, au pire, un consensus avec un parlement consultatif. Il déclare que lorsque la « herse » du Covid, comme du temps de l'Escalade, est tombée à la frontière, la notion de Grand Genève a été largement battue en brèche. Il évoque alors

l'hypothèse d'une guerre aux frontières de l'Europe impliquant la France en mentionnant que la frontière pourrait se fermer en 24 heures.

Il déclare qu'il convient donc d'appeler les deux Etats à créer un traité et une entité transfrontalière en s'inspirant du traité d'Aix-la-chapelle (Aachen). Il ajoute qu'il faudrait peut-être évaluer les volontés politiques à Berne en profitant de ce temps de Covid. Il déclare ensuite que lorsque François Hollande a été élu en France, le parti S genevois s'est dit que des évolutions pourraient advenir en France au niveau de la coopération transfrontalière tant avec la Suisse qu'avec l'Allemagne ou l'Espagne, mais il remarque que rien n'a pu se concrétiser finalement. Il espère donc que cette résolution sera acceptée, mais il pense que les considérants devraient être précisés. Il ajoute qu'il serait bon de s'allier avec d'autres cantons confrontés à des problématiques similaires. Il estime dès lors qu'il faudrait préciser les éléments de souveraineté devant être décentralisés et proposer une alternative concrète de parlement transfrontalier avec des thématiques auxquelles s'identifier. Il pense qu'un lieu public de débat politique composé d'élus devant se justifier devant leur électorat serait donc une bonne chose. Il évoque encore un descriptif du professeur Levrat ainsi qu'une interview de M. Longchamp qu'il remet à la commission.

Le président déclare que la sous-commission a déjà auditionné M. Barrillier, et doit encore entendre M. Haegi et probablement M. Cramer avant de réentendre M. Levrat. Il observe alors que le Conseil d'Etat estime que ce projet de résolution est un rétropédalage pouvant mettre en péril l'accord de rétrocession fiscale de 1973.

Le commissaire UDC demande ce qu'il faut penser des enveloppes budgétaires destinées au fonctionnement de l'état par rapport au projet d'agglomération.

M. Longet pense que la Commission des finances peut demander des explications détaillées au Conseil d'Etat. Il ne croit pas que quelques députés perdus au milieu du système pourront faire quoi que ce soit. Il ajoute ne pas avoir l'impression que les représentants du canton de Genève font du mauvais travail. Il précise ne pas avoir de critique sur le fonctionnement des institutions, mais sur le patchwork que l'ensemble représente. Il observe que le commun des mortels n'est pas impliqué dans ces instances qui restent l'affaire « d'insiders ». Il pense qu'il serait utile pour tous de simplifier la gouvernance de ces entités, en premier lieu pour les fonctionnaires genevois. Il remarque qu'il serait intéressant pour la sous-commission d'entendre les fonctionnaires également pour avoir une idée de la complexité de ces instances.

M. Bolzani déclare partager les avis exprimés par M. Longet, mais il remarque que pour simplifier les choses, il faut être deux, ce qui n'est pas le cas. Il mentionne que les instances ont été précisées au cours des cinq dernières années, ce qui consiste également en une simplification.

Cela étant, il rappelle que son service est à la disposition de la CACRI pour la tenir informée. Il pense également que l'agglomération vit de ses infrastructures et reste décharnée, mais il rappelle qu'il y a de nombreux projets portant sur l'eau, la culture ou la jeunesse. Il en vient alors au traité d'Aix-la-Chapelle en indiquant qu'un traité de cette nature, qui s'inscrit dans un contexte politique particulier en mettant en lien deux capitales, ne serait guère utile pour Genève qui perdrait des compétences au profit de Berne.

Le président demande s'il serait possible de s'organiser au niveau régional sans passer par Paris et Berne.

M. Bolzani répond que la constitution permet à Genève de signer des accords dans la mesure où ces derniers ne s'opposent pas à d'autres traités. Mais il doute que cela soit possible en France.

M. Longet pense qu'il faut créer un socle politique avec un parlement transfrontalier qui pourrait être dans un premier temps consultatif. Il ajoute que ce premier pas devrait faire l'objet d'un accord entre les deux Etats et pourrait constituer un début de dynamique.

Le président demande si la proposition de M. Barrillier qui propose de créer un fonds d'infrastructure régional de 60 millions alimenté par Genève et la France voisine est pertinente.

M. Longet pense que cette suggestion est excellente, ce d'autant plus qu'elle mène à se poser la question des institutions.

Le commissaire S demande s'il est possible de pallier le phénomène de mitage. Il demande si l'audition de représentants de la coopération transfrontalière bâloise serait utile. Il se demande également si la votation sur les parkings en 2014 n'a pas freiné la dynamique transfrontalière.

M. Longet répond que l'effet d'aubaine pour les individus génère un chaos collectif, et il déclare ne pas avoir l'impression que les Français qui arrivent ont une attitude négative à l'égard de la Suisse. Il rappelle le positionnement du MCG qui exprimait une angoisse à l'égard de la différence entre qualité de vie et niveau de salaire. Il pense que cette histoire de parking était une aberration puisque la chance était donnée de créer des parkings qui déchargeaient la Suisse en France. Il ajoute que les partis après cet échec étaient en effet tétanisés. Cela étant, il rappelle que développer l'économie genevoise sur un modèle transfrontalier implique des

responsabilités. Il remarque encore que si le MCG avait voulu être cohérent, il aurait dû attaquer les entreprises et non les frontaliers.

Il mentionne ensuite que Genève aurait intérêt de savoir comment fonctionnent les interactions dans les autres régions transfrontalières helvétiques pour réfléchir à un dossier pouvant être déposé à Berne. Il remarque qu'il faudrait savoir si des députés provenant des différentes régions pourraient trouver intéressante l'idée d'un parlement transfrontalier. Il répète qu'avoir des alliés permettrait de consolider la position genevoise. Il déclare ensuite que le mitage est maintenant un fait établi.

Il rappelle enfin que les assises transfrontalières ou le forum d'agglomération représentent la société civile et non les élus institutionnels. Il répète qu'il serait intéressant de miser sur une dynamique avec un lieu central délibératif devant rendre des comptes, composé au suffrage indirect.

Le président remercie alors M. Longet et M. Bolzani.

Séance du 15.09.2020 :

Le président rappelle l'ordre du jour en précisant que M^{me} Kolb assistera à la séance. Il demande si cette dernière reçoit les PV de la sous-commission.

M^{me} Rodriguez répond qu'elle ne reçoit pas les PV, mais que la sous-commission peut décider de les lui faire parvenir.

Le président en prend note. Il observe ensuite que la sous-commission fera une pause dans les auditions avant d'entendre M. Levrat. Il se demande, cela étant, s'il serait nécessaire d'entendre des représentants vaudois comme le syndic de Nyon, M. Daniel Rossellat.

Le commissaire UDC se demande si la députation vaudoise a le même sentiment que les Genevois quant à la portée de leur activité au sein des organes transfrontaliers.

Le président répond qu'il faudrait connaître le contenu de la constitution vaudoise quant à la politique étrangère menée par le canton.

Le commissaire UDC remarque que Genève a déjà une bonne solution en révisant la durée des délégations avec le bureau du Grand Conseil.

Le président demande si M^{me} Kolb souhaite recevoir les PV de la Sous-commission.

M^{me} Kolb acquiesce. Elle rappelle par ailleurs recevoir les PV de la CACRI.

Le président mentionne que le plus important pour la Sous-commission est de clarifier la transparence de ses travaux à l'égard de M^{me} Kolb. Il

signale que M. Longet a été auditionné et il remarque que sa position est assez tranchée.

Il signale ensuite que la Sous-commission aimerait mettre un point final à ses travaux au cours du mois de novembre. Il ajoute que M. Cramer doit encore être entendu et il indique que la Sous-commission se pose la question de la pertinence de l'audition du syndic de Nyon. Il précise qu'une recherche sur la constitution vaudoise va être menée à cet égard.

M^{me} Kolb signale ensuite qu'elle était à Colmar la semaine passée pour la coopération transfrontalière dans le cadre du conseil départemental du Haut-Rhin, et elle observe qu'il est apparu que la région franco-genevoise semble être l'une des régions les mieux outillées du pays, tant sous l'angle des rapports entre les élus que sur la communication. Elle précise que la rétrocession financière suscite par ailleurs de vives jalousies. Elle déclare donc que le Grand Genève a la réputation d'être une région où beaucoup de choses se font.

Le président demande ce qu'il en est de Bâle.

M^{me} Kolb répond qu'il n'y avait pas de Bâlois. Elle ajoute qu'il y avait plusieurs personnes œuvrant sur l'application du traité d'Aix-la-Chapelle. Elle signale encore que le Léman Express est le seul train en Europe à avoir continué à traverser une frontière. Elle précise que Bâle ne peut pas participer aux accords d'Aix-la-Chapelle puisqu'il faudrait un accord binational pour ce faire.

Le président pense que le fait que Bâle soit sur trois frontières ne facilite pas la situation.

M^{me} Kolb observe que la différence de langues pose surtout un problème puisque le niveau d'allemand a fortement baissé en France au cours de ces dernières années, rendant difficilement employables des Français à Bâle ou en Allemagne. Elle rappelle encore qu'il y a environ 60 000 frontaliers à Bâle.

Le président demande si les préfets participent à ces séances.

M^{me} Kolb répond par la négative en mentionnant que la séance s'est déroulée dans le cadre du conseil départemental du Haut-Rhin et elle remarque que les Français ont l'idée de recréer une grande Alsace avec les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Elle signale que la situation était saisissante dans l'espace d'accueil, celui-ci étant nommé Simone Weil et abritant une représentation de l'Alsace par Gustave Doré, une représentation d'une femme vêtue de noir portant un drapeau inscrit des mots « Alsace blessée ». Elle observe donc que la symbolique de l'histoire joue un rôle très fort dans cette région.

Audition

M. Claude Haegi, ancien député

En présence de M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales

Le président évoque les travaux de la Sous-commission, et il remarque que le domaine de la Genève transfrontalière reste flou pour un grand nombre de députés, avec un Grand Conseil qui reste en retrait. Il ajoute que les députés aimeraient comprendre comment les choses fonctionnent et quelles pourraient être les pistes d'amélioration.

M. Haegi prend la parole et déclare que le sujet est complexe. Il déclare en premier lieu qu'il est choqué par l'appellation de Grand Genève, les Genevois étant terriblement parisiens. Il mentionne que Genève considère se développer en apportant le privilège de sa présence. Cela étant, il estime que le Grand Conseil doit exprimer la force d'une volonté, même si sur le plan pratique, les choses sont différentes. Il évoque encore le « rêve d'un parlement transfrontalier » qui n'a aucune chance de voir le jour. Mais il observe que l'idée qui sous-tend ce rêve est intéressante.

Il signale ensuite que se référer au traité d'Aix-la-Chapelle est ambitieux. Et il remarque que ce traité propose une assemblée régionale, mais il ne croit pas qu'une institution supplémentaire donne un souffle là où il est question d'affaires d'hommes. Il déclare qu'à Genève, on ignore très souvent ses voisins, alors que le principe de base est de s'intéresser aux autres. Il pense que Genève a beaucoup de chance à bien des égards. Il remarque être administrateur d'une structure sanitaire destinée aux enfants en altitude, et il remarque que ce mandat est passionnant puisqu'il est question de problématiques matérielles. Il déclare que le Grand Genève s'arrête à Thonon, car Évian ne voulait pas en entendre parler, Lausanne, quant à elle, ne voulant pas entrer en matière. Il remarque que Genève est en fin de compte l'une des composantes d'un puzzle et il déclare que la moindre décision en matière de transport à Genève entraîne une conséquence à Lausanne. Il croit, cela étant, à des projets factuels. Il pense qu'il est nécessaire de développer des projets communs qui réjouissent les uns et les autres. Il évoque alors Archamps en mentionnant que l'esprit qui avait promu ce projet s'était politisé, entraînant son échec.

Il déclare que cette résolution peut être un prétexte, en effet, mais il proposerait d'aller au-delà du prétexte en se remettant en question. Il évoque ensuite le Conseil du Léman en remarquant que l'Ain qui s'étend jusqu'à Lyon en fait partie alors que tel n'est pas le cas de Fribourg qui se trouve pourtant à 10 kilomètres du lac.

Le président déclare que le système normatif qui domine à présent en Europe aplanit un grand nombre de différences et il pense que le projet d'Archamps est arrivé trop tôt.

M. Haegi acquiesce et déclare qu'il faut rassembler des acteurs pour faire fonctionner un projet, et il mentionne que les acteurs qui interviennent à présent à Archamps sont plus suisses que français.

Le commissaire UDC déclare que la Suisse a accueilli des Français aux soins intensifs et il demande comment cela s'est déroulé et si cet acte est de nature à amadouer le gouvernement français.

M. Haegi répond que le gouvernement français a été très sensible à ce geste. Il mentionne que le ministre suisse des affaires étrangères a indiqué que ces relations transfrontalières appartenaient à la politique de la santé helvétique, ce qui est un point important. Il pense donc que cette décision était excellente à bien des égards.

Le commissaire UDC évoque la filière bois en observant que la conception du domaine diffère entre la France et la Suisse et il se demande ce qu'il faut en penser.

M. Haegi répond présider le comité de Lignum qui a été créé il y a 30 ans. Il déclare que la filière du bois est une structure fédérale, et il remarque qu'il est question pour le moment de « circuits courts ». Il explique alors avoir organisé une réunion il y a deux ans avec des acteurs français et genevois à Rumilly. Il ajoute avoir parlé de son projet à M. Monteil, le président du conseil départemental. Il mentionne qu'il voulait une étude sur le bois et les forêts et il observe que des fonds avaient été dégagés pour ce faire au sein du Conseil du Léman avec un mandat donné à Roger Beer. Il déclare qu'au final, un rapport a été publié, un rapport extrêmement pauvre. Il regrette ce constat en mentionnant qu'il aurait fallu faire un rapport pour expliquer les raisons de cet échec. Cela étant, il mentionne ne pas avoir dit son dernier mot dans ce domaine. Il signale encore que deux sites donnent des informations (www.lignumgenève.ch ; www.rencontreswoodrise.ch), en observant qu'il n'y a pas à Genève d'architectes ou d'ingénieurs maîtrisant correctement le bois.

Le président observe avoir reçu des informations de la part de M. Haegi il y a peu de temps, mais il remarque que tous les députés n'ont pas reçu ces documents.

Le commissaire UDC signale que M. Thomas Büchi connaît bien le bois.

M. Haegi répond que c'est un ambassadeur. Il déclare que si le Grand Conseil pouvait donner un signe à l'égard d'une réflexion sur la forêt, ce serait intéressant.

Le président déclare que le bâtiment de la Haute école médicale sera en bois.

M. Haegi demande si cette information est publique.

Le président répond que le rapport n'a pas encore été publié. Il pense qu'il devrait l'être le 13 octobre. Il ajoute que M^{me} Rodriguez l'enverra à M. Haegi. Il rappelle ensuite que la forêt s'étend en Suisse chaque année, et il remarque que les Français sont en retard dans la filière bois.

M. Haegi pense que c'est un sujet qui doit être abordé de manière très large. Il imagine que rares sont les personnes qui ne sont pas en faveur du développement durable.

Le président déclare alors que le commissaire UDC a participé à trois séances inhérentes à la filière bois depuis le début de la législature, et il remarque que notre commissaire n'a pas le sentiment d'être utile pour autre chose que recevoir des informations.

M. Haegi répond que le Grand Conseil est complémentaire au Conseil d'Etat et il remarque que cette complémentarité est fondamentale. Il ajoute que le Grand Conseil qui exprime sa volonté est une nécessité. Il rappelle que dans d'autres cantons, les parlements abritent des « amis de la forêt ».

Le président demande si M. Haegi est encore au Conseil du Léman.

M. Haegi répond par la négative.

Le président rappelle que M. Haegi a été Conseiller d'Etat et Conseiller administratif en Ville de Genève.

M. Haegi acquiesce en remarquant qu'il a été magistrat cantonal et communal à deux reprises. Il précise qu'il a siégé à Strasbourg également. Il ajoute avoir créé la fondation européenne pour le développement durable (FEDR) lorsque le communisme est tombé. Il mentionne que c'est dans ce cadre que s'est développé le programme du « Diamant alpin ». Il observe que le relais du législatif est très important dans ces projets. Il remarque que c'est une manière de connaître les gens et d'avoir du plaisir à les rencontrer. Il répète que l'ouverture est importante et il note à cet égard des progrès notamment dans le Valais.

Il signale encore que l'étude du Conseil de l'Europe sur la juste fiscalité en région transfrontalière est sortie il y a peu de temps et il pense qu'il serait intéressant que les députés en prennent connaissance. Il remarque avoir veillé à ce que le rapporteur ne vienne pas de Genève et il observe que Genève paraît exemplaire dans ce rapport. Il indique que cette étude a crispé le Luxembourg qui lève des impôts sur son territoire, mais ne rétrocède rien à la France. Il observe par ailleurs que l'argent qui est levé sur les autres

frontières françaises est versé à Bercy contrairement à la région franco-genevoise.

Le président pense qu'il est très important d'obtenir ce rapport en effet.

M. Haegi indique encore que si certaines communes françaises n'avaient pas ces revenus, elles seraient en faillite.

Synthèse

Précisions sur la constitution vaudoise quant à la politique étrangère menée par le canton et obtention de l'étude du Conseil de l'Europe sur la juste fiscalité en région transfrontalière.

Séance du 29.09.2020 :

En présence de M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales

Le président évoque la dernière audition et demande si certains ont des commentaires.

Le commissaire S mentionne qu'il serait intéressant d'auditionner des représentants bâlois.

Le président en prend note. Il ajoute qu'un bureau au sein du GLCT se réunit, un bureau dans lequel un conseiller administratif de la Ville de Genève siégeait. Il se demande s'il serait intéressant d'entendre M. Pagani à ce propos.

M^{me} Kolb remarque qu'il représentait la Ville de Genève. Elle rappelle que la Ville de Genève est membre du GLCT alors que l'ACG appartient uniquement à l'assemblée. Elle signale que M. Hodgers siège également au bureau. Elle rappelle que le canton de Vaud et le district de Nyon participent également à ce bureau, alors que des sous-préfets français assistent comme observateurs.

Le commissaire S pense qu'il serait important de communiquer avec les partenaires français. Il mentionne que M. Longet encourageait la Commission à s'intéresser à d'autres régions transfrontalières comme Bâle et le Tessin. Il observe également que M. Haegi prend au sérieux l'idée d'un parlement transfrontalier. Il pense en outre qu'entendre M. Pagani serait intéressant.

Le président rappelle que la Commission avait décidé l'audition de M. Rossellat et il suggère d'ajouter M. Pagani.

Audition

M. Robert Cramer, ancien député et ancien Conseiller d'Etat

Le président rappelle le mandat que la Sous-commission a reçu et son souhait d'audition de M. Cramer. Il signale que M. Haegi, M. Longet et M. Barrillier ont été également auditionnés à propos de ce dossier. Il remarque que les députés ont l'impression de fonctionner dans ces organes de manière alibi sans d'autres choix que d'accepter les projets d'agglomération qui leur sont présentés.

M. Cramer rappelle avoir pris en charge le premier projet d'agglomération qui avait reçu un prix européen et avait permis d'obtenir un financement de la Confédération. Il ajoute que le second projet d'agglomération avait reçu des subventionnements importants, dans la foulée du premier projet, sur la base du prestige de ce dernier. Mais il rappelle également que les projets qui avaient été alors planifiés ne s'étaient pas réalisés, raison pour laquelle le troisième projet d'agglomération fut une véritable débâcle. Il précise que la Confédération avait ainsi demandé à Genève de réaliser les projets pour lesquels le canton s'était engagé, avant de demander de nouveaux crédits.

Il mentionne ensuite que le parlement a un rôle très important à jouer. Il mentionne que le problème est avant tout de nature constitutionnelle et de savoir qui contrôle les projets du Conseil d'Etat. Il déclare par ailleurs qu'il sera toujours impossible de trouver un périmètre institutionnel recoupant le périmètre opérationnel, tant les enjeux et les problématiques diffèrent. Il mentionne que le territoire de l'évêché de Genève avait été jadis une constante pendant mille ans, mais il déclare que ce temps est révolu et il pense que dégager un périmètre de gouvernance est une chimère. Il estime que le temps passé à imaginer ce périmètre est du temps perdu pour la réalisation des projets nécessaires à la population. Il mentionne que la population attend une action pragmatique de la part des autorités et se moque des accords de Karlsruhe dont elle ignore tout. Il rappelle alors que durant les 12 ans de son mandat au Conseil d'Etat, il a passé un minimum de temps de s'occuper d'architecture juridique. Il mentionne en revanche s'être déplacé dans des villages en France de 500 habitants pour convaincre les autorités locales en remarquant que la discussion était terminée avant d'avoir commencé puisqu'aucun élu ne s'était jamais déplacé dans ces communes de sorte que l'accueil était très chaleureux. Il déclare qu'il faut donc se rendre sur place pour être efficace et que c'est à travers les relations personnelles que les choses se font et que des accords sont dégagés.

Il déclare que la coopération transfrontalière ou intercantonale fonctionne lorsque les deux entités ont envie de réaliser un projet en commun. Il remarque que le bon projet est celui qui se réalise ! Et il ne croit pas que des structures de gouvernance puissent régler quoi que ce soit. Il ajoute que c'est lui qui a créé le GLCT au travers de multiples contacts.

Il rappelle ensuite avoir été Conseiller aux Etats et il mentionne qu'une résolution comme la R 889 sera considérée comme étant trop compliquée par le parlement fédéral, ce d'autant plus que ce texte raconte des sottises. Il rappelle en effet que la Constitution suisse réserve aux cantons frontaliers de larges possibilités de coopération avec les zones voisines. Il mentionne en outre que la pratique démontre largement cet état de fait. Il remarque ainsi que la Confédération a toujours suivi les décisions des cantons frontaliers en la matière.

Il pense en fin de compte que l'aspect qui fait défaut relève du Grand Conseil qui devrait faire son travail. Il suggère que le règlement du Grand Conseil soit modifié et octroie à une commission la tâche de suivre les travaux du projet d'agglomération. Il remarque qu'il serait nécessaire en premier lieu que la commission puisse savoir ce qu'est le projet d'agglomération. Il rappelle en l'occurrence que personne ne sait ce qu'est le projet d'agglomération qui se décline sur des fiches inhérentes à des politiques publiques et à des cartes. Or, il déclare que pas un seul député ne s'est penché sur ces documents. Il déclare d'ailleurs être persuadé que pas un seul Conseiller d'Etat actuel n'a pris connaissance de façon approfondie de ces documents. Il précise que le règlement du Grand Conseil devrait donc indiquer que la commission doit s'assurer de la mise en œuvre de la politique transfrontalière. Il rappelle à cet égard que Saint-Julien avait levé un impôt pour aménager le tram sur son territoire depuis la frontière et il remarque que les Français ont été estomaqués, à l'instar de la Confédération, lorsque le Conseil d'Etat est venu annoncer à Saint-Julien que Genève renonçait à ce projet. Il déclare que le Grand Conseil ne prend pas ses responsabilités.

Le président remercie M. Cramer pour ses explications. Il ajoute n'avoir jamais eu une vraie motivation dans ces dossiers, ni d'ailleurs dans les rapports du Conseil d'Etat, jusqu'à ce jour. Cela étant, il remarque que la résolution a le mérite d'avoir provoqué cette audition.

Le commissaire UDC remercie M. Cramer pour sa franchise en mentionnant que ce texte est en effet un alibi pour permettre à la Commission de comprendre les enjeux. Il se demande si la députation devrait plus contrôler ce que fait l'exécutif.

M. Cramer acquiesce en mentionnant que les députés seraient dans le cadre de leurs compétences. Il déclare que le jour où des députés déposeront un PL allant dans ce sens, le Conseil d'Etat répondra qu'il ne sert à rien, mais il pense que le Grand Conseil doit marquer sa volonté en la matière. Il ajoute que cette démarche sera bien plus efficace que d'envoyer une résolution à Berne. Cela étant, il déclare qu'opter pour une démarche de ce type impliquera beaucoup de travail de la part des députés pour comprendre les enjeux. Il signale que cela obligera en outre le Conseil d'Etat à affiner ses travaux. Il pense que le centre de l'ADN de la Commission est bel et bien là.

Le commissaire S remercie M. Cramer pour avoir dressé un bilan aussi riche de son expérience. Il pense, pour sa part, que pour obtenir un réel changement, il faut une implication des états nations. Il signale que le Covid a permis de constater le pouvoir des états et leur rapidité de réaction. Il mentionne avoir l'impression que ces projets d'agglomération sont complexes et maîtrisés, mais il estime que la population ne sait pas de quoi il retourne. Il remarque que certains imaginent un parlement transfrontalier sur la base d'une élection transfrontalière et il pense qu'il faut que les citoyens puissent s'identifier à ces enjeux. Il ajoute que la proposition de M. Cramer le déçoit un peu puisqu'elle implique que seule une commission réunissant quelques députés experts serait amenée à se pencher sur ce sujet.

M. Cramer répond que cette résolution ne permettra jamais de modifier la constitution fédérale dans le but de créer un parlement transfrontalier. Il signale que le traité d'Aix-la-Chapelle ne peut pas être appliqué puisque la Suisse n'appartient pas à l'Union européenne. Et il remarque que rédiger un texte de cette nature et tenir un discours de ce type revient à ne pas vouloir faire son travail. Cela étant, il mentionne que si un parlement transfrontalier devait voir le jour, des compétences suisses et françaises lui seraient déléguées, entraînant une perte de substance démocratique avec des représentants très éloignés du peuple. Il mentionne que sa proposition vise à instituer la Commission comme organe de contrôle et moteur de la coopération transfrontalière. Il pense qu'il est plus pragmatique de se baser sur les structures qui existent. Il comprend toutefois l'ambition exprimée par le député S, mais il estime qu'il faut prendre en compte les expériences passées qui se sont révélées être des échecs.

Le député S remarque que le projet d'agglomération parle très peu des domaines que le premier projet d'agglomération avait articulés.

M. Cramer répète qu'il faut modifier la loi portant règlement sur le Grand Conseil en mentionnant que cette modification initiera un débat. Il répète que les députés resteront en outre dans le cadre de leurs fonctions. Il précise qu'il reviendra volontiers faire un exposé sur la politique d'agglomération, seul ou

avec un ancien magistrat de Haute-Savoie. Il rappelle que de nombreuses choses se font sur le terrain, sans impulsion ni contrôle politique. Or, il observe que les gens sur le terrain ont également besoin d'un retour des politiques. Il répète que c'est le projet et non les institutions qui doivent être mises au centre de la réflexion.

M. Cramer demande ensuite de pouvoir obtenir le PV de son audition.

Le commissaire UDC retient la proposition ultime de M. Cramer.

Le président répond qu'il faudra prévoir ces auditions en séance plénière de la CACRI.

Séance du 6.10.2020 :

Le président rappelle que la Commission entendra encore M. Pagani, en suite de quoi il sera possible de réaliser une synthèse. Il estime par ailleurs que faire venir des représentants de Bâle pour 45 minutes est un peu délicat. Il ajoute qu'il sera possible de résumer les interventions des uns et des autres avant de transmettre ce document à M. Levrat pour avoir son retour.

Le commissaire S demande combien de séances sont prévues avant la remise du rapport.

Le président répond qu'il y a encore deux séances en octobre, et deux séances en novembre avant la rédaction du rapport qui sera rendu à la CACRI. Il observe qu'il devrait encore rester une ou deux séances pour lesquelles il serait possible d'entendre un représentant français.

Le commissaire S pense que ce serait une bonne chose.

Le président déclare, cela étant, qu'il y a deux axes politiques distincts, soit un dépôt de cette résolution à Berne, soit une refonte de la loi portant règlement du Grand Conseil.

Le commissaire UDC pense qu'il est important de synthétiser les points importants pour cette problématique et il remarque que la modification de la LRGC lui semble être l'aspect fondamental. Il proposerait dès lors de soumettre cette proposition à M. Levrat. Il estime par ailleurs qu'envisager un parlement transfrontalier semble très compliqué.

Le commissaire S pense également que la modification de la LRGC doit être l'objectif. Il se demande de combien de temps M. Levrat aura besoin pour relire le rapport. Il ajoute qu'il serait également intéressant d'associer M. Cramer lors de l'audition d'un représentant français.

Le président rappelle que M. Cramer a également proposé de venir expliquer sa vision du premier plan d'agglomération et il pense qu'il faudrait soumettre cette proposition à l'ensemble de la CACRI.

Audition

M. Daniel Rossellat, membre du GLCT représentant la région de Nyon.

En présence de M. Enrico Bolzani, attaché aux questions régionales et transfrontalières.

Le président accueille M. Rossellat en expliquant les enjeux traités par la Sous-commission.

M. Rossellat prend la parole et déclare que le district de Nyon compte 100 000 habitants avec une bonne partie de la population tournée vers Genève, notamment sous l'angle économique, mais également pour la poste et la banque. Il rappelle que la capitale politique demeure Lausanne. Cela étant, il déclare que les gens de Nyon ne sont ni de Genève, ni de Lausanne. Il remarque que les trains se vident et se remplissent à Nyon et il observe que le 2/3 des pendulaires travaillent plutôt à Genève. Il précise que sur les 16 000 emplois que compte Nyon, 3 500 seulement sont occupés par des Nyonnais. Il ajoute que dans le district, on relève 45 000 emplois, soit un déficit de 10 000 emplois. Il déclare encore que les Vaudois considèrent que Nyon est déjà à Genève.

Il explique ensuite qu'il y a eu de nombreuses modifications depuis le décès de Jean-Claude Mermoud avec des Conseillers d'Etat qui se sentent loin de la problématique. Il observe en outre qu'il y a eu différents aléas au sein de l'association de communes du district, certaines considérant que la solidarité doit plutôt jouer en leur faveur. Il note par ailleurs qu'il y a eu trois Conseillers d'Etat genevois qui ont siégé dans le GLCT, ce qui a entraîné quelques flottements, avec des périodes électorales différentes, impliquant un manque de stabilité. Cela étant, il rappelle que le GLCT a vu de belles personnalités comme Etienne Blanc ou le maire français Borel. Il ajoute avoir le sentiment que l'état d'esprit est positif, mais il ne croit pas qu'il faille attendre de miracle du GLCT, celui-ci permettant surtout des échanges. Cela étant, il pense qu'il serait nécessaire d'avoir des projets communs, et il imagine que Genève doit clairement assumer son rôle de leadership dans la gouvernance du Grand Genève. Il pense qu'il y a une attente à cet égard afin de créer du bien vivre ensemble.

Il déclare ensuite que le Grand Genève est un bassin de vie et il ressent que les travaux du GLCT sont lents dans un cadre de relations correctes. Il ajoute que les mesures d'agglomération sont évidemment très positives et il

observe qu'il est nécessaire de développer des cohérences à cet égard. Quant au CEVA, une réalisation remarquable, il pense que cette ligne changera de nombreuses habitudes au sein de la population du Grand Genève. Il signale encore que les gens ne lisent pas forcément les mêmes journaux ou écoutent les mêmes radios, mais il remarque qu'il existe tout de même des éléments rassembleurs.

Le commissaire UDC demande quelle est sa perception du législatif vaudois et si le Grand Conseil connaît le travail mené au sein du GLCT.

M. Rossellat pense qu'il y a une méconnaissance totale de la part des députés à l'égard du GLCT.

Le président demande s'il y a des résistances dans les projets lorsque Nyon fait une demande.

M. Rossellat répond qu'il est toujours possible de trouver des solutions et il mentionne que les collaborateurs qui travaillent sur les projets sont très bien préparés. Il remarque que ces derniers restent en poste, contrairement aux politiques, ce qui garantit une certaine continuité.

Le président déclare que le travail est donc bien fait. Il observe qu'il y a tout de même des corrections à apporter de temps à autre.

M. Rossellat répond qu'il y a des adaptations à apporter inévitablement, le but étant d'avoir la meilleure note possible pour l'ensemble du Grand Genève.

Le commissaire S évoque le Conseil du Léman et il demande quel est son regard sur cette entité et sur les autres enceintes qui contribuent à constituer l'identité du Grand Genève. Il se demande également si le développement du Grand Genève a permis à Nyon de mieux se positionner au niveau international, notamment à l'égard des grandes manifestations culturelles.

M. Rossellat répond que les Lausannois n'aiment pas aller à Genève et les Genevois n'aiment pas aller à Lausanne, mais les uns et les autres ne rechignent pas à venir à Nyon. Il ajoute que l'offre culturelle est importante dans le Grand Genève, mais il ne croit pas que ce soit ce dernier qui ait développé la culture à Nyon. Cela étant, il rappelle que Nyon est une capitale culturelle pendant une semaine alors que Genève l'est toute l'année. Il évoque ensuite le forum d'agglomération en déclarant que l'énergie déployée dans ce cadre est importante pour peu de résultats. Il remarque que le Conseil du Léman représente une faiblesse pour les Vaudois, et il observe que M. Pascal Broulis n'a aucun intérêt pour le Grand Genève, raison pour laquelle il se fait plaisir avec le Conseil du Léman dont le périmètre diffère. Il déclare à cet égard qu'il est regrettable que les périmètres du Conseil du Léman et du GLCT ne se recoupent pas. Cela étant, il déclare qu'il est

toujours bon que les gens se parlent, même si ce n'est pas d'une efficacité remarquable, puisque cela permet de faciliter les relations quotidiennes. Il pense dès lors que c'est l'une des raisons pour laquelle le rôle parlementaire est secondaire.

Le commissaire UDC rappelle que Divonne et son casino étaient perçus comme un pôle d'attraction et il demande ce qu'il faut en penser.

M. Rossellat répond qu'il y a eu de nombreux spectacles réalisés jadis, mais il déclare que les hôtels de Divonne ne sont pas forcément aussi bien entretenus qu'à Genève. Il ajoute que le casino ne joue plus un rôle prépondérant.

Le commissaire UDC demande pourquoi M. Mermoud avait une activité plus judicieuse que ses successeurs.

M. Rossellat répond qu'il est resté longtemps en poste. Il ajoute qu'il avait un sens du dialogue et connaissait bien ses dossiers. Il rappelle qu'il faut un peu de temps pour bien comprendre les compétences des uns et des autres et quels sont les acteurs.

Le commissaire UDC demande si le mélange de population coexistant à Nyon complique la situation.

M. Rossellat répond que Nyon a construit des logements pour des gens qui gagnent des salaires genevois et a des postes de travail pour des Français. Il précise que c'est cette équation qui ne facilite pas les choses. Il mentionne que le district est relativement hétérogène avec des petits villages proches du Jura et des communes au bord du lac abritant de gros contribuables. Il observe que le problème de solidarité provient le plus souvent de personnes ou de municipalités faibles. Il rappelle, cela étant que certaines infrastructures fonctionnent grâce au soutien des autres communes, sur un principe de solidarité dénué d'implication fiscale. Il ajoute que certaines communes ne comprennent pas pourquoi elles doivent payer pour de la culture ou du sport alors que ces aspects profitent aux habitants.

Le président demande si le GLCT peut faire fonctionner l'ensemble de la région.

M. Rossellat répond que la composition du GLCT, à 24, et les différences de perception des uns et des autres expliquent une certaine inertie. Mais il observe que l'état d'esprit est positif. Il pense qu'il faudrait éliminer une ou deux couches.

Le président remarque que le GLCT devrait donc être la structure phare.

M. Rossellat acquiesce.

Le commissaire S remarque que ceux qui aimeraient une identité régionale plus forte et des délégations de souveraineté plaident pour un parlement transfrontalier. Il demande ce qu'il faut en penser.

M. Rossellat répond que ce serait un nouveau modèle. Il doute que cette idée puisse être réalisée même s'il existe un conseil intercommunal dans sa région. Il ajoute qu'il faudrait réunir des volontés et éviter qu'une telle gouvernance devienne un repère de lobbyistes. Il estime par contre qu'il faudrait ouvrir des chantiers, notamment dans le domaine de la formation de la santé, et des écoles reconnues des deux côtés de la frontière. Il rappelle que l'hôpital de Nyon fermera ses portes si les frontières sont closes.

Séance du 27.10.2020 :

Discussion interne

Le président indique que la sous-commission va procéder à 14h15 à l'audition de M. Pagani, député et ancien membre du comité du GLCT.

Le président propose d'ouvrir les discussions et de traiter de l'organisation des travaux en attendant de recevoir M. Pagani. Il indique qu'il s'agit de la dernière audition concernant le Grand Genève et que la prochaine séance aura lieu, soit la semaine prochaine, soit dans 15 jours. À titre personnel, il a une préférence pour la seconde option. Il précise que la sous-commission doit se déterminer sur la position à amener devant la CACRI et sur les questions qu'elle souhaite poser à M. Levrat. Dans un second temps, il suggère de recevoir ce dernier afin d'examiner les dispositions légales qui pourraient conduire à des modifications de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (ci-après : LRGC) ; puis de faire une proposition à la CACRI. Il rappelle la proposition de M. Cramer, soit que ce dernier vienne devant la CACRI afin de donner des explications sur les travaux du GLCT. Il ajoute qu'il y avait également la volonté d'inviter un parlementaire français du Grand Genève et d'avoir un échange avec ce dernier.

Le commissaire S remercie le président pour ces rappels. Il indique qu'il souhaite toujours rencontrer un ou des représentants français après la discussion avec M. Levrat. Il ajoute qu'étant donné la crise sanitaire, un certain nombre d'incertitudes demeurent quant à la tenue des séances. Il pense judicieux de prendre le temps de préparer les bonnes questions, puis d'entendre M. Cramer. Il s'interroge sur la possibilité de combiner les auditions et si le département peut d'ores et déjà inviter un représentant français ou si cela peut attendre. Il se demande à quelle date le rapport doit être rendu.

Le président précise qu'il s'agira d'un rapport oral qui aura lieu, soit à la fin du mois de novembre 2020, soit au début du mois de décembre 2020. Il estime que la suggestion de M. Cramer de venir présenter le Grand Genève est opportune. En effet, cela permettrait à l'ensemble de la CACRI d'entendre cet ancien magistrat. Il ajoute que l'invitation de politiciens français, par exemple le Maire d'Annemasse, pourrait aussi se dérouler durant une séance de la CACRI. À ce propos, il conviendrait d'inviter deux ou trois représentants français.

Le commissaire UDC partage les avis exprimés. Il explique que la sous-commission a obtenu une multitude d'informations qu'elle ne connaissait pas. Il ajoute que le problème informatif supplémentaire par les Français est certes intéressant, mais il ne voit pas comment un dialogue français pourrait intervenir. Il rappelle les deux éléments qui peuvent être modifiés du côté suisse pour combler ce manque d'informations : 1) au niveau du Bureau du Grand Conseil, soit la désignation de délégués qui devraient rester en place pour une législature et ne pas changer chaque année ; 2) comme M. Cramer l'a suggéré, un contrôle sur le Grand Genève qui impliquerait une modification de la LRGC.

Le même commissaire ajoute qu'il compte beaucoup sur les questions qui seront soumises à M. Levrat, car lors de sa première audition, ce dernier a évoqué des dysfonctionnements à l'échelon international relatifs aux communications. En effet, le fonctionnement français n'est pas le même que celui du canton de Genève. Il souhaiterait donc que M. Levrat oriente la sous-commission sur un meilleur libellé de la LRGC et de la manière la plus concise possible. Ce procédé est davantage aisé puisqu'il implique que le Grand Conseil.

Audition

M. Rémy Pagani, député et ancien membre du GLCT

Le président salue M. Pagani. Il rappelle que ce dernier était anciennement le Maire de la Ville de Genève et aussi l'ancien vice-président du comité du GLCT. Il explique que la résolution R 889 a été déposée afin de mieux comprendre quels sont les investissements au sein du GLCT et l'implication de ce dernier sur le Grand Genève et sur les deniers de l'Etat.

Le président indique que le parlement s'est aperçu de l'impact que le GLCT avait sur les plans d'agglomérations qui ont été présentés dans les différentes commissions parlementaires et qui ne pouvaient plus être modifiés. Effectivement, soit le Grand Conseil acceptait ces plans, soit il les refusait. Ainsi, ces plans d'agglomérations sont souvent imposés au

parlement sans qu'il ait une vraie vision politique de contrôle. Par conséquent, la sous-commission souhaite comprendre : l'engagement de M. Pagani au sein du GLCT ; quelle est sa perception de l'implication du parlement ; et quelles sont les mesures qui lui semble utiles de remettre en cause.

M. Pagani précise qu'il est arrivé en 2007 dans le conseil administratif et c'est à ce moment-là qu'il a pris sa fonction au sein du GLCT, qui à l'époque se dénommait autrement. Il indique qu'en 2013 il a été nommé vice-président du comité du GLCT avec quatre autres personnes. Concrètement, il pense que le GLCT est très important pour la région de Genève. Il précise à titre préliminaire que ses critiques se veulent positives.

M. Pagani explique que, lors de son arrivée, une liste des choses concernant la Ville de Genève lui a été remise par M^{me} Surchat qui était la directrice des projets d'agglomérations. Il s'agissait essentiellement du projet de la voie verte, qui à ce moment-là avait été mis de côté pour faire des économies ; de la passerelle du Mont-Blanc ; et de la passerelle de la Paix.

M. Pagani indique qu'il s'est intéressé à la passerelle du Mont-Blanc, car ce projet représentait une valeur structurante. Quant à la passerelle de la Paix, il s'agissait d'une friche ferroviaire, qui à l'époque permettait de restructurer le secteur des Sécherons. S'agissant de la voie verte, il se rappelle la première séance avec M^{me} Surchat qui défendait ce projet contre les anciens magistrats. La voie verte a réussi à être imposée en se battant, car les magistrats de l'époque trouvaient ce projet cher. À ce propos, il indique que la Ville de Genève était concernée uniquement par 800 mètres au niveau de la gare des Eaux-Vives.

M. Pagani poursuit en expliquant qu'ensuite il a été nommé pour piloter l'aménagement en surface de la gare des Eaux-Vives. À ce sujet, il a été le seul à défendre la continuité des institutions et du pilotage des aménagements en surface. Il précise qu'il a été décidé, il y a treize ans, de commencer par la terre et d'inaugurer en même temps la nouvelle Comédie que la Ville de Genève avait construite ; puis, dans un second temps, la partie qui débute aujourd'hui avec les 300 logements, la piscine, les crèches, etc.

M. Pagani déclare que ce qui a résulté de cette affaire est la voie verte relative au premier projet d'agglomérations et la passerelle de la Paix. Cette dernière a permis de structurer les choses, car avant il y avait eu un premier concours qui avait bloqué les choses. L'entreprise Japan Tobacco a pu regrouper l'ensemble de ses activités dans le secteur des Sécherons. Cela a structuré les choses ; comme la gare des Eaux-Vives va structurer ce nouveau quartier. Il continue en indiquant qu'il y a ensuite eu une sorte de dispersion

des secteurs dans les projets d'agglomérations, comme le secteur de Bernex, d'Annemasse et de Ferney où le tram a été bloqué par les députés. En effet, le Grand Conseil avait décidé de prioriser le tunnel de Genève. Ainsi, les députés ont un certain pouvoir.

M. Pagani en vient au fonctionnement interne du GLCT. Il explique qu'il y a eu un grand consensus au début de la création de cette infrastructure institutionnelle qui s'appelait à l'époque franco-valdo-genevoise. L'idée était la suivante : la France devait construire 2 500 logements par année et le canton de Genève devait faire de même et donner des emplois ; ainsi tout le monde s'entendait. Il précise que l'accord idéologique et politique était très clair et bon, mais dans la réalité les choses ne se sont pas déroulées de la même manière.

M. Pagani explique que la France a commencé à construire des logements avec un mitage du territoire désastreux et le canton de Genève a été bloqué dans un premier temps et est resté à 2 000 logements, car la population ne voulait plus de constructions. En ce qui concerne les emplois, il fallait augmenter les impôts genevois afin que l'impôt sur le bénéfice des entreprises soit favorable. À ce propos, un atelier des Charmilles avait maintenu des emplois du côté français. Néanmoins, cela n'a pas fonctionné, car le canton de Genève a baissé les impôts. Dès lors, les inégalités sont dramatiques : un entrepreneur français paie 40% d'impôt sur le bénéfice, alors qu'un entrepreneur suisse paie seulement 14%. Pour cette raison, il estime que la région se trouve dans un mal-développement terrible avec actuellement un blocage sur les logements au niveau du canton de Genève.

M. Pagani poursuit avec la question suivante : pourquoi les Français sont-ils restés ? Il explique qu'il y avait des personnes très intelligentes qui ont fait passer en priorité les intérêts communs. Ces dernières se sont rendu compte que les projets structurants l'agglomération étaient le tram et le CEVA entre Annecy-Genève, Évian-Genève, Évian-Annecy, etc. Il en allait de même pour le tram à Ferney. Ainsi, ces projets ferroviaires sont déterminants pour la région. Il ajoute que le landammann fédéral constitue un autre élément qui a fait que les Français sont restés. Cela n'aurait pas été possible s'il n'y avait pas eu cette volonté politique d'avoir des projets structurants et le landammann fédéral. À ce sujet, il mentionne qu'il y a eu des esclandres de la part des Français, et ce à raison, car ils ont été floués sur l'accord de base mené dans un premier temps par M. Cramer.

M. Pagani déclare qu'il y a eu le premier projet d'agglomérations, dont 90% des fiches ont été validées et mises en œuvre. Puis, le deuxième projet d'agglomérations a été peu réalisé ; et ce passablement à cause du Grand Conseil. Par conséquent, la Confédération a jugé, à juste titre, qu'il n'était

pas possible de demander de l'argent, qui de ce fait était immobilisé pour le canton de Genève, et de ne pas exécuter les projets. Cet argent a donc été retiré et le projet du tram de Ferney arrêté. A ce moment-là, M. Barthassat était en fonction et ensuite son successeur, M. Dal Busco a repris le landammann fédéral pour le deuxième projet d'agglomérations ; puis le troisième projet d'agglomérations a été mis en place.

M. Pagani résume la position du Grand Conseil. Il explique qu'il a vu passablement de députés, notamment M. Stauffer qui a bloqué les choses. Il y a également eu cette grande affaire relative aux parkings qui auraient dû être construits à l'aide de la Fondation des Parkings et du landammann fédéral. Ainsi, les députés étaient comme des électrons libres. Il évoque la position de M. Barrillier qui estime que les députés ne font que de la représentation. Il ne partage pas cet avis. Selon lui, les députés doivent être présents au moins un an pour comprendre la législature et afin de pouvoir être actifs. Ainsi, il estime que si le Grand Conseil s'était donné les moyens, il aurait pu être présent. Il ajoute que cela est déterminant et il ne comprend pas pourquoi les zones franches ont été liquidées, tout comme les trams dans les années 1960. À son avis, il s'agit d'erreurs stratégiques gravissimes.

Le président précise que les zones franches existent toujours, comme le domaine Micheli-du-Crest du château de Jussy, dont 2/3 de l'exploitation se situent en France. Il ajoute qu'à l'époque les zones allaient jusqu'à Douvaine en France. De plus des maraîchers suisses vendent parfois leurs légumes sur France.

M. Pagani indique que les députés traitent chaque projet. Par exemple, les députés ont vu le projet relatif au tram reliant Genève à Annemasse et ils l'ont validé. Il ajoute que les députés doivent choisir en fonction de leurs orientations politiques, mais qu'il revient aux professionnels et aux urbanistes de construire et de soumettre des propositions. Selon lui, le Conseil d'Etat ou les députés ne doivent pas se prononcer sur la pertinence d'un tracé.

Le président se demande si l'implication des députés au sein du comité du GLCT est véritable ou si elle relève du simple fait.

M. Pagani répond que si les députés ne connaissent pas l'historique du dossier, les objectifs du projet, etc., il n'est pas possible pour eux de se prononcer dessus et de s'imposer.

Le président revient sur l'implication des députés. Sauf erreur de sa part, le président de la commission de l'aménagement fait partie du GLCT. Ce dernier pendant sa présidence participe une à deux fois aux décisions du GLCT sans faire partie du Bureau du GLCT. Il comprend qu'un magistrat de la Ville de Genève, qui est quand même le centre urbain de cette région, ait

sa place au Bureau du GLCT. En effet, cela relève de la légitimité urbanistique par rapport au besoin du territoire. En revanche, le parlement doit aussi réintégrer d'une manière ou d'une autre le suivi de toutes les décisions qui sont prises. Effectivement, si en finalité le parlement arrive en fin de processus et que la majorité est contre un projet, alors il n'est pas possible de construire dans notre région.

M. Pagani partage l'avis du président. Selon lui, du point de vue stratégique, il conviendrait de placer au Bureau du GLCT, durant toute une législature, une personne désignée par le parlement qui possède des compétences en urbanisme ou qui les acquiert.

Le président se demande de combien de personnes est composé le Bureau du GLCT.

M. Pagani répond qu'il y a quinze personnes.

M^{me} Kolb précise que le Bureau du GLCT est composé d'élus qui représentent l'exécutif. Elle ajoute que les personnes qui accompagnent chaque élu ne sont pas prises en compte.

Le commissaire UDC indique qu'il est très intéressant d'entendre M. Pagani. Il revient sur la mention du premier projet d'agglomérations entre le consensus des emplois et des logements. Il souhaiterait savoir si M. Pagani a été concerné par rapport à l'implantation des centres commerciaux dans la périphérie française. Ainsi, il désire savoir si le GLCT a pu se prononcer à ce sujet.

M. Pagani répond par l'affirmative. Le GLCT était à l'unanimité contre ces centres commerciaux. Il précise que même le maire de Thonon, M. Denais, y était défavorable. En effet, ces derniers vident les centres-villes de la cohésion sociale qu'ils offrent. Il indique que cette opposition n'était pas liée aux intérêts commerciaux, car ces centres procurent de l'argent aux communes dans lesquelles ils sont implantés. Il ajoute que le problème réside dans le fait qu'il s'agit de citadelles imprenables, comme cela est le cas avec Saint-Genis-Pouilly qui veut étendre sa zone commerciale. En effet, le maire de cette ville a réussi cela grâce à ses contacts privilégiés avec le groupe Frey qui est à l'origine de ce nouveau centre commercial et qui a une grosse influence sur le gouvernement. Ainsi, les autorisations de construire ont été délivrées. Il précise qu'il y a aussi un gros projet à Ferney, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut s'opposer au tram de Ferney, car sinon le nombre de voitures individuelles augmente.

Le président recentre l'audition. Il souhaite connaître l'avis de M. Pagani sur l'engagement des parlementaires. Il se demande si cela doit prendre la forme d'une sous-commission qui est rattachée, par exemple à la CACRI, et

celle-ci aurait des membres permanents au GLCT. Ainsi, cela permettrait un contrôle du travail du Conseil d'Etat et du GLCT dans sa globalité. Il convient de se demander si cela doit être une sous-commission, une commission réellement indépendante qui traite uniquement de ce sujet-là, ou une petite commission composée de neuf membres qui nommeraient leurs représentants au sein du Bureau du GLCT.

M. Pagani estime que la CACRI doit créer une sous-commission composée de trois ou quatre personnes qui sont chargées de cette tâche durant toute la législature. Cependant, le problème réside dans le fait que les personnes changent. Il pense qu'une sous-commission de la CACRI paraît être le minimum à mettre en place pour que les personnes transmettent les informations aux députés membres de la CACRI et en même temps qu'ils soient membres de leurs cocus et qu'ils puissent donner leur avis sur les projets.

Le commissaire S juge que la CACRI s'occupe déjà des affaires régionales, cantonales et internationales. Compte tenu de l'importance des sujets transfrontaliers, du fait qu'il y a une volonté d'avoir davantage de visibilité et de soutien populaire, et en prenant en compte la transparence du travail des fonctionnaires ; il se demande s'il ne serait pas préférable de créer une commission ou un autre instrument qui donnerait plus d'importance à ces questions.

M. Pagani indique qu'il s'agit d'un choix politique à faire dans l'année à venir. Il pense que cela vaudrait la peine de tenter de mettre sur pied une commission des affaires de la métropole ou des agglomérations ; et à défaut de prévoir une sous-commission. Néanmoins, cela signifie que la CACRI doit avoir des objectifs bien précis pour donner un rôle à cette sous-commission. Il affirme que la présence de personnes compétentes est nécessaire. Il faut également pouvoir anticiper les problèmes qu'il y aura au sein du Grand Conseil.

M^{me} Rodriguez précise qu'actuellement la LRGC prévoit que la CACRI est compétente pour toutes les questions régionales, transfrontalières et qu'elle doit être régulièrement informée par le Conseil d'Etat sur tous les développements dans le domaine de la coopération transfrontalière, en particulier en ce qui concerne les organismes de coopération transfrontalière, dont le GLCT. Ainsi, la CACRI pourrait par exemple écrire plus régulièrement pour solliciter le Conseil d'Etat et lui demander des informations sur certains projets. Elle ajoute qu'en créant une nouvelle commission, cela risque d'enlever une compétence que la CACRI possède actuellement pour la donner à une commission plus spécifique.

M. Pagani estime que tant que les personnes ne prennent pas entièrement part aux sujets, il n'est pas possible de comprendre les enjeux, sauf si un rapport très pointu est établi. Il ajoute que de toute façon le Conseil d'Etat garde son autonomie au sein du GLCT. Il pense que cette problématique traite de la question de savoir comment être davantage partie prenante à ces problèmes d'agglomérations qui prennent tout leur sens aujourd'hui, y compris avec la zone agricole. En effet, il ne sera bientôt plus possible de développer des constructions et donc les choses vont changer.

Le président remercie M. Pagani et lui souhaite une bonne fin de journée.

Le député UDC indique que cette audition est un apprentissage. Il y a une augmentation des connaissances au fur et à mesure des auditions. Ainsi, les propos de M. Pagani confirment la nécessité d'un travail entre les députés et le GLCT.

Séance du 24.11.2020

Audition

*Professeur Nicolas Levrat, directeur du Global Studies Institute
Université de Genève*

Le président accueille M. Levrat et rappelle les auditions que la Sous-Commission a réalisées, soit celles de M. Barrillier, M. Longet, M. Haegi, M. Cramer, et M. Rossellat en mentionnant que de nombreux éléments sont ressortis de ces rencontres. Il ajoute qu'une synthèse a été faite et il déclare que la question qui se pose à présent est de connaître le point de vue de M. Levrat, le but étant d'anticiper les plans d'agglomération et de modifier la loi sur le Grand Conseil.

M. Levrat déclare souhaiter aborder plusieurs points, soit la résolution, le traité d'Aix-la-Chapelle, un possible nouveau traité, la dynamique du Grand Genève et la participation parlementaire à la gouvernance transfrontalière. Il rappelle également que M. Cramer et M. Borel lui avaient demandé de créer une structure de gouvernance permettant un pilotage politique dont le GLCT avait découlé.

Il rappelle alors que le traité d'Aix-la-Chapelle a été signé en janvier 2019, un traité qui renouvelait le traité de l'Élysée, au pire moment de la crise des Gilets jaunes, alors que la Chancelière allemande était déçue par la présidence française. Il ajoute que c'était les Français qui étaient très demandeurs et il mentionne que les premiers articles de ce traité portent sur les affaires européennes et la coopération franco-allemande. Il précise que ces aspects ne concernent évidemment pas Genève. Il observe ensuite que le

chapitre IV de ce traité reconnaît l'importance des collectivités territoriales locales et reprend le langage des conventions des années 1980. Il indique à cet égard que certains éléments rappellent inévitablement le CRFG. Cela étant, il répète que ce traité d'Aix-la-Chapelle n'apporte rien d'intéressant ou de nouveau à Genève.

Il se demande ensuite si un nouveau traité entre Genève et la France serait nécessaire ou utile, en remarquant que le plus grand centre de la francophonie que représente Genève et le rôle de place forte de la diplomatie multilatérale qu'elle joue pourraient être des atouts dans ce cadre. Il rappelle également que le GLCT est un outil de pilotage plus technique que politique, mais il mentionne qu'il n'y a pas d'outil institutionnel plus approprié. Il déclare donc qu'un traité spécifique pourrait être envisageable, bien que compliqué, mais il répète qu'il serait nécessaire de mettre dans la corbeille la Genève internationale qui n'est toutefois pas du ressort du canton. Il observe que l'entité transfrontalière qui en résulterait affaiblirait inévitablement les frontières.

Cela étant, il rappelle qu'il existe une dynamique propre au Grand Genève qui s'est créée en réaction à la politique fédérale sur l'émigration. Il signale à ce propos qu'il n'y avait pas de problème pour aller travailler ailleurs jusque dans les années 1960. Il ajoute que c'est à partir des années 1970 que la politique s'est durcie et qu'une dynamique propre à Genève s'est développée avec la création des permis frontaliers qui ne permettaient pas à leur titulaire d'habiter en Suisse. Il pense que c'est cet épisode qui a été à l'origine du Grand Genève.

Le président se rappelle que lorsque son entreprise avait besoin de personnel, elle passait par une tripartite avec les syndicats et le canton. Et il observe que cette logique a disparu avec la libre circulation qui a supprimé la pression sur la recherche de main-d'œuvre. Il estime toutefois que la chaîne de transmission a manqué notamment à l'égard de l'urbanisation de l'arrière-pays.

M. Levrat acquiesce en rappelant par ailleurs que la rétrocession fiscale déterminée en 1973 a été un mécanisme mis en place très rapidement afin de gérer au mieux la situation. Il ajoute que le CRFG a ensuite été initié et il mentionne qu'il y a donc eu des efforts. Il remarque que le canton l'avait ensuite mandaté pour analyser les effets de la libre circulation qui allait inévitablement créer un boom dans la région genevoise puisque les économies en étaient libérées. Mais en même temps, il remarque que des besoins de légitimité et de gestion politiques allaient en découler.

Il déclare qu'une seconde dynamique s'est également développée, soit la dynamique fédérale qui en échange de financements importants a demandé la mise en place d'outils de gouvernance.

Le président observe qu'il n'y a pas eu de précipitation, la Confédération demandant simplement une certaine transparence sans fixer de calendrier.

M. Levrat acquiesce en déclarant que c'était une aimable pression qui demeure. Il ajoute que le dernier chapitre relève des événements actuels et de la crise sanitaire qui démontrent que les frontières peuvent vite devenir infranchissables. Or, il remarque que le modèle de fonctionnement du Grand Genève se base sur le postulat que la frontière est ouverte. Il indique que la réalité actuelle est donc nouvelle et implique un certain nombre de problèmes auxquels il faut réfléchir.

Le président observe que c'est une dynamique de fragilité.

M. Levrat acquiesce et répète qu'il est nécessaire de réfléchir sur ce point. Il évoque ensuite la participation démocratique en déclarant que c'est une chose de créer un collecteur, mais que s'il est question de politique plutôt que d'éléments techniques, une légitimité politique est nécessaire. Il mentionne qu'il existe à cet égard plusieurs solutions comme une surveillance accrue de la dynamique transfrontalière de la part du parlement, mais une surveillance sans doute insuffisante. Il rappelle à cet égard que des tensions politiques existent de part et d'autre avec des tendances opposées aux frontaliers. Il remarque, à l'égard de la légitimité, que les propositions de M. Barrillier sont des bonnes idées.

Le président indique que M. Barrillier propose notamment la création d'un fonds alimenté de part et d'autre.

M. Levrat acquiesce en déclarant que c'est effectivement une bonne idée puisque cela permettrait de fédérer les forces. Mais il ne croit pas que la suggestion de M. Longet visant à créer un parlement dénué de pouvoirs soit pertinente. Et il remarque que le fonds évoqué par M. Barrillier permettrait de mobiliser des énergies pour décider conjointement de ce qu'il faut en faire. Il pense que cette option représenterait un vrai levier, mais il ne sait pas si la région est prête à aller dans ce sens. Il ajoute bien vouloir aider à aller dans ce sens, mais il estime qu'une appropriation des politiques, des deux côtés de la frontière, est nécessaire.

M^{me} Kolb intervient et rappelle qu'il n'est pas possible de créer un fonds dans le cadre juridique actuel et que seul un PL finançant des objets spécifiques est possible.

M. Levrat répond que c'est sur ces aspects qu'il faut avoir de l'imagination institutionnelle. Il ajoute qu'il pourrait être ainsi imaginable de

prendre les décisions en amont puis de voter les PL. Il déclare encore que les autres régions ne font pas mieux que Genève, l'inverse étant vrai également. Il signale ainsi qu'un hôpital transfrontalier existe à la frontière franco-espagnole, ce qui entraîne des problèmes sans fin. Mais il remarque que cette institution existe bel et bien.

Le président déclare qu'il faut se demander jusqu'où il est possible d'aller maintenant, ou s'il est préférable d'attendre un meilleur moment.

M. Levrat répond que la situation actuelle devrait être un moteur de réflexion en rappelant que c'est lors des crises qu'il est le plus souvent possible de faire bouger les choses. Il rappelle que lorsque la question de la réunification de l'Allemagne s'est posée en 1991, de nombreux experts invoquaient de multiples problèmes. Il ajoute que le Chancelier avait en l'occurrence besoin de l'accord des anciennes puissances occupantes. Or, il remarque que l'URSS commençait à dysfonctionner quinze jours plus tard. Il mentionne que si la décision n'avait pas été prise à ce moment, la réunification de l'Allemagne ne se serait peut-être jamais faite.

Le président déclare ensuite que le monde politique français n'a pas été pris en compte dans la réflexion poursuivie par la sous-commission et il se demande avec qui cette dernière devrait échanger à l'égard de cette problématique.

M. Levrat déclare que l'Etat est omniprésent en France. Il observe toutefois que l'appareil de l'Etat français qui encadre la région n'est pas peuplé que d'incapables et il rappelle que le groupement transfrontalier est assez efficace. Cela étant, il mentionne que la tendance politique qui a amené à la présidence actuelle n'a pas de relais locaux dans les régions, ce qui est très particulier.

Une commissaire S se demande quelle est l'autonomie finalement des communes françaises.

M. Levrat répond que même si l'initiative vient du niveau local, les intérêts locaux doivent coïncider avec les intérêts de Paris.

La même commissaire remarque que cet aspect représente donc un obstacle.

M. Levrat acquiesce, mais il mentionne qu'il est possible de trouver des solutions. Il rappelle ainsi que le GLCT est placé sous l'égide du CRFG dont l'Etat français est invité permanent.

Le président se demande si le groupement transfrontalier pourrait être une audition intéressante à envisager dans le cadre de ces travaux.

M. Levrat répond que les relais du groupement transfrontalier sont excellents, mais il mentionne que ce ne sont pas des élus.

M^{me} Kolb évoque M. Christian Dupessey qui est maire d'Annemasse et président du Pôle métropolitain du Genevois français. Elle rappelle par ailleurs que ce sont les départements qui disposent des ressources provenant de la rétrocession fiscale, la région ayant toutefois récupéré le gros des compétences. Elle rappelle toutefois que cette dernière est assez loin du terrain de l'agglomération puisque son siège est à Lyon

M. Levrat pense que les gens qui s'occupent des questions transfrontalières dans les conseils généraux seraient de bons interlocuteurs.

Le président pense qu'avoir ce type d'échanges serait intéressant et il observe qu'il serait bon que quelqu'un puisse animer ces échanges en présence du Conseil d'Etat.

M^{me} Kolb remarque que la CACRI peut procéder à des invitations d'élus français en respectant la procédure en vigueur et passant par le département rapporteur. Elle ajoute que M. Dal Busco est en l'occurrence au courant des travaux de la sous-commission. Elle signale encore que les Assises transfrontalières peuvent être également une option.

M. Levrat mentionne qu'il faudrait mettre un projet sur la table pour initier le débat.

Le président remarque que la CACRI devrait donc organiser un échange avec le président de région ou les présidents départementaux afin d'évoquer ces différentes questions.

M^{me} Kolb répond qu'il faudra être attentif à la formulation et les raisons de l'invitation.

Le président demande si cette organisation pourrait être envisageable. Il signale que le moment est toutefois compliqué avec la crise sanitaire et il propose de poursuivre les débats dans le cadre de la sous-commission en indiquant qu'il reprendra contact avec M. Levrat.

M. Levrat mentionne que si le parlement a des difficultés à organiser une rencontre avec des représentants français, l'université de Genève peut, quant à elle, s'occuper de l'organisation d'une telle rencontre dans un cadre académique.

Le président remercie M. Levrat pour cette proposition dont il prend note.

Séance du 19.01.2021 :

En présence de M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales

Le président prend la parole et déclare que cette séance vise à organiser la suite des travaux. Il rappelle en effet avoir informé la CACRI de l'évolution des travaux de la sous-commission. Il ajoute avoir proposé que la CACRI invite les partenaires français en mentionnant que celle-ci a accepté le principe. Il précise que le dossier est maintenant entre les mains de M^{me} Kolb.

M^{me} Kolb déclare ne pas savoir si les trois représentants français pourront être présents rapidement, soit pour le 26 janvier, même s'ils sont très intéressés.

Le président en prend note en remarquant que cette date a été retenue en fonction des possibilités de la salle à Batelle. Il mentionne, quoi qu'il en soit, que ce sera un mardi de 12h à 14h. Il signale ensuite que l'objectif est de rédiger une motion de commission qui sera une invitation faite au Conseil d'Etat. Il mentionne que l'idée est de connaître la position des partenaires français à cet égard. Il indique encore que si la CACRI ne devait pas être unanimement d'accord, cette motion serait reprise par quelques députés. Il pense par ailleurs qu'il serait bon que les trois commissaires de la sous-commission se répartissent les tours de parole et le traitement de la problématique.

Il propose de commencer en présentant la problématique, en suite de quoi les commissaires pourraient aborder des sujets spécifiques comme la culture par exemple. Il observe à cet égard qu'une mutualisation des moyens financiers pourrait ainsi être envisagée pour financer des institutions comme le Grand Théâtre. Il rappelle par ailleurs qu'il est envisagé de rédiger un PL modifiant la LRGC au sein de la CACRI, PL qui sera ensuite soumis à la Commission législative. Il mentionne que le but est donc de donner à M^{me} Rodriguez des axes pour imaginer cette modification légale. Cela étant, il déclare qu'il ne restera plus que la résolution à traiter. Il répète que l'idée est donc d'avoir un PL et une motion.

Le commissaire UDC prend la parole et déclare qu'il était convenu de modifier la durée des délégations dans les commissions transfrontalières d'une année à cinq ans, soit la durée de la législature. Il ajoute, en évoquant l'audition de M. Cramer, qu'il serait bon que le parlement ait un contrôle ou du moins une vision sur les travaux transfrontaliers. Il pense que le plus simple serait de modifier la durée des mandats des représentants au sein du GLCT.

M^{me} Rodriguez signale que ce n'est pas la LRGC qui règle ce point et elle pense qu'il suffit d'écrire au Bureau du Grand Conseil pour ce faire.

Le président rappelle que les auditions avaient également évoqué les plans d'agglomération qui ne peuvent plus être modifiés lorsqu'ils arrivent devant le Grand Conseil, et il remarque qu'il serait bon que ces plans d'agglomération puissent être expliqués devant la CACRI avant d'être transmis au GLCT. Il estime qu'il serait donc judicieux de modifier la loi dans ce sens. Il évoque encore la pénétrante de Soral en mentionnant que si celle-ci émerge d'un plan d'agglomération, il serait possible d'avoir un subside de la Confédération et il répète qu'avoir une vue en amont de ces plans d'agglomération pourrait être intéressant à bien des égards.

M^{me} Rodriguez mentionne que les projets d'agglomération sont ficelés au sein du GLCT et elle rappelle que c'est le projet final qui est présenté à la Commission des travaux. Elle estime donc qu'il pourrait être possible de proposer que ces projets soient envoyés à la CACRI pour préavis avant d'être transmis à la Commission des travaux. Mais elle ne sait pas s'il sera possible d'envoyer à la CACRI un projet en cours de réalisation au sein du GLCT.

Le commissaire UDC remarque que l'essentiel de ces tâches est de nature exécutive et il mentionne que le parlement n'est pas un pouvoir exécutif. Il ajoute que le parlement peut seulement accorder, ou pas, les crédits et il pense qu'il est compliqué d'appliquer un certain contrôle sur le cheminement de ces projets. Mais il ne sait pas s'il est possible de participer à ce cheminement. Il signale par ailleurs que certaines filières se heurtent à des conceptions très différentes en fonction du pays. Il avoue ne pas avoir la clé pour rédiger un texte judicieux.

Le président déclare que le parlement est représenté au sein du GLCT par trois personnes et il rappelle que les plans d'agglomération sont validés par le GLCT. Il précise que le parlement qui doit finalement se prononcer sur ces plans ne peut évidemment plus revenir en arrière sous risque d'un déni de démocratie. Or, il observe que ces trois représentants du Grand Conseil sont des « intermittents du spectacle » et il mentionne que ce fonctionnement est institutionnellement compliqué. Il rappelle en effet que les trois derniers représentants étaient du même parti. Il indique que prévoir une sous-commission de la CACRI et un représentant de chaque bloc politique au sein du GLCT issu de la Commission, sur des durées de cinq ans, serait une première solution avec des retours réguliers devant la CACRI.

Le commissaire UDC déclare qu'il sera encore nécessaire de convaincre le Grand Conseil. Il pense que le mieux est de privilégier le PL qui est très formel et qui proposerait des mesures simples.

M^{me} Kolb prend la parole et déclare que la démarche repose beaucoup sur la possibilité des personnes à suivre ces projets. Elle rappelle la nature des travaux transfrontaliers et elle mentionne que le document présenté à la Confédération est finalement un appel à projets qui n'a pas de contrainte juridique. Elle ajoute que ce n'est donc pas un objet juridique pouvant être validé par le Grand Conseil. Elle répète que c'est le suivi du projet d'agglomération et de son programme d'actions qui est le plus important et qui implique un engagement personnel de la part des représentants qui n'est pas anodin. Elle pense donc que modifier la durée du mandat est déjà un pas gigantesque. Elle ajoute qu'il serait vraiment judicieux si les travaux de la sous-commission pouvaient être concrétisés par des mesures simples et rapides.

Le président déclare que de nombreux projets traités au sein de la Commission des travaux et conjointement par la Commission des transports sont issus de ces plans d'agglomération. Et il déclare avoir le sentiment que la Commission des travaux joue surtout un rôle de chambre d'enregistrement, raison pour laquelle il serait pertinent de pouvoir intervenir en amont.

Le commissaire UDC déclare partager l'avis de M^{me} Kolb. Cela étant, il rappelle qu'une base légale est souvent fondamentale.

M^{me} Rodriguez rappelle que la nomination des représentants dans le GLCT n'est pas inscrite dans la LRGC. Elle ajoute que c'est le Bureau du Grand Conseil qui avait déterminé la répartition et elle remarque que celle-ci peut donc changer. Elle suggère donc que la CACRI transmette une lettre au Bureau du Grand Conseil pour soumettre ces propositions de modification.

Le président remarque qu'il serait peut-être bon d'auditionner le Bureau du Grand Conseil.

Le commissaire UDC rappelle que le bureau change toutes les années. Il se demande dès lors si une simple lettre permettra de mettre en place un système pérenne.

M^{me} Kolb déclare que la CACRI pourrait également donner un préavis pour la nomination de ces représentants au vu de son périmètre d'intervention. Elle pense que cela permettrait également de démontrer un intérêt du parlement. Elle signale ensuite que le projet d'agglomération n'est pas un facteur bloquant puisque ce dernier reprend les projets des collectivités en les articulant les uns avec les autres. Elle rappelle que le GLCT n'a aucun pouvoir décisionnel.

Le président remarque que le GLCT demeure un acte démocratique puisqu'il y a une concertation. Il se demande alors s'il suffirait de soumettre

la proposition au bureau du Grand Conseil qui serait auditionné. Il estime par ailleurs qu'il serait bon d'inscrire ce fonctionnement dans la loi.

Le commissaire UDC se demande s'il faut simplement modifier l'article 230-A qui porte sur la CACRI, afin de permettre à cette dernière de désigner les trois représentants dans le GLCT.

M^{me} Kolb pense qu'il serait bon en effet de préciser ces aspects.

Le président ajoute que l'alinéa 6 de cet article pourrait être en effet modifié. Il déclare que cette petite modification représenterait un grand pas organisationnel.

M^{me} Kolb pense que ce changement serait facilement accepté. Elle ajoute que cela permettrait en outre à la CACRI de s'autosaisir d'objets transfrontaliers, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Le commissaire UDC déclare alors qu'il proposera une rédaction qui formera une base de réflexion.

Le président mentionne que M^{me} Rodriguez pourra les aider à formuler cette modification.

M^{me} Rodriguez ajoute que ce point est politique et propose que les députés apportent leurs suggestions.

Le président se demande s'il serait également possible d'ajouter un alinéa 7 afin de ne pas modifier l'alinéa 6.

Séance du 9.02.2021 :

En présence de M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales

Le président demande s'il y a eu un retour des représentants français.

M^{me} Rodriguez mentionne attendre une réponse de l'université sur les disponibilités de la salle de Battelle pour le mois de mars et elle remarque qu'elle va recontacter les partenaires français dès réception de la confirmation quant à la disponibilité de la salle.

Le président rappelle ensuite que le commissaire UDC devait proposer une modification du texte.

Le commissaire lui répond ne pas avoir eu le temps de travailler sur le texte.

Le président mentionne qu'il serait également possible de soumettre cette idée au bureau du Grand Conseil, lequel apporterait dès lors une modification à ce PL.

M^{me} Rodriguez répond que le Sautier estime que c'est à la sous-commission de proposer une modification. Elle ajoute avoir proposé une modification de l'alinéa 6 de l'article 230A LRGC afin de prévoir un retour sur les séances du GLCT à la CACRI. Elle lit alors la proposition de texte. Elle observe avoir simplement inséré cette modification dans l'alinéa 6 qu'elle a fait parvenir à la sous-commission.

M^{me} Kolb répond que cette proposition touche tous les organismes transfrontaliers, ce qui est une bonne chose. Elle remarque qu'il serait nécessaire de conserver une certaine liberté tout en concrétisant les travaux de la sous-commission, mais elle répète que cela dépend de l'engagement des députés représentant la CACRI.

Le commissaire S pense que cette proposition de modification suggérée par M^{me} Rodriguez est pertinente. Il se demande toutefois s'il ne faudrait pas être plus précis en mentionnant d'autres organes comme les assises transfrontalières en complément du GLCT et du Conseil du Léman. Il se demande également si la formulation ne devrait pas inviter les représentants à agir.

Le président déclare qu'il est compliqué de préciser l'engagement d'une personne au sein d'un texte législatif.

Le même commissaire remarque qu'il y a également des enjeux financiers et des sujets très opérationnels, et il estime qu'il est nécessaire de se donner encore un peu de temps pour réfléchir à cette formulation.

M^{me} Rodriguez rappelle que c'est la Commission des droits politiques qui doit traiter les projets modifiant la LRGC.

Le président pense qu'il faut effectivement modifier l'article 6 et il se demande s'il est possible d'évoquer les assises transfrontalières.

M^{me} Rodriguez signale qu'il n'y a pas de représentants officiels du Grand Conseil dans les séances des assises transfrontalières.

M^{me} Kolb mentionne que les assises n'ont pas d'existence juridique. Elle rappelle qu'elles ont été créées en parallèle au GLCT et au forum qui n'a pas de structure administrative durable. Elle ajoute que c'est au parlement genevois de s'occuper du forum l'année prochaine.

Le commissaire S signale avoir confondu le forum d'agglomération et les assises transfrontalières. Il pense, quoi qu'il en soit, qu'il serait bon de relayer les informations provenant de ces organismes au sein de la CACRI. Il évoque encore le CRFG en remarquant que des députés y siégeaient.

M^{me} Kolb répond que plusieurs organismes se départageaient les tâches au sein du CRFG avant que ces tâches ne soient renvoyées au GLCT. Elle

ajoute que les commissions restantes ont été concentrées, et elle mentionne qu'il n'est pas inenvisageable de prévoir des interventions dans des cadres ponctuels.

Le président pense qu'avant de rédiger un texte, il serait intéressant d'entendre les représentants français. Il ajoute que cela permettrait de compléter la réflexion.

Le commissaire S acquiesce, mais il mentionne qu'il est difficile de demander aux Français de choisir pour Genève. Cela étant, il remarque qu'il est effectivement possible d'évoquer les développements en cours en France voisine. Il rappelle par ailleurs que la sous-commission avait demandé à M. Cramer de venir s'exprimer sur les prochains défis du projet d'agglomération devant la CACRI.

Le président acquiesce. Il déclare que la priorité est donc de fixer cette séance en présentiel avec les représentants français avant de rédiger les modifications.

M^{me} Rodriguez rappelle que la CACRI peut demander en tout temps au Bureau que les représentants au sein du GLCT soient nommés pour une durée de mandat plus longue.

Séance du 16.03.2021 :

Le président de la sous-commission déclare avoir quelque peu préparé la séance de la CACRI qui va suivre la réunion de la sous-commission. Il évoque les personnes qui seront auditionnées ainsi que la présence de M^{me} Kolb.

Il propose que le président de la CACRI s'occupe de la présentation et accueille les représentants français dans la cité sarde. Il propose la tenue d'une seconde séance avec les représentants français, avant les élections françaises, qui pourraient avoir lieu durant le mois de juin.

Il précise que cela permettra ainsi de connaître les positions des uns et des autres. Il signale qu'il fera, pour sa part, un résumé de la R 889, en suite de quoi un rappel institutionnel devra être réalisé. Il suggère que M^{me} Kolb fasse ce bref résumé de la situation institutionnelle.

Il indique ensuite qu'il faudra aborder la synthèse des auditions de la sous-commission.

Le commissaire S pense qu'une seconde réunion serait en effet la bienvenue.

Le président précise qu'il faudra demander au Conseil d'Etat de venir.

1^{er} échange avec les partenaires politiques français

M^{me} Virginie Duby-Muller, conseillère départementale et député de la Haute-Savoie, membre de l'Assemblée du GLCT du Grand Genève, M. Christian Dupessey, maire d'Annemasse, président du Pôle métropolitain du Genevois français, vice-président du GLCT du Grand Genève, M. Jean Deguerry, président du Conseil départemental de l'Ain, président de Haut-Bugey Agglomération et membre du bureau permanent de l'Assemblée des Départements de France.

En présence de M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF) et du Pr. Nicolas Levrat, professeur de droit et directeur du Global Studies Institute, Université de Genève, M^{me} Emilie Dissard, Responsable adjointe en charge des relations franco-suissees – Service Europe Transfrontalier Enseignement Supérieur Innovation – Département de la Haute-Savoie, M. Frédéric Bessat, Pôle métropolitain Genevois français

Le président accueille les invités de la Commission. Il explique que la CACRI a proposé d'organiser cette séance afin de faire le point sur les différentes institutions du Grand Genève à la suite de la résolution déposée par M. Olivier Cerutti. Il précise qu'une sous-commission a été créée afin d'étudier cette question et il mentionne que le but de cette séance est de partager les résultats des travaux menés par la sous-commission avec les représentants français. Il observe encore que l'ensemble de la démarche a été accompagnée par la présence bienveillante de M^{me} Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales. Il signale encore que la CACRI aimerait organiser une seconde séance en juin, avant les élections devant se dérouler en France, de manière à pouvoir prendre connaissance de la position de M^{me} Duby-Muller, de M. Dupessey, et de M. Deguerry.

L'auteur de la résolution prend la parole à son tour et déclare que cette résolution adressée aux chambres fédérales a été formulée après l'annonce de l'entrée en vigueur des accords de Karlsruhe. Il remarque que le Conseil d'Etat a été entendu et a relevé qu'aller dans le sens des accords de Karlsruhe reviendrait à un retour en arrière, compte tenu des différences institutionnelles existant entre la France et la Suisse. Cela étant, il déclare qu'il a tout de même été décidé de faire un point de situation, ce d'autant plus que l'entrée en fonction du Léman Express s'est avéré être un nouvel élément transfrontalier d'importance. Il pense par ailleurs que faire un bref rappel de la situation institutionnelle serait utile.

M^{me} Kolb prend la parole et explique qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes institutions, tout en remarquant qu'il existe encore une myriade d'autres instances gravitant autour des entités principales et qui sont créées en fonction des demandes du terrain. Elle évoque alors le CRFG, créé en 1973 lors de l'entrée en vigueur de la restitution fiscale. Elle mentionne que le CRFG, coprésidé par les états, donne la compétence à Genève de discuter avec la France. Elle précise que des questions régaliennes sont traitées dans cette entité. Elle signale également que l'ensemble des chefs des collectivités publiques, entre Lyon et Lausanne, se rencontre ainsi dans ce cénacle.

Elle évoque ensuite le Conseil du Léman qui date des années 1980 et qui fonctionne par projet, Conseil du Léman coprésidé par les trois cantons lémaniques et les deux départements voisins et qui est en lien avec les chambres de commerce. Elle signale que la troisième instance, le GLCT, représente la gouvernance de l'agglomération et est coprésidée par les cantons de Vaud et de Genève et la présidence du pôle métropolitain. Elle indique alors que certaines problématiques sont traitées parfois par plusieurs organes en raison des divergences institutionnelles entre les deux pays. Elle signale ainsi que le saucisson suisse, comme autant de cantons jouissant de compétences souveraines, fait face à un mille-feuille français, et elle déclare que ces différents organes sont nécessaires au dialogue puisque les représentations diffèrent.

Elle rappelle encore que les députés sont représentés dans les commissions du Conseil du Léman et dans le CRFG. Elle ajoute que c'est dans le cadre du GLCT que s'est exprimée la volonté du parlement qui souhaite une implication plus importante. Elle signale encore que ce sont les exécutifs qui règlent les problèmes de voisinage et elle répète que le débat porte principalement sur le GLCT et le Conseil du Léman.

Le député PDC signale ensuite que M. Levrat est l'auteur de la première base légale du GLCT. Il ajoute que la sous-commission s'est réunie une dizaine de fois et a auditionné M. Pagani, M. Rossellat, M. Barrillier, M. Longet, M. Cramer et M. Haegi. Il déclare que M. Longet considère que cette résolution est magnifique et propose une base parlementaire régionale avec des assises transfrontalières plus politiques. Il ajoute que M. Rossellat, qui représente le district de Nyon avec lequel Genève a également des échanges, observe que les échanges dans ces entités sont dynamiques. Il évoque encore M. Cramer, un homme de terrain qui se déplaçait auprès des mairies lorsqu'il était Conseiller d'Etat, et M. Barrillier qui suggère la création d'un fonds d'investissement régional alimenté à parts égales. Il estime en l'occurrence que cette dernière approche est intéressante.

Il rappelle en effet que Genève a des missions supra-cantonales, notamment culturelles ou médicales, et il observe que la gestion des ressources naturelles semble également devoir être réfléchi en commun. Il ajoute que si ces propositions rencontrent un certain intérêt, il sera possible de rédiger une motion de commission invitant le Conseil d'Etat à réfléchir à ces questions.

M. Dupessey remercie la Commission pour cette invitation en mentionnant que la France voisine s'inscrit dans la même volonté de coopération que le parlement genevois. Il évoque alors le Pôle métropolitain qui rassemble les 8 établissements publics de coopération intercommunale, soit 117 communes pour 430 000 habitants. Et il rappelle que la mobilité, la transition énergétique et l'aménagement du territoire sont les principales thématiques traitées dans le cadre du pôle métropolitain. Il signale ensuite avoir lu avec beaucoup d'intérêt la résolution dont il partage les préoccupations et les souhaits. Il indique que les ouvertures sont compliquées, évidemment, puisque la Suisse n'appartient pas à l'Union européenne, mais il rappelle que la loi 4D qui parle de simplification et de décentralisation devrait permettre d'être plus proche des réalités du territoire.

Il signale encore que le Grand Genève est une réalité quotidienne pour un million de personnes, et il déclare qu'il est normal de rechercher une politique plus intégrée pour gérer le quotidien des habitants suisses ou français. Il évoque alors la crise sanitaire et il mentionne que celle-ci a renforcé la prise de conscience de l'unité du bassin de vie du Grand Genève. Il rappelle que la Suisse a fermé ses frontières durant le premier confinement et il remarque que la crise s'est faite sociale avec des familles bloquées des deux côtés de la frontière. Il ajoute que cette prise de conscience s'est encore renforcée avec le reconfinement français lorsque les élus locaux se sont battus pour que la frontière avec la Suisse ne soit pas fermée et il mentionne que c'est la première fois que la notion de bassin de vie transfrontalier est apparue dans un texte régalien français.

Il signale encore que la création du Léman Express a permis de resserrer les liens. Il évoque ensuite la question de la gestion de l'eau en observant que le pont sur l'Arve aurait sans doute été emporté si des travaux en amont n'avaient pas été menés, démonstration que la nature a des priorités dépassant les frontières. Il cite encore la cité des métiers du Grand Genève en signalant que cet outil est exceptionnel, notamment dans cette période de crise économique et sociale. Le Grand Genève est une réalité quotidienne et la coopération transfrontalière a un effet direct sur la vie des habitants, sur les services offerts, pour la qualité de vie. Il déclare que les élus français et genevois ont donc une responsabilité sur ces questions. Il ajoute qu'un

parlement transfrontalier n'est pas une idée inintéressante, mais il pense que celle-ci nécessitera du temps et il estime qu'il serait sans doute plus pertinent de se baser sur les institutions existantes en renforçant leurs dimensions démocratiques. Il se demande ainsi pourquoi ne pas rendre publiques les séances de l'Assemblée du GLCT. Il ajoute que les assises transfrontalières pourraient représenter également un outil de coopération efficace et il observe qu'autour de la thématique du « Grand Genève en transitions », ces assises pourraient représenter un lieu de débat, de concertation et de suivi des engagements et propositions d'actions transfrontalières. Il évoque encore les assises européennes de la transition écologique en mentionnant que celles-ci se dérouleront en février 2022 sur le territoire du Grand Genève et il propose d'imaginer une série d'actions en commun à cette occasion. Les Assises transfrontalières des élus pourraient ainsi se réunir à cette occasion et dans le cadre de la démarche « Grand Genève en Transition ».

Il évoque ensuite le mécanisme de financement transfrontalier et il pense que cet outil est absolument indispensable. Il rappelle que les villes-centres de Lyon ou de Zurich sont solidaires de leur territoire et il remarque que la frontière à Genève bloque cette solidarité. Il ajoute que des pistes sont ouvertes au sein du GLCT et pourraient être présentées devant les députés. Il croit par ailleurs qu'il serait possible de mobiliser tous les dispositifs existants dans le cadre juridique actuel. Il observe ainsi que les collaborations ont bien fonctionné entre les hôpitaux durant la crise sanitaire et il pense qu'il faudrait resituer l'ensemble des problématiques de part et d'autre de la frontière. Aujourd'hui, un accord-cadre en matière de Santé a été établi entre la France et la Suisse. Cet Accord prévoit des accords locaux, adaptés à l'échelle d'un bassin de vie. Pourquoi ne pas initier un Accord à l'échelle du Grand Genève ? Il déclare encore que des propositions doivent être faites pour améliorer la situation, en établissant des schémas à l'échelle d'un bassin de vie pouvant être opposées aux dispositions respectives (en matière d'aménagement du territoire ou de mobilité par exemple). Il indique que les règles ne sont pas les mêmes de part et d'autre de la frontière en matière de pollution par exemple, et il pense qu'il pourrait être utile d'opter, dans le cadre de l'expérimentation dans le Grand Genève pour des normes similaires, en prenant appui sur la norme en vigueur la plus forte, soit française soit suisse. Il remarque encore qu'il pourrait être intéressant d'avoir une seule entité gérant la mobilité. Il mentionne enfin que les obstacles de nature administrative devraient être levés pour, par exemple, créer une formation d'infirmière commune.

Le député PDC remarque que le Grand Genève existe bel et bien comme le démontre M. Dupessey. Il signale ensuite que les députés sont quelque peu

frustrés de leur participation dans ces organes puisqu'ils sont intermittents dans ces entités et sont en fin de compte confrontés à des dossiers déjà ficelés. Il précise que la participation des députés se décline en trompe-l'œil en déclarant que cette situation va être réfléchie pour être réglée.

M^{me} Duby-Muller prend la parole à son tour et déclare qu'il est important de pratiquer ces différentes instances qui sont complexes pour bien en saisir toutes les subtilités. Elle indique qu'au vu de cette complexité, il est d'autant plus important que les acteurs du transfrontalier soient imprégnés des cultures française et suisse. Et elle mentionne que M^{me} Kolb est un atout important puisqu'elle représente la mémoire de ces échanges transfrontaliers. Elle rappelle que le CRFG avait été créé au vu de l'augmentation du nombre de frontaliers, et elle mentionne que les fonds provenant de la rétrocession sont bien utilisés dans les collectivités locales de manière transparente (CFG). Elle rappelle que ces instances ont été rationalisées en 2015 pour clarifier les compétences puisqu'il existait au préalable des doublons entre elles (par exemple, le Conseil du Léman a dorénavant la compétence culture). Elle partage par ailleurs l'analyse de M. Dupessey en signalant que la crise a permis de prendre conscience de ce bassin de vie transfrontalier, tant sous l'angle professionnel que familial ou culturel. Elle ajoute que les élus locaux ont travaillé en bonne intelligence et elle mentionne que la France a relayé au ministre l'importance de garder la frontière ouverte. Elle signale que les infirmières des HUG n'ont ainsi pas été mobilisées par la France, infirmières pour lesquelles des mesures de facilitation de leurs déplacements ont été prises. Elle ajoute que la fameuse règle des 30 kilomètres a également été assouplie. La fluidité entre les différentes instances a permis des relations directes avec les élus locaux afin de résoudre de manière pragmatique les problèmes. Elle signale ensuite qu'un groupe Whatsapp a été créé avec M. Dupessey et M. Poggia en cas d'urgence et elle remarque que ces différentes instances fonctionnent plutôt bien. Elle pense également que l'idée d'un fonds de financement transfrontalier est bonne en rappelant toutefois que les accords de Nantua, qui étaient une approche pragmatique avec une visibilité financière, n'avaient pas permis de finaliser un projet similaire.

Elle évoque ensuite le désenclavement du Chablais qui est un projet d'infrastructure important pour la Haute-Savoie s'inscrivant en complémentarité avec les projets lacustres, ferroviaires (Léman Express et ligne du Tonkin) et de BHNS sur la RD 1005 notamment. Ellen signale que des autorisations ont été délivrées permettant des mises en concession par l'Etat français. Elle ajoute que la France a répondu aux inquiétudes de la ville de Genève à cet égard et elle mentionne que le conseil départemental ira

jusqu'au bout pour parvenir au terme de ce désenclavement. Elle termine en déclarant que le projet 4D qui comprendra 66 articles a été transmis récemment au Conseil d'Etat et représentera un véhicule législatif pour porter un certain nombre d'expérimentations locales dans une logique bottom-up. Elle estime que ce texte arrive donc au bon moment.

Le député PDC demande quel pourrait être le calendrier de ce texte.

M^{me} Duby-Muller répond que cela dépend si le texte est débattu entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Elle ajoute que si le texte n'est pas polémique, il pourrait être adopté rapidement, ce d'autant plus que la crise actuelle pousse la France à plus de décentralisation.

M. Deguerry remarque, pour sa part, que cette résolution est une bonne chose et il mentionne que le département de l'Ain tient à être un acteur de ce partenariat. Il signale alors que l'Ain a des enjeux de mobilité majeurs nécessitant des actions importantes au niveau des transports publics, notamment en poursuivant les efforts entrepris pour le transport de masse permettant aux gens ne trouvant pas de logement à Genève de se déplacer. Il évoque alors la réalisation du bus entre Gex et Ferney, le BHNS entre Meyrin et la France et l'axe de tram entre le Grand-Saconnex et Ferney. Il rappelle également qu'une liaison autoroutière de l'A40 vers le pays de Gex est à l'étude.

Il signale ensuite qu'il est également question de réfléchir aux problématiques économiques en créant des places d'emploi des deux côtés de la frontière, et à la problématique de la qualité de l'air. Il évoque encore les corridors biologiques et le projet Pacte de la transition écologique. Il mentionne que le département de l'Ain attend beaucoup de la loi 4D puisque les départements transfrontaliers n'ont pas la même problématique que les autres départements. Il aimerait donc que cette loi débouche vers un droit d'exception permettant de renforcer les coopérations et les marges de manœuvre. Il ajoute être persuadé que l'Ain et Genève ont des destins liés.

Un député PDC demande si la Commission pourrait obtenir le texte de la loi 4D.

M^{me} Duby-Muller acquiesce en déclarant que ce texte est public.

M. Deguerry signale encore qu'un fonds commun est une bonne idée, mais il déclare qu'il serait bon de respecter une logique transfrontalière gagnant-gagnant en déterminant un périmètre d'application, ainsi que des notions de réciprocité et une garantie de transparence.

M. Levrat mentionne que la coopération transfrontalière a été durant longtemps assurée par des techniciens en raison des résistances et des complexités réciproques. Il ajoute que le besoin se fait ressentir aujourd'hui

de passer à une étape supérieure nécessitant des légitimités. Il précise que beaucoup de chemin a été parcouru depuis les années 1980 avec la matérialisation de véritables politiques transfrontalières. Il pense que la place existe pour la validation de ces projets par des élus autant que pour la transparence vis-à-vis de la population. Il estime que l'idée de rendre publiques les séances du GLCT est excellente et facile à mettre en œuvre. Il rappelle que le Conseil des ministres de l'Union européenne tient ses séances en public et il pense qu'il devrait être possible d'aller également dans ce sens dans le Grand Genève. Il rappelle par ailleurs que des décisions récentes prises par l'Allemagne ont entraîné des difficultés pour les frontaliers français, difficultés qui ont été réglées avec une efficacité moindre que les solutions développées dans le Grand Genève, même si la Suisse n'appartient pas à l'Union européenne.

Il déclare ensuite que le principe de parité est le socle d'une coopération transfrontalière fructueuse. Il pense que la création d'un fonds commun permettrait de créer de véritables dynamiques. Il rappelle alors le vieux principe révolutionnaire américain « No taxation without representation » et il mentionne qu'un fonds commun pourrait entraîner une consolidation des représentations. Il signale encore que la crise sanitaire actuelle représente une opportunité pour améliorer la reconnaissance des diversités des territoires français.

Un député S espère que les efforts de décentralisation menés en France seront couronnés de succès. Il ajoute que le forum d'agglomération n'a guère été cité jusqu'à présent, et il mentionne que la réalité du terrain semble surtout entre les mains d'experts et de techniciens, raison pour laquelle il est important de démocratiser ces fonctionnements.

Un député UDC remarque que tout le monde semble d'accord, mais il mentionne que l'on se heurte souvent à des obstacles administratifs. Il se demande alors si ce projet de loi 4D représente un véritable abandon de la centralisation parisienne.

M^{me} Duby-Muller répond que la loi NOTRe de 2015 permet une compétence économique exclusivement au niveau des régions et elle mentionne que des modèles de gestion comme la Suisse sont de plus en plus jugés intéressants par la France. Mais elle remarque que nombreux sont les sujets qui restent entre les mains de l'Etat qui a du mal à lâcher certaines compétences. Elle observe même que dans certains domaines, la tendance est à la recentralisation. Elle indique que certains outils existent (exemple de la convention-cadre franco-suisse sur la santé), mais ne sont pas utilisés à ce jour.

M. Deguerry ajoute que ce projet de loi 4D existait avant la crise, mais il remarque que celle-ci a rendu plus pressante la nécessité de délocalisation. Il ajoute que ce n'est pas Paris qui connaît les réalités du terrain. Il précise que Paris a toutefois recentralisé un certain nombre de choses depuis 4 ans et il remarque qu'il est nécessaire de revenir à une logique de décentralisation en faisant confiance aux régions. Il pense ainsi que les stations de ski de l'Ain qui sont très modestes auraient pu être ouvertes pour les populations locales.

M. Dupessey déclare que la déconcentration et la décentralisation sont des problématiques propres à la France. Il ajoute que la différenciation et la possibilité d'expérimenter dans des situations particulières sont importantes pour le Grand Genève. Il répète que Genève et la France se heurtent à des normes différentes alors que la loi 4D devrait permettre aux autorités locales de choisir la meilleure des normes, qu'elle soit suisse ou française. Il évoque encore la formation des infirmières en mentionnant que former du personnel qui va travailler ailleurs est une réalité compliquée. Il ajoute que rendre transfrontalier l'institution de formation d'Annemasse a été largement étudié mais il remarque que la loi française sur le travail qui allait s'adapter sur le corps enseignant n'a pas rendu possible ce projet qui aurait été la première école de soins infirmiers transfrontalière.

Un député S remarque que la participation genevoise à ce pot commun serait inévitablement votée par le Grand Conseil et il se demande quel serait l'investisseur, quelle collectivité publique en France alimenterait ce fonds.

M^{me} Duby-Muller pense que ce sont les fonds transfrontaliers dans le cadre d'un fonds commun qui pourraient être utilisés.

Le député S répond que les bénéficiaires actuels en seraient donc privés.

M. Dupessey mentionne qu'un certain nombre d'infrastructures sur territoire français du Grand Genève sont cofinancées par Berne, par la région et le département. Il observe que cette pratique est donc connue et il mentionne qu'il faut se mettre d'accord sur les modalités.

Le député S déclare avoir l'impression que l'on peine à sortir du modèle du projet d'agglomération. Il rappelle que la gestion de l'agglomération échappe à la compréhension de la population et il pense que rendre transparent ce fonctionnement avec l'attribution de fonds de manière démocratique permettrait d'améliorer cet aspect.

M. Dupessey répond que le débat démocratique doit se dérouler au sein du fonctionnement des instances transfrontalières et des instances des collectivités membres, mais il observe que le projet de territoire, quant à lui, n'est pas si mal. Il doit reposer sur une démarche concertation à différentes

échelles. M. Dupessey revient sur l'idée de relancer les Assises transfrontalières des élus.

Un député S remarque que l'idée de rendre publiques les séances du GLCT devrait être soutenue. Il observe par ailleurs que l'option supranationale, évoquée par plusieurs auditionnés, pourrait devenir une réalité par le biais de lobbying.

Un député PDC propose que les uns et les autres réfléchissent à ces problématiques avant de tenir une nouvelle réunion en juin prochain. Il ajoute avoir compris que le projet de loi 4D était une attente importante en France, mais il déclare qu'il est nécessaire d'avancer indépendamment de ce projet.

M. Deguerry pense qu'il est nécessaire de réfléchir au périmètre d'application de ce fonds et à sa répartition.

Le député PDC répond qu'il est évident que ces notions sont importantes. Il demande ensuite l'autorisation à la Commission de transmettre le PV de séance aux personnes auditionnées. Il remercie alors les uns et les autres pour cet échange.

Séance du 30.03.2021 :

En présence de M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales

Le président prend la parole et déclare qu'il est maintenant important de statuer sur la durée des mandats au sein du GLCT en s'adressant au Bureau, en lui mentionnant qu'il serait également possible d'envisager des préavis de la CACRI en lien avec le projet d'agglomération. Il ajoute qu'il est également question de se demander si une sous-commission de la CACRI sur les questions transfrontalières devrait être créée. Il observe que le député UDC proposait d'inscrire dans la loi la durée des mandats dans le GLCT. Il ouvre alors le tour de table.

Le commissaire UDC déclare que nommer des représentants du Grand Conseil dans le GLCT pour la durée d'une législature implique un crime de lèse-majesté puisque le président du Grand Conseil représente le parlement d'office dans ce cénacle.

Le président en prend note.

M^{me} Rodriguez mentionne qu'il serait bon de préciser si la désignation doit être modifiée et si les représentants actuels et leur suppléant doivent être repourvus. Elle rappelle que la durée du mandat est actuellement d'une année.

Le président mentionne que si les représentants sont issus de chacun des trois groupes, il serait possible d'avoir des suppléants provenant des autres partis. Il ajoute que la question pourrait se poser à l'égard des députés suppléants.

Le commissaire S observe que sur le site du Grand Conseil apparaît la délégation au sein de la commission transfrontalière et il indique que le site signale que l'on est en attente de la nomination de la délégation. Il se demande de quoi il retourne.

M^{me} Rodriguez répond qu'elle se renseignera. Elle imagine qu'il s'agit d'une ancienne commission qui a été dissoute.

Le même commissaire mentionne que les débats ne se sont pas orientés à l'encontre d'une commission transfrontalière et il déclare qu'il n'y a donc pas de problème. Il signale d'ailleurs que le président proposait la création d'une sous-commission en charge des affaires transfrontalières. Mais il déclare que ce point ne relève pas du bureau du Grand Conseil, mais bien de la CACRI.

M^{me} Rodriguez répète qu'elle se renseignera à propos du site Web indiquant cette commission transfrontalière. Elle signale par ailleurs que toute commission peut créer une sous-commission en lien avec un objet, par exemple en lien avec un projet d'agglomération si ce dernier lui est transmis sous la forme d'un objet parlementaire. Elle signale à cet égard que la CACRI pourrait demander d'émettre un préavis sur les projets d'agglomération qui sont en principe traités par la commission des travaux.

Le président propose donc que M^{me} Rodriguez rédige un courrier adressé au Bureau, courrier qui sera transmis aux membres de la sous-commission qui pourront l'amender, avant qu'il soit proposé à la CACRI.

Le commissaire UDC demande si la CACRI est fondée pour désigner les parlementaires représentant le Grand Conseil. Il estime qu'il est nécessaire de laisser cet aspect ouvert.

Le président pense que la nomination doit passer par la CACRI qui ouvre les nominations.

M^{me} Rodriguez mentionne que les députés qui siègeraient dans le GLCT seraient donc des membres de la CACRI selon le souhait de la sous-commission.

Le président remarque que c'est la proposition qui peut être faite.

Le commissaire S déclare que le débat du 16 mars remettait en question le fait que seuls les présidents de certaines commissions et du Grand Conseil siègent dans le GLCT au vu des nombreux enjeux. Il ajoute être en faveur de

la proposition du président ou d'une ouverture plus générale au sein du Grand Conseil lorsque la résolution sera présentée en séance plénière.

Le commissaire UDC déclare qu'il faut être explicite sur la situation et sur le problème que représente la durée d'un mandat d'une année. Mais il déclare qu'il faut également être prudent avec le principe de désignation.

Le président observe que les uns et les autres sont donc en faveur de ce courrier.

Débat sur la séance du 16 mars 2021

Le président déclare que cette séance était intéressante, mais il regrette que les membres de la CACRI aient peu pris part au débat. Il se demande alors ce qu'il faut faire de la résolution en estimant que c'est le politique qui tranchera. Cela étant, il déclare qu'il semble important d'attendre le premier juin, date qui a été retenue pour une nouvelle réunion avec les représentants français. Il signale ensuite que les Français ont évoqué le périmètre et son contenu ainsi que la symétrie des enjeux et il imagine que ces trois aspects seront discutés le premier juin. Il mentionne qu'il faudrait donc discuter de la notion de périmètre et il imagine que M^{me} Kolb peut apporter des informations à cet égard. Concernant le contenu, il remarque que certains principes sont fondamentaux comme la qualité de l'eau et de l'air. Il observe par ailleurs que des divergences peuvent également apparaître comme la construction d'un centre commercial dans la région de l'Ain, et il remarque qu'avoir une cellule où débattre de ces divergences serait une bonne chose.

Le commissaire UDC déclare que le maire d'Annemasse a une certaine propension à monopoliser le débat. Il ajoute être focalisé sur les propos de M. Levrat en remarquant qu'il y a une immense différence de nature juridique entre les entités suisses et françaises. Il se demande si certaines limites institutionnelles peuvent être dépassées. Il ajoute que la notion de périmètre et de contenu relevait de la proposition d'un fonds transfrontalier.

Le président déclare que le fonds transfrontalier existe déjà.

M^{me} Kolb répond que ce n'est pas un fonds. Elle rappelle que la compensation financière genevoise repose sur un accord international négocié par la Confédération et la France et elle remarque que cet outil financier n'existe nulle part ailleurs. Elle rappelle que les travailleurs frontaliers sont imposés à la source et elle mentionne que la rétrocession transite par le trésor français avant d'être répartie dans les départements de Haute-Savoie et de l'Ain. Elle ajoute que l'esprit de l'accord prévoit que cette rétrocession de 3,5% de la masse salariale des travailleurs frontaliers vise à pallier les charges spécifiques de ces derniers sur les territoires voisins.

Elle précise qu'il est prévu d'avoir un suivi de ces financements une fois par année entre autorités genevoises et françaises. Elle déclare que la répartition se concentre de plus en plus sur des projets structurants, lesquels intéressent Genève. Mais elle mentionne que les départements sont très sourcilleux sur leur souveraineté dans le domaine. Elle rappelle l'échec des projets de parking relais et elle mentionne qu'il faut éviter de répéter cet exercice.

Le président déclare que M. Barrillier proposait un fonds transfrontalier permettant de gérer les projets en commun. Il ajoute qu'il serait nécessaire que l'effort soit le même de part et d'autre et il se demande ce que les Français pourraient envisager.

M^{me} Kolb déclare qu'il est difficile de répondre à cette question, ce d'autant plus que les élections françaises sont proches. Cela étant, elle pense qu'il y a une prise de conscience très claire en France à l'égard d'un dispositif financier permettant de stimuler les projets, en particulier les projets de mobilité qui sont les plus onéreux. Et elle remarque que de manière naturelle, les regards se tournent vers les montants de la rétrocession, mais elle déclare que ce point concerne les Français. Elle ajoute que M. Barrillier pensait à des mécanismes automatiques comme la CFG, mais elle remarque que c'est une question politique qui implique l'adoption de lois. Elle estime que cette question nécessite une analyse impliquant une faisabilité financière tant genevoise que française.

Le commissaire S déclare qu'il y a des sujets de tension et de préoccupation comme l'autoroute du Chablais, le projet de supermarché et la fermeture des frontières. Il rappelle également la réaction du président de la CACRI qui indiquait que c'est toujours les Français qui profitent de cet argent. Il évoque alors le projet de loi 4D et il déclare avoir de la peine à comprendre en quoi ce projet affectera les relations transfrontalières. Il rappelle que ce projet de loi 4D doit être présenté au Conseil d'Etat et il pense qu'il sera possible d'obtenir des informations par ce biais. Il demande également s'il est possible d'obtenir les chiffres de la répartition pour 2020. Il se demande quelles seraient les autres instances concernées par ce fonds transfrontalier que le Grand Conseil. Il déclare encore que ce sera à la CACRI de faire un travail de conviction auprès du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Le président déclare qu'il sera nécessaire de se préparer pour le premier juin et d'avoir une perception commune des enjeux et des notions. Il rappelle qu'il était question de périmètre et de réciprocité dans la bouche de M. Deguerry.

M^{me} Kolb déclare que les mêmes mots n'ont effectivement pas forcément le même sens en France qu'en Suisse. Elle signale que la question est de savoir si le périmètre est celui du Grand Genève ou celui de l'ensemble des deux départements. Elle ajoute que le pôle métropolitain aimerait que le périmètre soit celui du Grand Genève.

Le président déclare que le périmètre d'application serait donc celui du Grand Genève, englobant le district de Nyon.

M^{me} Kolb répond qu'il n'y a pas de financement vaudois dans cette affaire et elle mentionne que la discussion s'articule strictement hors du GLCT.

Le président en prend note. Il demande ensuite quelle est l'assiette du pôle métropolitain.

M^{me} Kolb répond que le pôle métropolitain recoupe le périmètre du Grand Genève. Elle rappelle que les intercommunalités en France sont des structures juridiques qui ont de nombreuses compétences alors que tel n'est pas le cas à Genève. Elle ajoute qu'il y a 8 intercommunalités dans le pôle métropolitain, lequel aimerait récupérer des compétences, dont celle de mobilité. Elle observe ainsi qu'en France les maîtres d'ouvrage peuvent être, entre autres, une commune, intercommunalité, un département ou une région.

Le président déclare que le périmètre recouperait donc le pôle métropolitain.

M^{me} Kolb remarque qu'il faut également se demander si le périmètre implique le territoire genevois où des projets pourraient se développer. Elle déclare que le canton pourrait être intéressé par des projets à la frontière, partiellement sur le territoire genevois.

Le président déclare avoir compris la signification du périmètre.

Le commissaire UDC pense que la compensation financière ne devrait pas être abordée. Il rappelle que Genève décide des montants, contrairement aux autres cantons. Il signale ensuite que le projet de loi 4D vise à sortir du jacobinisme parisien et à donner plus de pouvoirs aux régions.

Le commissaire S évoque le projet d'agglomération qui est incontournable et l'audition de M. Cramer, et il pense qu'il est nécessaire de prendre en compte ce projet d'agglomération dans la perspective de la constitution d'un fonds transfrontalier. Il se demande dès lors s'il ne faudrait pas réentendre M. Cramer. Il évoque encore la problématique de la mobilité et le Léman Express qui a été mis en fonction juste avant que n'éclate la crise du Covid, et il pense que la CACRI devrait prendre connaissance du bilan inhérent au Léman Express sans noircir les traits.

Le président pense qu'il faut attendre la vaccination qui permettra de détendre la situation et qui donnera au Léman Express son véritable démarrage.

M^{me} Kolb déclare que tous les Français n'ont peut-être pas la même vision du périmètre. Elle ajoute qu'il faut partir des intérêts genevois.

Le président propose alors l'audition de M. Dal Busco afin que les intérêts genevois soient repositionnés avant la séance du premier juin.

M^{me} Kolb pense que c'est une bonne idée.

Le président remarque qu'il serait intéressant de se demander si le magistrat ne devrait pas être présent le premier juin.

M^{me} Kolb déclare que les députés devraient déterminer les éléments intéressants Genève plutôt que d'attendre la position française. Elle remarque par ailleurs que la période du Covid a permis de prendre en compte les réalités des agglomérations, et elle estime que ce projet permettrait de battre le fer lorsqu'il est chaud, même s'il reste générique.

Le commissaire S déclare qu'il pourrait être intéressant d'obtenir des documents de la part du chef du projet d'agglomération avant l'audition.

Le président en prend note et répète qu'il serait bon d'avoir un glossaire des termes.

Le même commissaire se demande comment inclure M. Cramer dans le débat.

Le président rappelle que le temps est limité. Il ajoute que la prochaine séance verra donc l'audition de M. Dal Busco. Il suggère également de revenir sur la question des séances publiques du GLCT lors de la prochaine séance.

M^{me} Kolb rappelle que les séances des instances délibératives en France sont publiques. Elle signale que les Français ont rendu leurs remarques à propos du PV de la CACRI et elle observe qu'ils ont demandé quel était le statut de ce document.

Le président répond que ce PV peut être distribué de manière confidentielle aux personnes qui ont participé à la séance.

M^{me} Kolb déclare que ces documents ne peuvent donc pas être rendus publics.

Séance du 11.05.2021 :

En présence de M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales

Le président rappelle ensuite qu'un courrier a été adressé au Bureau du Grand Conseil. Il demande si une réponse est parvenue.

M^{me} Rodriguez répond par la négative.

Le président demande ensuite si M^{me} Kolb a expliqué les travaux de la sous-commission à M. Dal Busco.

M^{me} Kolb acquiesce et déclare que le Conseiller d'Etat va venir expliquer la situation. Elle précise faire également un retour des travaux à M. Hodgers.

Le président rappelle ensuite qu'une séance est encore prévue le 1^{er} juin avec les représentants français.

M^{me} Rodriguez acquiesce et mentionne qu'il est nécessaire de déterminer si la séance se tiendra en présentiel.

Le président répond qu'il serait préférable de tenir cette séance en présentiel. Il ajoute qu'il est encore nécessaire de savoir s'il convient de convoquer l'ensemble de la CACRI.

M^{me} Rodriguez signale que la CACRI estime que cette séance se fera en sa présence.

Audition

M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge du Département des infrastructures (DI)

Matthieu Baradel, Chef genevois du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, Direction du Projet d'Agglomération / Grand Genève (DT)

Le président accueille ensuite M. Dal Busco. Il explique que le but de cette séance est de préparer la séance du 1^{er} juin qui se déroulera avec les partenaires français. Il rappelle qu'il a été demandé à ces derniers leur opinion sur la création d'un fonds transfrontalier pouvant être financé par l'impôt des frontaliers. Il ajoute que ce pot commun serait financé à 50% par Genève. Il observe que l'une des questions qui s'est posée portait sur le périmètre des tâches à financer en commun. Il précise qu'il faudrait donc définir le périmètre de ces tâches. Il signale encore que le maire d'Annemasse estime que le fonctionnement du GLCT devrait être public, à l'instar des usages en France. Il déclare encore que la séance du 1^{er} juin se

tiendra sous la présidence d'un député PLR qui a également des idées en la matière.

Il déclare alors qu'il est également nécessaire de savoir quelle sera la position du Conseil d'Etat lors de cette séance du 1^{er} juin.

M. Dal Busco remarque que le débat de la Commission s'est recadré sur des questions très concrètes. Il rappelle alors être chargé des relations transfrontalières hors projet d'agglomération. Il comprend donc que la séance du 1^{er} juin verrait la présence des représentants français ainsi que celle du Conseil d'Etat.

Le président acquiesce.

M. Dal Busco signale alors que le Conseil d'Etat réfléchit à ces questions depuis un certain temps. Il observe que le constat de cette résolution n'est guère réjouissant malgré la mise en fonctionnement du Léman Express. Cela étant, il mentionne que la situation a évolué de manière positive depuis lors. Il rappelle en premier lieu que le projet d'agglomération III avait mal été évalué par la Confédération et que la déception avait été très forte chez les partenaires français.

Il ajoute que le projet d'agglomération IV a dès lors fait l'objet d'une dynamique plus ambitieuse qui a permis de mobiliser les troupes. Il indique que ce nouveau projet est en phase finale et il remarque qu'un déplacement à Berne est prévu avec les partenaires français. Il précise que le projet d'agglomération IV est moins gourmand que le précédent et comporte des éléments transfrontaliers très forts avec le prolongement du tram d'Annemasse en territoire français, et le prolongement du tram jusqu'à Ferney. Il remarque que ces projets sont très clairs et très structurants et il estime que la dynamique est donc positive.

Il mentionne alors que les représentants du Grand Conseil changent chaque année au sein du GLCT.

Le président acquiesce et déclare qu'un courrier a été adressé au bureau du Grand Conseil afin de demander que cette représentation puisse s'établir sur 4 ans.

M. Dal Busco répond que c'est une très bonne idée. Il signale ensuite avoir parlé de ce fonds aux présidents des deux départements à l'automne 2018, peu après l'écueil du projet d'agglomération III. Il déclare que le Conseil d'Etat se demandait en effet, lorsque des projets structurants ne peuvent pas être bouclés, comment parvenir tout de même à un résultat, raison pour laquelle un fonds avait été imaginé. Il ajoute que le financement de ce fonds avait été imaginé à parts égales de part et d'autre. Il précise que

le périmètre envisagé portait sur le Grand Genève, la question du district de Nyon demeurant en suspens.

Il rappelle que la France avait affecté une part de la CFG durant dix ans pour financer le tronçon français du Léman Express. Il indique que c'est également ce qui avait été fait pour l'autoroute du Chablais. Il déclare que l'idée serait donc d'affecter une partie de la CFG à la constitution de ce fonds, Genève adoptant pour sa part une dotation annuelle alimentant ce fonds. Il remarque que M. Monteil était en l'occurrence relativement réticent puisqu'il se demandait si les projets seraient également répartis de manière paritaire. Il déclare comprendre cette position et la volonté de conserver les prérogatives sur l'usage de ces fonds. Cela étant, il observe une certaine ouverture depuis peu de temps. Il ajoute qu'en 2018, le timing était favorable, mais il déclare que la pandémie a largement ralenti cette dynamique. Il déclare que l'idée de ce fonds, dans l'esprit du Conseil d'Etat, s'axait plutôt sur les infrastructures.

Il signale ensuite suivre complètement la sous-commission sur le volet de la gouvernance des organes transfrontaliers en mentionnant que de la constance dans les représentations serait la bienvenue.

Le président déclare que la démarche de la CACRI est parlementaire, soit une démarche d'accompagnement et d'appui à l'effort du Conseil d'Etat. Mais il remarque que la démonstration d'une majorité dans des décisions de cette nature peut être intéressante.

Il comprend par ailleurs la logique du Conseil d'Etat portant sur les infrastructures. Il ajoute que la réflexion de Gabriel Barrillier lui semblait intéressante, notamment en matière de participation culturelle par exemple. Il remarque que des institutions comme Maison Rouge à Annemasse ou le Grand Théâtre pourraient être des institutions soutenues conjointement au vu de leur influence. Il pense en outre qu'une autre discussion devrait s'établir avec le district de Nyon en rappelant que les négociations financières ne sont pas très simples avec les Vaudois. Il observe que le district de Nyon regroupe 100 000 habitants et il pense qu'il devrait être possible de trouver un arrangement à hauteur de 1.- par habitant. Il mentionne que le but n'est pas de s'occuper maintenant du district de Nyon, mais bien du périmètre et des tâches qui incomberaient à ce fonds.

M. Dal Busco déclare qu'il convient d'arrêter un accord de principe au sein de la CACRI en mentionnant que le Conseil d'Etat en serait très heureux. Il rappelle qu'il convient cependant de tenir compte du calendrier politique.

Le commissaire S pense qu'il y a une opportunité, en insistant sur les éléments d'entente et pas de discorde. Il aimerait savoir ce qui sera valorisé lors du déplacement à Berne avec les représentants français, sachant qu'il est important pour les députés de savoir ce qui doit être mis en avant à l'égard des députés, dont certains pourraient être suspicieux. Il ajoute que tous ces projets sont importants et impliquent des cycles de financement. Il demande s'il est préférable de parler du PA III ou du PA IV. Il pense également qu'il est préférable de parler d'éléments concrets et de mettre en avant les infrastructures de transport. Mais il rappelle que le COVID a démontré que d'autres aspects étaient prometteurs comme la santé ou la culture. Il indique que si les infrastructures sont plus visibles dans l'espace urbain, la culture est plus pérenne. Il rappelle ainsi que les peintures de la grotte de Lascaux ont traversé le temps.

M. Dal Busco répond que le déplacement à Berne sera effectué le 8 juin. Il mentionne que ce déplacement a un caractère symbolique démontrant l'unité transfrontalière derrière le PA IV. Il espère pouvoir rencontrer des membres du Conseil fédéral à cette occasion. Il signale alors que lorsque la responsable fédérale pour les projets d'agglomération s'est rendue à Genève, elle semblait avoir pris conscience de la portée des projets transfrontaliers genevois. Il rappelle ensuite qu'il est normal que Berne exige que les projets envisagés en 2007 soient réalisés. Et il remarque que certains projets ont de la peine à émerger comme celui de la passerelle du Mont-Blanc. Il rappelle encore que la Commission des finances a refusé l'année passée les six postes demandés qui auraient permis de faire avancer ces projets. Il déclare que ces contraintes basement matérielles constituent donc parfois également des écueils.

Le président évoque le PA IV et demande qui fera partie de la délégation.

M. Baradel répond que la délégation sera réduite en raison du COVID. Il ajoute que M. Dupessey et M^{me} Brodard, qui représente le canton de Vaud, se joindront à cette délégation. Il mentionne que cette délégation valdo-franco-genevoise est une première. Il signale que la signature du PA IV, le 3 juin, ne verra que les 8 élus signataires également à cause du COVID.

Le président demande si l'introduction de la séance du 1^{er} juin ne devrait pas s'axer sur les grands éléments du PA IV.

M. Baradel répond que cette présentation serait appropriée. Il rappelle que des projets importants pour le Grand Genève figurent dans le PA IV comme les deux trams transfrontaliers ou les aménagements inhérents au projet de la gare Cornavin.

Le président propose alors d'organiser un ordre du jour pour cette séance du 1^{er} juin en prévoyant cette présentation, ce qui permettra en point 2 de l'ordre du jour de discuter sur le fonds de gestion transfrontalier, en suite de quoi le périmètre et les tâches incombant à ce fonds pourraient être débattus avec des éléments de gouvernance. Il ajoute qu'il sera dès lors possible de demander à la CACRI de se positionner sur une volonté de financement commun.

Le commissaire S déclare que cette proposition est pertinente. Il pense qu'il serait judicieux d'axer la présentation sur les éléments qui fonctionnent, tout en vulgarisant certaines notions pour les commissaires. Il doute que la notion de « centralités connectées » soit très évidente pour de nombreux commissaires.

Le président acquiesce. Il rappelle avoir demandé la réalisation d'un glossaire des termes utilisés lors d'une séance précédente.

M. Dal Busco se réjouit de cette séance.

Le même commissaire rappelle que Robert Cramer insistait sur l'importance de ces projets d'agglomération et sur la lutte qu'il avait menée durant plusieurs législatures pour défendre ces projets.

M. Dal Busco ajoute que sans Robert Cramer il n'y aurait pas de projet d'agglomération. Il rappelle que ce dernier en a été l'un des artisans avec Robert Borel, l'ancien maire d'Annemasse.

2^e échange avec nos partenaires politiques français

Rencontre avec M^{me} Virginie Duby-Muller, conseillère départementale et député de la Haute-Savoie, membre de l'Assemblée du GLCT du Grand Genève, M. Christian Dupessey, maire d'Annemasse, président du Pôle métropolitain du Genevois français, vice-président du GLCT du Grand Genève

En présence de M. Serge Dal Busco, Président du Conseil d'Etat et Conseiller d'Etat en charge du DI

M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF), M. Matthieu Baradel, Chef genevois du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, Direction du Projet d'Agglomération / Grand Genève (DT).

Le président rappelle la nature de la rencontre en lien avec la R 889, résolution du Grand Conseil genevois. Il ajoute que plusieurs séances se sont déroulées à ce propos notamment au sein de la sous-commission, présidée par M. O. Cerutti. Il signale encore que la création d'un fonds transfrontalier est

en fin de compte le sujet du débat du jour. Il cède alors la parole à M. Baradel.

M. Baradel prend la parole et déclare qu'il va procéder à un exposé sur les projets d'agglomération mis en œuvre jusqu'à présent. Il observe en l'occurrence que le rapport de synthèse du PA IV a été distribué, une première puisque ce rapport n'a pas encore été déposé à Berne. Il rappelle que les projets d'agglomération rassemblent deux cantons, Genève et le district de Nyon, ainsi que deux pays, la Suisse et la France. Il ajoute que l'agglomération représente un peu plus de 500 000 habitants.

Il explique ensuite que la construction du Grand Genève s'est fortement structurée depuis les années 1970 avec la création du CRFG qui rassemble les partenaires français et genevois. Il ajoute que cette agglomération s'est élaborée sur la base du mécanisme fédéral des projets d'agglomération. Il évoque alors les trois premiers projets d'agglomération en indiquant que la gouvernance du Grand Genève se fait au travers du GLCT dans lequel la Confédération et la France sont observateurs. Il précise que le GLCT est présidé par M. Hodgers et s'appuie sur un bureau d'élus composé de sept élus franco-valdo-genevois. Il précise que trois représentants du Grand Conseil participent aux séances du GLCT. Il évoque ensuite les assises transfrontalières qui rassemblent les législatifs franco-valdo-genevois une fois par année sur des thématiques générales.

Il explique alors que la Confédération lance tous les 4 ans un appel à projets nécessitant, dans le cas de figure, une planification transfrontalière commune et cohérente. Il ajoute que des mesures sont ensuite proposées et il remarque que la Confédération participe au financement de certaines mesures de transports jugées efficaces. Il indique que 500 millions de francs de la Confédération sont ainsi prévus pour soutenir ces projets de transport de l'agglomération. Il précise encore que 480 millions sont envisagés sur le territoire genevois, pour un investissement d'un milliard et demi à l'échelle du canton.

Il déclare alors que le PA I a vu 80% des projets réalisés, soit l'équivalent de 140 millions de francs sur les 500 millions. Il ajoute que le PA II est moins avancé qu'on ne l'espérait avec 5% de financement fédéral capté uniquement. Il ajoute que le PA III de 2016 a permis de capter 2% des 500 millions de francs prévus. Il signale à cet égard que le PA III ne date que de cinq ans et que les résultats sont prometteurs. Il observe au demeurant que toutes les agglomérations suisses sont en retard. Il évoque encore le prolongement du tram d'Annemasse, financé par la Confédération à hauteur de 40%, les interfaces du Léman Express, un écopont au-dessus de l'A40 à Viry et le quartier du Verger.

Il en vient au PA IV en déclarant qu'il va être déposé à Berne dans une semaine, en mentionnant que ce PA prévoit 520 millions de francs d'investissement pour des mesures de transport pour une période s'étalant de 2024 à 2027. Il remarque que l'objectif est d'obtenir 40% de participation fédérale. Il ajoute que la planification s'étale sur une dizaine d'années. Il déclare qu'un quart des mesures envisagées doivent se dérouler en France voisine, les deux tiers sur le territoire genevois et le reste dans le district de Nyon. Il ajoute que ces mesures se dessinent en fonction de trois grands axes, soit : l'extension de la gare de Cornavin dont la place doit être adaptée ; deux trams transfrontaliers (Annemasse, Nations, Ferney) ; aménagements cyclables.

Il déclare que le projet d'agglomération peut être considéré comme un accélérateur de la coopération transfrontalière qui promeut des projets communs telle la « Nuit est belle », ainsi que des démarches communes telles Pact'Air visant à définir un cadre commun en matière de qualité de l'air, ou l'organisation des assises européennes de la transition énergétique prévue en février 2022.

M. Dal Busco prend la parole et déclare que les ambitions sont grandes en observant que le PA IV sera présenté à Berne la semaine prochaine avec la participation d'élus français et vaudois. Il ajoute que les ambitions ont été recadrées par rapport au PA III et il estime que la résolution qui est le prétexte à cette séance est importante. Il mentionne que la dynamique transfrontalière est à présent très positive et il estime que des instruments supplémentaires pourraient être bénéfiques à cette collaboration.

Le président de la sous-commission prend la parole à son tour et remercie les personnes invitées d'être présentes. Il rappelle qu'une première rencontre s'est déroulée le 30 mars dernier et a permis de faire un état des lieux. Il rappelle également que l'idée de création d'un fonds transfrontalier avait été évoquée, avec une participation à parité. Il ajoute que le périmètre était l'une des questions qui demeuraient en suspens. Il observe ensuite que la Cour des comptes a fait une évaluation des activités socioculturelles en faisant le commentaire que ces activités devraient être étendues au Grand Genève. Il déclare alors que la rencontre du jour vise à déterminer la possibilité de mettre en œuvre ce projet de fonds transfrontalier. Il mentionne encore que le projet de loi 4D français aura un impact inévitable sur le Grand Genève et il pense qu'il serait intéressant d'en savoir un peu plus à ce propos.

M^{me} Duby-Muller remercie la Commission pour son invitation et son accueil, et mentionne que le président du Département de Haute-Savoie est favorable à un tel dispositif. Elle rappelle qu'une partie des fonds frontaliers sont alloués à l'Ain et à la Haute-Savoie. Elle précise qu'une partie de ces

fonds sont dirigés vers les intercommunalités dont le pourcentage va augmenter à 10%. Elle ajoute que 10 millions vont encore aux cantons de Haute-Savoie (via les contrats départementaux d'avenir et de solidarité), le reliquat étant attribué aux grands projets du Département, comme les projets de 5 nouveaux collèges. Elle ajoute qu'il sera nécessaire de déterminer les modalités de ce fonds puisque le périmètre est large et que les exigences de la population transfrontalière sont grandes. Elle signale que les élections du 20 et du 27 juin verront un changement de présidence et elle estime qu'il sera nécessaire de poursuivre les négociations avec le nouveau président.

M. Dupessey prend la parole à son tour et rappelle la très forte interdépendance au quotidien du fonctionnement transfrontalier. Il ajoute qu'une personne sur trois active dans le Grand Genève habite en France. Il signale également que le PA III a permis une vraie révolution de la mobilité avec la création du Léman Express, les voies vertes et les projets de tram. Il observe cela étant que des enjeux restent fondamentaux comme des impératifs environnementaux, le nombre de déplacements quotidiens qui ne font qu'augmenter et la volonté genevoise de restriction de la mobilité. Il déclare que des alternatives doivent être dégagées à cet égard puisque cette volonté entraîne des conséquences. Il ajoute qu'interdire sans faciliter les autres modes de déplacement n'est pas possible et il pense que des règles de fonctionnement doivent être établies.

Il observe encore que derrière ces mesures se trouvent le vivre ensemble et l'identité régionale, et il pense que l'action culturelle devrait être menée en commun pour renforcer cette identité. Il observe que la CFG est un levier de financement tout comme le PA pour lequel il salue l'engagement de la Confédération. Il estime que les uns et les autres sont bénéficiaires de ces leviers de financement et notamment du CFG puisque cas échéant, la situation serait similaire à celle que connaît le canton de Vaud. Il pense que sans la CFG Genève serait privée de 940 millions de francs par an, et la Haute-Savoie de 240 millions.

Il déclare qu'il convient à présent de faire plus et de trouver une formule de financement équilibré entre la France et la Suisse en observant que les projets d'agglomération sont également financés de part et d'autre de la frontière. Il rappelle qu'un premier accord avait été passé en 2010 avec Robert Borel et Robert Cramer à l'égard d'une solution de financement. Il ajoute qu'en 2012, les accords de Nantua avaient été signés avant d'être balayés et il observe qu'il serait bon à présent d'aller relativement vite pour mettre en œuvre de nouveaux instruments.

M^{me} Duby-Muller déclare que l'identité du territoire est encore un élément trop faible et elle pense qu'il est nécessaire de continuer à faire des

efforts de pédagogie auprès de la population. Et elle mentionne que le sport et la culture sont des liants très efficaces et que ces thématiques sont notamment traitées dans le cadre du Conseil du Léman. Elle regrette que les accords de Nantua n'aient pas pu être mis en œuvre.

Un député PDC déclare que la rétrocession fiscale versée à la France en 2019 est en augmentation et il demande quel est le pourcentage versé au département.

M^{me} Duby-Muller répond que 226 millions ont été versés au département en 2020, 55% de cette somme étant allouée aux communes en fonction du nombre de frontaliers habitant chacune d'entre elles. Elle ajoute que le même calcul est fait pour les intercommunalités. Elle précise que 10 millions sont encore versés aux cantons également en fonction du nombre de travailleurs frontaliers, et elle répète que le solde, soit 34 millions est versé dans un fonds (FDIS – Fonds Départemental d'Interventions structurantes) contribuant au financement d'opérations structurantes comme l'amélioration du réseau ferré de la vallée de l'Arve.

Ce député PDC se demande comment il serait possible, au travers de cette articulation, de prélever 15 millions par exemple pour alimenter un fonds transfrontalier.

M. Dupessey répond qu'il n'y a pas de problème ni sur la volonté ni sur la capacité pour parvenir à cette solution. Il déclare d'ailleurs que plusieurs options existent comme l'utilisation de fonds propres, ce d'autant plus que c'est déjà le cas puisque nombre de projets sont réalisés avec des fonds uniquement français. Il rappelle qu'il n'y a pas d'autre lieu en Europe connaissant un équivalent de la CFG et il observe que des amis de Moselle aimeraient que le même mécanisme s'applique avec le Luxembourg. Il déclare une fois encore que le financement de la partie française ne posera pas de problème et sera assuré lorsque la participation genevoise sera garantie. Il mentionne que Genève pourrait également utiliser les ressources provenant des travailleurs transfrontaliers pour alimenter ce fonds.

M. Dal Busco déclare que lorsque les contours de ce projet ont été esquissés il y a trois ans, la déception était grande du côté français en raison du refus de l'extension du tram d'Annemasse vers les Glières. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle cette idée de fonds transfrontalier avait été évoquée. Il mentionne que ce dispositif avait été envisagé sur une notion de continuité et selon un principe de parité. S'agissant de la répartition des dépenses, il remarque qu'il avait été imaginé que ce fonds devait soutenir des projets servant l'agglomération sans pour autant garantir de parité territoriale. Il ajoute qu'il semblait également qu'une certaine logique politique se

dégageait selon laquelle les montants rétrocedés à la France pouvaient alimenter ce fonds, ce d'autant plus que des prélèvements ont déjà été réalisés sur ces financements pour réaliser la partie française du Léman Express.

Le président demande ensuite ce qu'il en est du projet de loi 4D.

M^{me} Duby-Muller répond que ce projet est inscrit à l'ordre du jour du Sénat et elle mentionne qu'il sera donc traité par l'Assemblée nationale. Elle ajoute que des amendements seront proposés en signalant que l'Etat français aimerait expérimenter des « conventions de bassins de vie transfrontaliers » dans le cadre du territoire transfrontalier franco-suisse.

Le président de la sous-commission déclare que ce projet pourrait se développer durant le quinquennat.

M^{me} Duby-Muller acquiesce.

M. Dupessey observe que la partie transfrontalière de ce projet a été un élément sur lequel les porteurs de ce projet ont passablement insisté. Il mentionne qu'il a même été imaginé de créer des sociétés binationales avec des collectivités françaises et suisses, ce qui n'est pas possible pour le moment. Il espère que cette loi permettra de débloquent des freins administratifs et améliorera la collaboration.

Un député S observe que les intentions ont largement avancé depuis la dernière séance. Il demande ensuite si l'esprit et la lettre des accords de 1973 permettraient un prélèvement sur la CFG comme indiqué précédemment. Il se demande par ailleurs si la Commission ne devrait pas rédiger un nouveau texte pour dépasser la résolution un peu triste. Il se demande enfin quel serait le contrôle démocratique à l'égard de ce fonds transfrontalier, notamment à l'égard de la sélection des projets qui seraient financés.

M. Dal Busco déclare qu'il n'est pas question pour le Conseil d'Etat de dire aux Français ce qui doit être fait de cet argent. Il ajoute qu'il semblerait toutefois possible d'affecter des montants à des destinations bien précises. Mais il ne croit pas qu'il soit pertinent de lier l'affectation de ces fonds à un mécanisme législatif. Il estime qu'au fur et à mesure de cette construction transfrontalière, des précisions seront apportées. Il signale alors que deux départements français sont concernés et il ne sait pas si la parité sera effective selon des règles arithmétiques claires, ce qui serait peu souhaitable puisque trop rigide. Il ajoute que le problème reste entier et il mentionne que ces questions n'ont pas encore été traitées.

M. Dupessey mentionne qu'il faudra associer les citoyens sur les objectifs de financement si l'on veut que ce projet puisse être fonctionnel.

M^{me} Duby-Muller rappelle que l'utilisation de la CFG est parfaitement transparente, un élément important.

Un député S remarque que les montants reçus par la Confédération pour les PA II et III ont été moins importants que pour le PA I et il se demande comment ces projets dont il est question à présent seront abordés avec la Confédération.

M. Baradel répond que le PA I est largement réalisé et a permis de capter des parties importantes des financements fédéraux avec la réalisation du Léman Express. Il ajoute que le tram de Saint-Julien, qui va se réaliser ces prochaines années, permettra de débloquer également des fonds importants, tout comme la seconde partie de la voie verte. Il observe que ce sont donc des questions de maturité de projet dont il est question. Il estime que 2023 sera une année importante à ces différents égards. Il évoque encore le PA III en indiquant qu'il avance bien alors qu'il a été signé en 2018.

M. Dal Busco répète que la présentation du PA IV sera faite à Berne de manière symbolique avec la présence de représentants vaudois et français. Il mentionne que le PA IV a tiré des constats du PA III et il déclare que le mouvement a été accéléré à l'égard des projets inhérents aux PA précédents. Il signale par ailleurs que le PV IV est plus ramassé et plus percutant. Il mentionne encore que le fonds transfrontalier ne sera pas abordé puisque cet aspect ne concerne pas la Confédération, mais il observe que la question des rapports entre la Suisse et l'Union européenne sera évidemment évoquée. Il estime que si la situation reste en l'état, une érosion des différents accords sera inévitable, érosion qui affectera tous les acteurs du Grand Genève.

Un député PLR constate que les uns et les autres souhaitent tous aller dans le sens de la création d'un fonds transfrontalier. Mais il mentionne avoir également compris que les visions pouvaient différer sur l'usage de ce fonds. Il pense que la sous-commission devrait peut-être préciser la vision avec le Conseil d'Etat en cadrant plus avant ces éléments.

Le président déclare que la sous-commission est prête à un amendement général modifiant la résolution.

M. O. Cerutti déclare que la sous-commission a réalisé de multiples auditions qui ont permis de déterminer différentes pistes. Il ajoute qu'il faut maintenant digérer les différentes informations et il propose que la sous-commission prépare un texte destiné au Conseil d'Etat l'invitant à continuer les négociations sur un fonds transfrontalier dont les modalités et le champ d'application doivent être précisés, avec des axes impliquant la dimension culturelle.

Le président en prend note.

Il remercie alors une fois encore M. Dal Busco et les représentants français en observant que cette résolution a permis d'ouvrir le dialogue.

Il est proposé que le PV de la séance soit transmis aux représentants français.

Séance du 22.06.2021 :

En présence de M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales

Le président demande à M^{me} Kolb comment s'est passée la présentation du projet d'agglomération à Berne.

M^{me} Kolb répond que l'opération a été une réussite. Elle ajoute que le déplacement a été bien couvert avec de nombreux journalistes. Elle précise que la magistrate vaudoise, le président du pôle métropolitain et l'intégralité du Conseil d'Etat genevois étaient présents. Elle mentionne que le projet d'agglomération de quatrième génération a donc été rendu aux autorités fédérales. Elle signale encore qu'une visite a été effectuée à M. Cassis à l'issue du dépôt de projet, suivie d'une photo de famille avec la députation genevoise aux Chambres fédérales, et elle observe que la journée s'est terminée par un repas convivial. Elle termine en mentionnant que le Conseil d'Etat était très satisfait. Elle indique à titre personnel savourer la qualité et les retombées de l'événement.

Le président se félicite de ce constat qui redore le blason de Genève aux yeux de la Confédération.

M^{me} Kolb acquiesce et observe en l'occurrence une spirale positive au niveau de la presse et elle espère que cela permettra de contribuer à une perception positive du canton de Genève.

Le président évoque ensuite le retour du bureau du Grand Conseil qui n'a pas changé de position. Il rappelle que la CACRI a proposé d'auditionner le bureau.

M^{me} Rodriguez mentionne que cette rencontre pourra se faire à la rentrée.

Le président en prend note et déclare qu'il est donc nécessaire de laisser ouverte la R 889, quitte à transférer les travaux à la CACRI.

Le commissaire UDC déclare ne pas être certain que le bureau ait bien compris le message de la CACRI. Il rappelle que le premier blocage venait de M. Lefort président. Il signale par ailleurs que la représentation du Grand Conseil au sein du GLCT semble devoir être absolument modifiée, compte tenu des auditions qui se sont déroulées.

Le commissaire S déclare partager ce constat au vu de la lettre que la CACRI a reçue. Il comprend que le bureau ne rentre pas en matière, mais il constate qu'il ne fait pas référence à la proposition de la sous-commission. Il observe également que le bureau n'a pas compris les enjeux et la problématique et il pense que le bureau n'a pas été rendu attentif aux travaux de la Commission et de la sous-commission. Il se demande s'il ne faudrait pas profiter de la pause estivale pour faire comprendre au bureau ces enjeux. Il ne sait pas s'il faut avancer plus en lien avec la CACRI ou agir comme sous-commission.

M^{me} Rodriguez remarque que la CACRI peut maintenir son souhait d'audition du Bureau. Cela étant, elle rappelle que les commissions et les sous-commissions ne siègent pas durant l'été.

Le commissaire S se demande si ce doit être la CACRI ou la sous-commission qui auditionne le bureau.

Le président pense que c'est à la CACRI de se charger de cette audition. Il observe ensuite que le vice-président comprend clairement la position de la CACRI. Il rappelle par ailleurs que M. Lefort était très strict sur ces éléments. Il se demande, cela étant, quelle est la position du président du Grand Conseil et si ce dernier veut absolument continuer à siéger au sein du GLCT.

Le même commissaire ne le pense pas. Il remarque que l'enjeu est bien de lui faire comprendre que les questions transfrontalières doivent être prises à bras le corps par les députés, et notamment par les membres de la CACRI ou d'une commission ad hoc sur les questions transfrontalières. Il pense qu'il devrait être possible de convaincre les membres du bureau, ce d'autant plus si leur présence n'est pas très assidue dans ces séances.

Le commissaire UDC se demande s'il serait possible de mieux formaliser cette représentation et la nécessité de conserver une représentation pérenne dans ces instances.

M^{me} Rodriguez répond que la question est délicate puisque le Bureau du Grand Conseil ne souhaite pas forcément ancrer ces éléments dans une loi. Elle se demande dès lors si une résolution du Grand Conseil ne pourrait pas ancrer ces représentations de manière un peu plus formelle. Elle confirme qu'il n'est pas nécessaire de figer ces pratiques dans la LRGC. Elle rappelle que ces représentations résultent en fin de compte d'une pratique faisant suite à des échanges entre le Bureau et le Conseil d'Etat à ce sujet.

Le président pense qu'il est nécessaire, quoi qu'il en soit, d'auditionner le bureau afin d'avoir des députés qui puissent s'investir de manière pérenne.

M^{me} Kolb remarque que le bureau souhaite conserver une certaine souplesse et elle pense qu'il faut parvenir à lui expliquer que la participation

à ces instances n'a rien de prestigieux, mais représente un réel investissement. Elle ajoute qu'il faudrait également expliquer qu'un investissement sur la longue durée est nécessaire pour des questions d'efficacité. Elle répète qu'il faut bien faire comprendre qu'il n'y a rien de protocolaire.

Le président déclare qu'il faudra donc demander à la CACRI si elle accepte que la sous-commission puisse se charger de l'audition du bureau.

Le commissaire UDC pense qu'il faut que la position de la CACRI soit unanime.

Le président acquiesce. Il évoque ensuite l'amendement général à la résolution formulé par M^{me} Rodriguez, en déclarant être d'accord d'adresser cette résolution au Conseil d'Etat uniquement. Il rappelle que le but est de pouvoir finaliser les travaux de la sous-commission :

« Invite le Conseil d'Etat à poursuivre les négociations avec les partenaires français en vue de la création d'un fonds transfrontalier paritaire dont les modalités et le champ d'application restent à définir, avec des axes impliquant la mobilité, la santé, la culture, l'environnement et les affaires sociales ».

Le commissaire S pense que l'amendement est finalement un peu trop ambitieux puisqu'il semblerait qu'il faille avancer progressivement. Il indique avoir ajouté l'environnement et les affaires sociales à la culture et à la santé. Il pense que ces différents sujets sont liés entre eux, mais il se demande s'il ne faudrait pas retirer le pan des affaires sociales.

Le président déclare que la Commission des finances traite du contrat de prestations de la FASE en observant que ce contrat ne sera pas forcément reconduit puisqu'une négociation est en cours avec les communes qui pourraient reprendre les compétences en la matière. Il ajoute que la Cour des comptes a quant à elle fait un rapport sur le fonctionnement de la FASE et estime que ce dernier devrait être élargi au Grand Genève puisque la jeunesse se déplace très rapidement. Il déclare que la FASE devrait donc pouvoir travailler avec les communes françaises. Il pense dès lors que placer la FASE à l'échelon communale est une bonne chose. Cela étant, il ne sait pas s'il faut entrer dans ce genre de détails dans le cadre de cette résolution. Il pense donc qu'il faut mettre un point après « environnement ».

Le commissaire UDC se demande si la proposition de création d'un fonds sera reçue positivement au vu de la période.

Le président rappelle que le projet envisage d'investir un franc paritaire dans des sujets qui peuvent être partagés et il imagine que des économies d'échelles pourraient être possibles.

Le même commissaire acquiesce, mais il déclare que l'exposé des motifs est trop sec et trop peu explicatif.

Le président mentionne qu'il n'est pas possible de toucher à l'exposé des motifs, mais il rappelle qu'un rapport sera fait, rapport qui mettra en lumière les nouvelles invites. Il demande ensuite si la sous-commission doit faire un rapport à la CACRI qui acceptera ou refusera l'objet.

Le commissaire S déclare être d'accord de retirer les « affaires sociales » de l'invite. Il se demande, quant à lui, si cette seule invite suffit et si le passage sur les négociations est assez clair. Il se demande par ailleurs s'il ne faut pas utiliser des termes comme « axes prioritaires » ou « politiques publiques » à l'égard de la mobilité. Il estime en outre que si des divergences existent avec les partenaires français, ce ne sera pas le principe même du fonds qui posera un problème.

Le président pense qu'il ne faut pas bâcler les travaux à présent. Il rappelle en outre que la problématique des représentants dans le GLCT doit être réglée et il propose que la sous-commission réfléchisse et se réunisse une fois encore mardi prochain.

Le commissaire UDC pense qu'un rapport circonstancié de la sous-commission est nécessaire puisqu'il sera possible de rapporter les noms des personnes auditionnées.

Le commissaire S partage cet avis.

M^{me} Rodriguez rappelle que la CACRI a accès à tous les PV de la sous-commission. Elle ajoute que c'est la CACRI qui doit rédiger un rapport déposé devant le Grand Conseil.

M^{me} Kolb pense que pouvoir disposer de synthèses est une bonne chose lorsque les travaux sont conséquents. Elle estime par ailleurs que cette résolution est une volonté de stimuler les choses. Elle pense que cette volonté devrait être exprimée dans l'invite qui se résume pour le moment à la dimension financière. Elle rappelle que la coopération passe également par d'autres biais que la dimension financière, et elle mentionne que ces discussions sont essentielles. Elle estime qu'une invite générique suivie d'une invite plus spécifique pourrait être une bonne chose. Elle remarque en outre que tout ne pourra pas être financé par ce dispositif.

Le commissaire S pense également qu'une invite plus générique axée sur les principes de la coopération transfrontalière serait judicieuse. Il pense que la phrase « *les projets transfrontaliers de long terme qui impliquent une coopération soutenue* » citée dans l'invite précédente devrait être reprise. Il ne croit pas, en revanche, que confier la rédaction du rapport de la CACRI à un commissaire qui ne soit pas un membre de la sous-commission soit une

bonne chose. Il pense que c'est au président de rédiger ce rapport, quitte à ce que le rapport de base soit rédigé par un autre membre de la sous-commission.

Le commissaire UDC déclare qu'il tentera de faire une synthèse qui sera une ébauche et qui pourra être transmise à la CACRI si la sous-commission est d'accord. Il ajoute qu'il sera alors possible de déterminer les invites.

Le président mentionne que la sous-commission doit donc encore travailler. Il ajoute qu'il demandera à la CACRI de pouvoir encore auditionner le bureau afin de pouvoir finaliser les travaux pour la fin de l'été.

Il remercie alors la collaboration des uns et des autres qui est très constructive.

Séance du 28.09.2021 :

Audition

M. Diego Esteban, président du Grand Conseil

Le président commence son propos en rappelant que M. Esteban leur avait répondu, au nom du Bureau du Grand Conseil, qu'il n'était pas d'accord. Il souhaite rappeler à M. Esteban que cette démarche a été appuyée par la CACRI sans aucune opposition. Il faut se rappeler que sous la présidence de Monsieur Lefort, les représentants au GLCT étaient également le président du Grand Conseil, le président de la commission d'aménagement et le président de la commission des transports. Effectivement ces trois personnes appartenaient au même groupe politique, et que donc on ne peut pas dire non plus qu'au sein du GLCT il y avait une vraie représentativité du parlement.

Ils se sont aperçus dans leurs travaux du fonctionnement du GLCT, notamment au travers de la validation des plans d'agglomération, était plutôt des séances d'accréditation que des séances de débat, en ce sens que chaque représentant du GLCT recevait son classeur avec tous les tenants et aboutissants du plan d'agglomération tel qu'il allait être défini. C'est un gros travail si l'on veut être totalement au courant du contenu de ce classeur fédéral qui est soumis lors de ces séances.

Les travaux du GLCT ont débuté avec des membres de la commission de la CACRI à l'origine, il y avait une autre répartition et ceci n'a pas fonctionné.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que ces plans d'agglomération ont pris une part toujours plus importante des décisions qui doivent être ratifiées par le parlement, sans être averti assez tôt des prémisses et des discussions qui ont

lieu au sein du GLCT. Dans ce GLCT il y a des membres permanents (qui sont les conseillers d'Etat en charge des dossiers notamment) et le conseil administratif de la Ville de Genève, et là on voit qu'effectivement un décrochage se met en place au niveau du Grand Conseil.

Pour essayer de rattraper ce décrochage, la commission a très clairement dit que ça ne pouvait plus fonctionner de cette manière : il fallait remettre de la représentativité, il fallait que le Grand Conseil puisse se déterminer et puisse avoir un avis plus partisan et politique par rapport aux décisions apportées. Ils souhaitaient donc que leurs représentants au sein du GLCT soient des membres désignés pour la législature et par groupe. C'est pour cela qu'ils imaginaient que ces trois personnes pouvaient représenter les trois groupes qui sont au parlement.

Le but est de remettre de la transversalité au sein de ce parlement et de ne pas seulement travailler sous la forme de la verticalité et avoir des intermittents au sein du GLCT. Il s'agit de la vraie question de fond. Au travers de ce débat en commission, pratiquement chaque groupe est intervenu par le biais de leur propre représentant au Bureau, et ils imaginaient qu'ils pouvaient, de cette manière, avoir une décision ratifiée du Bureau du Grand Conseil.

Malheureusement ce n'est finalement pas le cas, il serait dommageable qu'ils soient obligés de déposer un PL pour modifier ou préciser la LRGC en ce sens. Il trouve que ce serait dommageable parce que ce serait du formalisme excessif, mais il pense que l'on pourrait trouver une majorité au sein de la CACRI qui déposerait un tel PL. C'est la raison pour laquelle ils ont souhaité discuter avec le président du Grand Conseil, M. Esteban.

M. Esteban prend la parole et dit que concernant la décision du Bureau, tout dépend du sens dans lequel on prend le problème. Ils comprennent parfaitement le souhait d'avoir une représentation du Grand Conseil au sein de ce GLCT qui soit stable, investie sur la durée et qui permette vraiment une représentation des intérêts genevois. Comme l'a mentionné lui-même le président de la sous-commission, il n'y a pas vraiment de débat dans ce GLCT.

Le problème qui se pose avec une désignation sur l'ensemble de la législature, c'est que c'est un enjeu de représentativité : c'est de ce mode de désignation retenu que dépend la représentativité des trois sièges du Grand Conseil. D'un côté, on a la possibilité d'avoir cette représentation fonctionnelle, qui est préconisée aujourd'hui, et qui, sur l'ensemble d'une législature, permet à l'ensemble des groupes d'avoir une présence *via* une présidence de commission du Grand Conseil dans ces différents mandats de

représentation du GLCT, d'abord comme suppléants, puis avec les présidences de la commission de l'aménagement ou des transports, respectivement de première vice-présidence du Grand Conseil.

M. Esteban poursuit. Il y a une diversité sur l'ensemble de la législature, qui n'apporte pas forcément un investissement personnel désigné à titre individuel sur l'ensemble d'une législature, mais il y a une continuité dans la présence du Grand Conseil qui évite les problèmes que l'on peut tout à fait se représenter dans le cadre d'une désignation sur l'ensemble de la législature, pour seulement trois personnes. Est-ce que la personne disponible pendant la première année de législature l'est également à la cinquième ? Il y a cette instabilité-là qui existe tant avec le système actuel qu'avec la proposition d'étendre cette représentation à 5 ans et en termes de représentativité, il faut se représenter le fait que si le mode n'est pas électif, mais toujours basé sur les présidences, ce sont uniquement les chefs de groupe qui prennent la décision.

C'est le cas par exemple avec le BIC. Il constate que cela fait trois législatures que le PLR demande la première année de présidence de la CACRI, qui est généralement l'année durant laquelle le président de la CACRI est désigné pour la législature un représentant au sein du BIC, ce qui fait qu'un député PLR est représentant du Grand Conseil au sein du BIC depuis 15 ans. C'est le seul exemple qu'ils ont à disposition pour un mandat sur l'entier de la législature au sein du Grand Conseil, et ce n'est pas forcément un modèle qui peut satisfaire, dans la mesure où si le BIC a un fonctionnement propre qui lui appartient et qui n'a jamais été remis en question, en ce qui concerne le GLCT, la réflexion a été faite à partir du moment où il y a trois mandats et que l'on souhaite un certain équilibre, cette représentation fonctionnelle garantit un seuil minimum de représentativité qui est plus élevé qu'un mode de désignation électif, qui, lui, serait sujet à des majorités et pourrait éventuellement ne pas tenir compte des enjeux de représentativité. *Quid* par exemple si des groupes qui forment une des trois alliances du parlement n'arrive pas à se mettre d'accord sur la personne qui aura la titularité du siège de leur alliance ?

C'est cette incertitude qui a conduit le Bureau à préférer le système actuel, en l'absence d'une proposition précise de désignation. Qui dit désignation dit aussi appel à candidatures, et là ils n'étaient pas absolument certains de pouvoir apporter une réelle analyse, tant sur la disponibilité que sur la spécialisation des personnes qui souhaitent représenter le Grand Conseil au sein du GLCT.

Le président déclare que M. Esteban est déjà très conservateur pour son âge. Il ajoute que c'est peut-être une forme de sagesse. Il n'arrive pas à

comprendre une chose dans le raisonnement de M. Esteban. Selon lui, s'il y a un débat, c'est que l'on a réussi à donner au GLCT un sens et à déterminer ce que l'on peut attendre de cette entité. Si aujourd'hui l'on continue selon le fonctionnement habituel en ayant des intermittents qui viennent écouter le Conseil d'Etat, le président pour le régional, et le président de l'ACG, il se demande s'il y a un débat et si cela a du sens d'y participer et d'être présent.

Il invite M. Esteban à prendre connaissance des débats de commission. Il pense que M. Esteban doit faire cette demande. Il est ressorti de l'ensemble de ces débats qu'il fallait donner du sens au Grand Genève et commencer par l'élément participatif, et l'élément participatif parlementaire du Grand Conseil, c'est le GLCT sur le plan transfrontalier. Donc l'idée d'avoir des intermittents qui viennent à deux séances, quand ils ne sont pas excusés à une, pour lever la main parce que leur propre conseiller d'Etat leur a fait un signe de la tête qu'ils pouvaient voter, à leur sens, ce n'est pas comme cela que doit fonctionner la démocratie.

Il a participé à la CACRI, à la nomination du député PLR au sein du BIC (il rappelle que le BIC est un bureau plus administratif et de contrôle), et ils se sont aperçus qu'il y avait une vraie connaissance de terrain. Alors peut-être qu'avoir un seul représentant au BIC n'est pas assez. Il accepte cette critique de fonctionnement de la CACRI et si M. Esteban souhaite qu'ils fassent un projet de loi qui redéfinisse non seulement leurs représentants au GLCT, mais aussi au travers du BIC, il n'y est pas opposé. Il signale que c'est la voie sur laquelle ils les incitent à aller.

M. Esteban répond qu'il ne faut pas prendre sa position comme du conservatisme, mais plutôt comme la recherche d'une certaine précision et d'une clarté dans le fonctionnement du système. La représentation fonctionnelle est un élément objectif qui est certain : on sait qui aura le mandat, à quel moment, et qui décide de la désignation.

Ce qu'ils proposent sur une désignation à la législature, au niveau de la CACRI, ne précise pas s'ils souhaitent un fonctionnement comme le BIC, qui est la désignation à la législature de la personne qui préside les organes qui aujourd'hui sont représentés, ou s'ils envisagent un autre mode de désignation. Et si oui, lequel ? C'est ce manque de précision qui empêche le Bureau de visualiser une autre manière de fonctionner.

Le président pense, après avoir fait les auditions, qu'il faut trouver une jointure pour évoluer dans la façon de fonctionner. L'idée n'est pas seulement d'avoir de la verticalité, mais aussi de la transversalité, parce que sans cela le débat politique aura de la peine à se mettre en place.

M. Esteban précise qu'il n'y a aucune critique sur le fonctionnement du BIC, mais juste une référence au fait que c'est le seul élément que l'on connaisse, et qu'il n'est pas aussi facilement transposable au fonctionnement de la représentation du Grand Conseil au sein du GLCT. Ce n'est pas un souci de verticalité, mais de clarté des règles. Il imagine qu'un concept de désignation a sûrement fait consensus lors des débats. Le fait que la désignation soit sur la législature est clair, mais ce qui pose problème c'est comment choisir les personnes qui vont avoir ce mandat, qui est quand même relativement important en comparaison de tout ce qu'on peut trouver au sein du Grand Conseil. C'est là où il manque une certaine clarté.

Le président a entendu les propos de M. Esteban, il va redescendre au sein de la CACRI et verra ce que la CACRI décide, mais compte tenu de ces éléments-là, ils seront peut-être obligés de modifier cette résolution en projet de loi.

M^{me} Rodriguez précise qu'il lui semble que la sous-commission avait en tête que les premiers présidents de la législature désignés au niveau des transports, de l'aménagement et le président du Grand Conseil seraient les personnes membres du GLCT pour l'entier de la législature. C'était une idée qui avait été évoquée.

Le président poursuit en disant que l'idée est de trouver la meilleure représentativité possible. C'est pour ça qu'ils pensaient à une représentativité par bloc. Il déclare que l'on sait en politique que le parti le plus fort en général l'emporte de toute façon dans un bloc sur le parti le plus faible, même à égalité de voix. Il a compris que M. Esteban avait pris une décision, qu'il respecte et que malheureusement s'ils veulent modifier cette façon de fonctionner, la CACRI devra aussi prendre ses responsabilités.

M^{me} Rodriguez précise, sur le plan de la procédure parlementaire, qu'actuellement c'est une question qui n'est pas réglée dans la LRGC, ce qui était volontaire étant donné que c'est une pratique du Bureau du Grand Conseil qui s'est établie à l'époque en concertation avec le Conseil d'Etat et qui pourrait être modifiée facilement étant donné qu'elle n'est justement pas ancrée dans la loi.

Le président remercie M^{me} Rodriguez d'avoir rappelé ce principe.

M. Esteban remercie également M^{me} Rodriguez pour la précision. Finalement, la position de la CACRI, s'ils font un changement de système, c'est que la représentation fonctionnelle de la première année soit valable pour l'ensemble de la législature en ce qui concerne les membres du GLCT. Il espérait voir cela clarifié, c'est chose faite. Cela implique que la désignation se fait sur un élément objectif, qui, il est vrai, dépend de la

négociation des chefs de groupes en début de législature, mais l'on a un élément de fonctionnement qui est apporté de manière assez précise et qui permettrait au Bureau d'avancer la discussion. Il va voir avec le Bureau.

M^{me} Rodriguez rappelle qu'en principe, le délai de traitement de cette résolution arrive à échéance le 29 octobre 2021. Il serait donc idéal d'obtenir une réponse en tout cas avant cette date.

Le président remercie M. Esteban d'avoir répondu à leur appel.

M. Esteban remercie également pour ces précisions, et ajoute que c'est exactement ce dont avait besoin le Bureau.

M^{me} Rodriguez fait savoir que c'était une volonté de la CACRI d'être plus générale et ouverte dans sa lettre, pour laisser au Bureau du Grand Conseil la possibilité de faire des propositions. Le premier projet de lettre était plus précis et il a été retouché avant l'envoi au Bureau pour ne pas risquer d'imposer une proposition ferme au Bureau.

Le président comprend que le Bureau souhaite garder un maximum de prérogatives.

M^{me} Kolb ne sait pas si une participation de ce type-là, à une instance qui décide, est quelque chose de totalement unique, mais ce ne sont pas forcément non plus des séances où le pouvoir décisionnel est très large. Même le BIC est très particulier, c'est un bureau qui fait de la méthodologie intercantonale. Elle comprend très bien le souci d'objectiver la représentativité et en même temps d'assurer quand même de la substance dans cette représentativité, parce que si l'on applique la représentativité fonctionnelle jusqu'au bout, l'on perd toute la substance de la représentativité. Il convient de trouver une règle qui s'adapte à la réalité de la représentation. Elle espère qu'un compromis sera trouvé.

Le président explique que toutes les commissions sont des commissions thématiques, et c'est à travers ces commissions que l'on doit nommer les représentants qui semblent les plus légitimes.

Le président trouve très élégant d'avoir, dans leur système de fonctionnement, des choses qui ne sont pas forcément trop normées, parce que c'est ce qui leur donne de la souplesse.

M^{me} Rodriguez précise que le député PLR participe aux séances du BIC parce qu'il a été désigné président de la CACRI en début de législature et que l'objectif était que la personne fasse le suivi sur l'entier de la législature. Typiquement, au sein du BIC, les représentants des autres cantons changent régulièrement, notamment parce qu'il y a des élections à différents moments

dans les cantons romands, mais aussi parce que la présidence des commissions des affaires extérieures change chaque année.

Le président répond que dans le cadre du GLCT, la volonté était visiblement d'avoir des personnes qui soient dissociées de la CACRI, mais qui aient un lien avec les commissions thématiques liées au GLCT.

3. Divers

Le président mentionne une proposition de M^{me} Kolb en lien avec les assises européennes sur la transition énergétique.

M^{me} Kolb rappelle rapidement le contexte. Elle explique que les assises des élus avaient lieu toutes les années jusqu'en 2019. C'était la partie délibérative du Grand Genève, en sachant que c'était une organisation qui n'avait pas le statut juridique du GLCT. Chaque année c'était soit le canton de Vaud, soit le canton de Genève, soit la partie française qui les organisait. La dernière fois c'était dans le canton de Vaud sur la mobilité, et l'avant-dernière fois c'était à Genève sous la présidence de M. Leyvraz, sur la santé. Il n'y a pas d'obligation de participer. Les assises européennes de la transition énergétique auront lieu les 1, 2 et 3 février 2021 à Palexpo. C'est organisé par le Grand Genève, Dunkerque et Bordeaux et il y aurait la possibilité de mettre à disposition des salles si le Grand Conseil le souhaite.

M^{me} Rodriguez propose à M^{me} Kolb de discuter avec le Sautier de cet événement. Elle précise qu'elle peut volontiers lui en toucher un mot suite à la séance.

M^{me} Kolb précise que ce n'est pas une demande, mais cela pourrait donner du poids à ces assises et donner l'occasion aux élus de discuter.

Séance de commission du 12.10.2021 :

Le président rappelle la position du bureau et l'amendement général en indiquant que cette résolution doit être traitée dans un délai de deux ans, un délai qui arrive à échéance à la fin du mois d'octobre.

Le président de la sous-commission déclare que la sous-commission souhaitait modifier la représentation parlementaire au sein du GLCT puisque la situation actuelle voit une intermittence inhérente aux fonctions de président des personnes déléguées au sein de ce GLCT. Mais il rappelle qu'une représentativité permanente serait nécessaire pour assurer un suivi des dossiers traités au sein du GLCT. Il ajoute que cette proposition a été faite à la présidence à deux reprises qui a refusé cette proposition. Il précise que le président du Grand Conseil a été auditionné par la sous-commission et a refusé une troisième fois cette suggestion. Il observe que pour aller de

l'avant, un PL serait dès lors nécessaire, ce qu'il regrette au vu de l'unanimité de la Commission. Il indique encore que l'un des arguments avancés relevait du modèle de représentativité au sein du BIC, ce qui a été reproché à la CACRI.

Un député PLR mentionne que le premier président de la CACRI de la législature représente le Grand Conseil au sein du BIC. Il ajoute que cet usage n'a jamais été remis en question, ce d'autant plus qu'il n'y a aucune vision politique, ne s'agissant que d'aspects administratifs. Il remarque par ailleurs que les représentants de certains cantons changent chaque année, ce qui constitue une perte de temps.

Le député PDC mentionne que cette tâche reste ardue et est très souvent en dehors du canton.

Le président déclare avoir pris acte de la décision du bureau qu'il peine à expliquer. Il considère également regrettable de devoir passer par un PL et il demande si le député a d'autres suggestions.

Le même député PDC pense qu'il est possible de modifier le règlement du Grand Conseil, mais il pense qu'il faut que toute la Commission soit favorable.

Le président constate que la Commission était unanime, mais qu'il n'est pas possible de faire bouger les fronts au sein des partis.

Un député PLR pense qu'il faut consulter les partis en caucus avant de déposer un texte pour éviter un nouvel échec.

Un commissaire S regrette également la situation, mais il mentionne que le bureau a été rendu conscient de la situation. Il mentionne que ce PL permettra de donner un signal pour la coopération transfrontalière, notamment à l'égard des autres commissions.

Un député Ve se demande s'il ne faudrait pas déconnecter ces représentations des présidences de commission puisque cet aspect peut être problématique. Il ajoute qu'une négociation de cette nature permettrait d'éviter de passer par le biais d'un PL.

Le président se demande si cette solution peut être envisageable.

Un député PDC rappelle qu'il est difficile de s'autosaisir d'un sujet. Il ajoute que si un député souhaite rédiger un PL, il n'y voit pas d'inconvénient, mais il déclare qu'il faut avancer en ordre de bataille.

Le président déclare que si le problème relève de la titularité de certaines présidences, il est peut-être envisageable de dessiner une autre stratégie. Il déclare donc que les commissaires devront exposer la situation dans leur

famille politique respective. Il demande ensuite si la Commission est favorable à un vote sur l'amendement général, soit le titre et les deux invites.

Un député S remarque que le terme « initié » est trop faible au vu de la volonté d'aller de l'avant qui existe de part et d'autre de la frontière. Il propose « concrétiser ».

Un député PLR déclare qu'un point de situation avec les groupes respectifs est nécessaire avant de voter.

Le président acquiesce, mais il rappelle que le délai de deux ans arrive à son terme.

Le président déclare ne pas avoir de problème avec cet amendement et pouvoir le présenter à sa famille politique.

Le même député PLR propose de revenir sur ce sujet la semaine prochaine.

Le député UDC signale que son parti ne fera pas le *Neinsager* lorsqu'il s'agira de voter.

Le président passe au vote du principe d'un vote immédiat de l'amendement général :

Oui : 7 (2 PDC, 1 UDC, 1 EAG, 2 Ve, 1 S)

Non : 7 (4 PLR, 1 S, 2 MCG)

Abstention : 1 (1 S)

Le principe de voter ce jour étant refusé, le vote est remis à la semaine prochaine.

Séance de commission du 19.10.2021 :

Le président trouve que cela a de l'intérêt, mais confirme que c'est le Sautier qui doit décider de ces aspects organisationnels. Il demande à M^{me} Rodriguez de l'informer dans les grandes lignes avant que M^{me} Kolb ne prenne contact avec lui. Il affirme être certain que le président de la CACRI serait très ouvert.

Le président rappelle que la sous-commission a proposé un amendement général à la Commission demandant au Conseil d'Etat d'entamer les démarches à l'égard de ce fonds transfrontalier. Il ajoute qu'il était convenu que les commissaires prennent l'avis de leur groupe et reviennent aujourd'hui de manière à procéder à un vote. Il rappelle à cet égard que des délais sont cours et qu'il est nécessaire de trancher cette question.

Un député PLR déclare que le groupe s'est consulté et considère que la résolution est intéressante. Il mentionne que le PLR se demande toutefois si

la création de ce fonds ne serait pas un mauvais signal donné à la Confédération qui n'est pas associée à ce projet, Confédération qui pourrait dès lors retirer ses investissements dans ces projets transfrontaliers.

Un député PDC déclare que cette dimension n'a pas été prise en compte, l'idée étant de parler de vivre ensemble et non d'investissement. Cela étant, il rappelle que l'invite ne s'adresse plus aux chambres fédérales, mais au Conseil d'Etat qui peut prendre en compte ce type d'éléments qui seront transmis.

Le président rappelle qu'il y a eu en effet des transformations majeures au texte initial.

Une députée Ve mentionne que son groupe est en faveur de cet amendement.

Le député d'ensemble à gauche déclare que l'on ne peut être que d'accord avec ce projet qui est cohérent, notamment avec plusieurs motions qui ont été déposées dans cette commission comme la motion portant sur le Grand Théâtre.

Un député MCG rappelle que son parti est toujours réticent à l'égard des projets communs avec la France suite aux mauvaises expériences enregistrées au sein du Conseil du Léman par exemple. Il rappelle que les Français sont toujours demandeurs de fonds. Il mentionne que son groupe s'abstiendra dans l'attente d'un vrai débat en son sein, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'une opposition de sa part.

Un autre député MCG déclare que cette position permet également de limiter les tensions.

Un député S déclare que l'amendement permet de laisser au Conseil d'Etat la marge de manœuvre nécessaire pour déterminer une solution. Il pense que la gestion de l'eau et la culture pourraient profiter de ce fonds et il se réjouit d'entendre que de nombreux groupes sont favorables à ce projet qui peut encore attendre une semaine.

Le député d'ensemble à gauche rappelle qu'il se passe déjà un certain nombre de choses en commun entre la France et Genève, sous l'angle des transports et de la culture par exemple. Il ajoute qu'il n'est pas possible de dire que la France n'a rien fait, notamment dans le cadre du CEVA.

Procédure de vote

Le président passe alors au vote de l'amendement général :

Oui : 14 (2 PDC, 1 EAG, 2 Ve, 1 UDC, 3 S, 4 PLR, 1 MCG)

Non : -

Abstention : 1 (1 MCG)

Le président passe au vote de la résolution 889 ainsi amendée :

Oui : 13 (2 PDC, 1 EAG, 2 Ve, 1 UDC, 3 S, 4 PLR)

Non : -

Abstentions : 2 (2 MCG)

La résolution ainsi amendée est acceptée à la majorité.

Catégorie de traitement : III Extraits

Conclusion du rapporteur :

À lecture du présent rapport, vous avez ainsi pris connaissance de l'intensité des relations de vie dans le bassin naturel du Genevois. Cette résolution nous aura ainsi permis de faire l'inventaire des actions entreprises par nos institutions et partenaires au travers de nombreuses auditions. Nous avons constaté, de la part de l'ensemble des partenaires, une réelle volonté d'améliorer la vie quotidienne d'une population d'une des régions les plus dynamiques d'Europe avec des politiques ambitieuses et concrètes. En effet, nos relations ne s'arrêtent pas aux frontières, et demandent sans cesse des adaptations afin de donner un cadre adapté à l'ensemble des activités économiques, culturelles et sociales de ce bassin de vie de presque un million d'habitant-e-s.

Notre commission est arrivée aux conclusions suivantes :

Tout d'abord, notre parlement doit beaucoup plus s'investir dans le fonctionnement du Grand Genève. Notre présence au GLCT n'est que représentative alors que nos règlements permettent un renforcement de notre députation. Pour atteindre cet objectif, nous devons trouver une solution commune entre la commission et le Bureau du Grand Conseil et ce, dans le but de donner un vrai rôle à ce dernier dans la gouvernance du Grand Genève.

De plus, en acceptant cette résolution amendée, le parlement donnera un signal fort au Conseil d'Etat pour la mise en place d'un fonds paritaire régional. À partir des auditions menées, de nos rencontres avec les représentants institutionnels français, nous invitons le Conseil d'Etat à trouver les contours pour la mise en place d'un tel dispositif.

La majorité de la commission vous invite à voter cette résolution.

Proposition de résolution (889-A)

pour une politique transfrontalière ambitieuse : donner au Grand Genève les moyens de ses ambitions

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la communauté de destin qui lie Genève et le territoire français ;
- l'importance d'un développement harmonieux et ambitieux du Grand Genève ;
- les incompatibilités institutionnelles et normatives entre les territoires français et suisses ;
- l'importance d'avoir un cadre normatif clair, précis et cohérent pour l'ensemble du Grand Genève ;
- que la « politique par projet » a montré ses limites ;
- la volonté du Gouvernement français de mener une politique transfrontalière ambitieuse avec ses voisins,

invite le Conseil d'Etat

- à entreprendre des démarches en faveur du renforcement de la coopération transfrontalière et du développement de projets transfrontaliers de long terme ;
- à initier des négociations avec les partenaires français en vue de la création d'un fonds transfrontalier paritaire dont les modalités et le champ d'application seront à définir, avec des axes prioritaires impliquant les politiques publiques de la mobilité, la santé, la culture et l'environnement.

